No 32528 – 104e année – J.A. Fr. 1.– Mardi 24 janvier 1984

L'IMPARTIAL

Feuille d'Avis des Montagnes 1806

Quotidien neuchâtelois et jurassien édité à La Chaux-de-Fonds
Rédactions régionales: Le Locle, Fleurier, Neuchâtel, Saint-Imier, Tramelan, Saint-Brais

Rédaction
Administration:
2301 La Chaux-de-Fonds
Rue Neuve 14
Tél. (039) 21 11 35
Télex 95 2114

la voix d'une région

Société éditrice: Imprimerie Courvoisier - Journal L'Impartial S.A.

Le patron de l'Asuag-SSIH nous dit: « Ce qui va changer »

«Si on veut tout maintenir, alors on maintiendra aussi les pertes...»

Le langage de M. François Milliet, président du groupe horloger Asuag-SSIH S.A. est sans équivoque: «Nous devons faire de la chirurgie et plus de la cosmétique». C'est pour saisir plus précisément les intentions du «comité ad hoc» du groupe que nous avons rencontré hier matin celui qui est devenu, les circonstances aidant, le nouveau patron de l'horlogerie, pour un temps limité. Il s'en explique.

– Pour simplifier une situation complexe, je dirai que l'on a pris une structure verticale, on l'a couchée et on l'a découpée en trois groupes, Alpha produit terminé, Bêta, les ébauches et composants et Gamma, la diversification. Mais dans les trois groupes il y a une production d'ébauches et de composants. Dans Alpha et Bêta, on trouve aussi des produits terminés et une manufacture dans l'un et l'autre groupes. A mon sens, le schéma vertical existe toujours par la nature de la production. Notre tâche principale va consister à coordonner l'ensemble des activités de ce qui forme la société Asuag- SSIH.

– Tâche principale et prioritaire?

– La priorité des priorités est de ramener l'ensemble du groupe à la rentabilité. A la fin d'une phase importante de la révolution technologique en cours, on ne peut pas demander à la nouvelle équipe de résoudre tous les problèmes.

Interview exclusive par
Gil BAILLOD

Nous irons vite, car cela est impérieux, mais nous prendrons le temps d'arrêter des décisions justes, autant que possible.

– Vous êtes engagé personnellement à fond, M. Milliet, et jusque sur le front, à la tête du «Comité ad hoc» du groupe Asuag-SSIH. Un tel comité est, par définition, provisoire, alors quelle sera la structure dirigeante à terme?

– Pour l'instant, nous parons au plus urgent et nous nous sommes donné des moyens d'action rapides. Ce «Comité ad hoc» peut fonctionner de un à deux ans, vraisemblablement 18 mois.

Quelle était la situation à la fin de 1983 et quelles étaient les solutions envisageables. Trois variantes étaient possibles:

● Le statu quo, c'était courir à la catastrophe.

● Amplifier le système des présidents-banquiers à la tête de chacun des trois groupes, ce n'était organiquement pas souhaitable et pratiquement guère possible.

● Viser un système de direction centrale.

C'est ce que nous appliquons.

– Peut-on en déduire qu'un jour vous installerez une direction générale du groupe Asuag-SSIH?

– Cela semble logique non? Mais pour l'instant nous devons agir et ne pas nous perdre dans le labyrinthe des structures.

En juin prochain sera désigné un conseil d'administration de neuf membres, qui désignera un «Comité du conseil» de quatre membres qui sera opérationnel à la manière du «Comité ad hoc». La question de la direction générale viendra plus tard.

Voyez-vous, il ne faut pas confondre le holding avec un «bancomat». Nous devons aboutir à une coordination efficace des activités de l'ensemble du groupe, sans idées préconçues et je n'en ai aucune. Mais coordonner implique le pouvoir.

Si la centralisation est admise, on a le choix entre plusieurs variantes.

► Page 4

0 opinion

Carré d'as technologique

Si l'avenir de l'horlogerie industrielle suisse se joue probablement à Marin, chez «Ebauches Electroniques SA» (EEM), l'avenir de l'ensemble du secteur industriel suisse y détient certainement des cartes maîtresses.

L'industrie suisse va-t-elle les jouer?

Que «EEM» a été un gouffre à millions, personne n'en disconvient. La naissance de l'électronique a été partout financièrement douloureuse, en dollars comme en yens.

Aux Etats-Unis, c'est par dizaines que les entreprises ont sombré dans les méandres des nouvelles technologies.

S'agissant de Marin, il est de bon ton de faire le compte des pertes avec un hochement de tête entendu!

Très souvent, c'est faute d'être en mesure de comprendre l'énorme apport de «EEM» à la connaissance des technologies de pointe, que l'on fronce le sourcil à l'endroit des alchimistes de l'horlogerie.

C'est ce «savoir» que le secteur industriel suisse doit exploiter.

Si la Suisse n'est pas en mesure de faire exister sa micro-électronique, ce n'est pas l'horlogerie qui aura perdu un pari, ce sera toute la Suisse.

Ebauches-Marin a évidemment besoin d'une production de masse pour être rentable sur le plan horloger et cela n'est possible qu'en exportant massivement une partie de sa production. «EEM» doit être «leader» dans le créneau électronique le plus utile à l'horlogerie, mais sa mission ne s'arrête pas là.

Ce centre de savoir électronique, complémentaire de l'Institut de micro-technique de Neuchâtel, recèle une potentialité énorme. Sa vocation n'est pas (n'est plus?) de faire de la recherche fondamentale, mais de pousser plus loin que tout le monde l'application de certaines technologies nouvelles pour des secteurs très précis.

Marin est un carré d'as, jouer sans «EEM», en Suisse, c'est partie perdue!

Gil BAILLOD

Depuis 1895 540
BIJOUX BONNET
or 18ct bicolore
Prix: Fr. 364.-
Au masculin
Fabricant – Vente directe

Télédiffusion directe par satellite

Première japonaise

Le Japon a procédé hier au lancement de son premier satellite de télédiffusion directe, le plaçant sur orbite à l'aide d'un lanceur à trois étages.

Le satellite BS-2-A, conçu pour diffuser des programmes télévisés directement dans les foyers, est le premier satellite dévolu entièrement à la télévision en direct, a annoncé l'Agence nationale japonaise pour le développement spatial (NASDA).

La Corée du Sud, pour sa part, a exprimé les plus vives inquiétudes, craignant que le Japon l'inonde de programmes télévisés qui mettraient en péril sa culture propre. (ats, afp, Imp.)

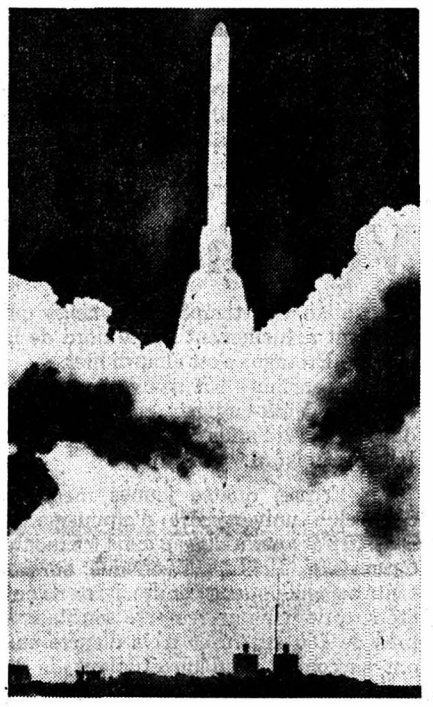

Rencontre Thatcher-Mitterrand dans la région parisienne

Studieux examen agricole

Mme Margaret Thatcher, premier ministre britannique, et le président français, M. François Mitterrand, se sont livrés à un premier examen des dossiers européens, hier à Marly-le-Roi, a indiqué le porte-parole de la présidence française, M. Michel Vauzelle.

Au cours d'un déjeuner de travail de deux heures et demie, dans «une atmosphère studieuse», les deux dirigeants ont notamment examiné les problèmes budgétaires de la CEE et les affaires agricoles, a simplement ajouté M. Vauzelle, sans donner de précisions.

La situation au Moyen-Orient, les relations Est-Ouest et la securité en Europe ont également été abordés, selon le porte-parole.

Cet entretien franco-britannique est le premier d'un tour d'horizon complet que le président français compte avoir, en sa qualité de président de la CEE, avec tous les chefs de gouvernements européens avant le Sommet de Bruxelles des 19 et 20 mars. (ats, afp)

Quatre-vingts barils tombent d'un cargo

Dangereux désherbant en mer du Nord

Quatre-vingts barils d'un désherbant chimique très dangereux sont tombés il y a dix jours d'un cargo danois, au cours d'une tempête, en mer du Nord, dans une zone de pêche importante de la CEE, a-t-on appris hier à Londres auprès du Ministère britannique de l'agriculture.

Les barils, contenant du Dinoseb (dunitrol-o-sec-phenyl-butyl), sont tombés à environ 200 km. à l'ouest du Danemark.

Les autorités de ce pays ont organisé hier des recherches rendues impossibles jusqu'ici par le mauvais temps.

Le Ministère de l'agriculture britannique a recommandé aux pêcheurs de ce pays de ne pas toucher les barils au cas où ils les découvriraient. Ce produit est en effet très dangereux pour la peau de l'homme. Selon le porte-parole du ministère britannique, le produit ne constitue pas une menace pour la faune marine. «Les barils sont pleins. Ils ont dû descendre au fond de la mer. Même s'ils se sont tous ouverts, il n'y aurait qu'un effet réduit ou pas d'effet du tout sur la vie des poissons», a déclaré le porte-parole.

HAUTEMENT TOXIQUE

Au contraire, l'organisation écologique Greenpeace estime que le Dinoseb, «hautement toxique et extrêmement dangereux», constitue une menace pour la faune marine. A Copenhague, au Ministère de l'environnement, on affirmait que les barils avaient été perdus jeudi dernier par le cargo «Dana Optimas», venant de Newcastle, en Angleterre.

TÂCHE DIFFICILE

De même source, on précisait que le «Gunnar Seidenfaden», et des hommes-grenouilles, avaient été envoyés pour tenter de retrouver les fûts, tout en estimant que la tâche serait très difficile.

Des experts ont confirmé que la manipulation du Dinoseb était extrêmement dangereuse, évoquant même un cas de décès. (ats,afp)

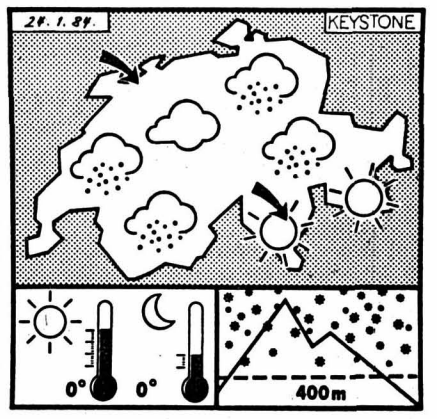

M météo

Nord des Alpes, Valais, nord et centre des Grisons: dans l'ouest et en Valais, il y aura de brèves éclaircies. En montagne, par vent fort à tempétueux d'ouest, puis de nord-ouest, il y aura une baisse sensible de la température.

Sud des Alpes en Engadine: dans les régions méridionales, plutôt ensoleillé par effet de foehn. Dans les Alpes, encore nuageux et plus froid.

Evolution probable jusqu'à samedi: assez ensoleillé et froid mercredi, sinon persistance du temps variable accompagné de quelques chutes de neige, fréquentes surtout au nord et dans les Alpes. Passagèrement pluvieux en plaine jeudi.

Mardi 24 janvier 1984
4e semaine, 24e jour
Fêtes à souhaiter: Timothée, Francis, Frank

	Mardi	Mercredi
Lever du soleil	8 h. 07	8 h. 06
Coucher du soleil	17 h. 22	17 h. 23
Lever de la lune	—	1 h. 02
Coucher de la lune	11 h. 30	11 h. 53
DQ		5 h. 48

	Vendredi	Lundi
Lac des Brenets	751,51	751,34
Lac de Neuchâtel	429,21	429,18

S sommaire

Programme d'éducation routière dans l'armée
Un axe: «Priorité à la prudence»
SUISSE Page 4

Main de fer à réflexes humains
ECONOMIE Page 7

Expression
MAGAZINE Page 9

R région 2e cahier

Au Crêt-du-Locle
Tragique accident
PAGE 13

MONDE

E
entre autres

Pacifique
Un grand pavé d'intentions

Les possessions françaises dans le Pacifique.

En kilomètres carrés, une superficie de terres relativement petite.

Un empire en eaux territoriales.

(Le nouveau droit de la mer a changé de multiples données!)

Un souvenir royal aussi de l'époque colonialiste. Un joyau qui place la France parmi les tenants du vieil ordre mondial: l'Union soviétique, l'Afrique du Sud, et les «et cætera» de moindre acabit.

Le gouvernement de gauche avait voulu changer tout cela. Il était sincère. L'Histoire, d'ailleurs, est pavée de bonnes intentions.

Mais entre l'utopie et la réalité quotidienne, l'abysse est océanique.

C'est, sans doute, ce hiatus qui a empêché l'humanité de rester bonne, ainsi qu'elle était née, et qui fait s'exclamer les saints: «Tu nous as conseillé une vie meilleure que celle que tu nous as promise».

Bref, les territoires du Pacifique sont la plaie et le couteau, les membres et la roue du gouvernement Mauroy.

Pour l'instant, certes, il en est de tranquilles. Laissés à leur innocence première, ils ne revendiquent rien. Tels les habitants de Wallis et Futuna.

Du côté de Tahiti, les vahinés et leurs bons hommes hésitent entre la bringue et le «y en a marre». Le «fiu», comme ont dit là-bas.

Mais c'est en Nouvelle-Calédonie et les lieux d'alentour que la situation est explosive. Et que la gauche a trouvé à la fois son amour et sa déchirure.

Les autochtones mélanésiens désirent l'indépendance. C'est un fait.

Le hic, c'est qu'ils sont minoritaires. Les blancs et les émigrés polynésiens les dépassent en nombre.

Dès lors, en accordant la liberté, Paris ne risquerait-il pas de créer une situation rhodésienne? Sitôt proclamée l'indépendance, les «colons» ne s'empareraient-ils pas du pouvoir? Au joug léger de France ne substitueraient-ils pas un carcan insupportable?

La gauche qui pense est très consciente de la difficulté. C'est pourquoi, elle laisse mûrir les esprits. Risque-t-elle, ce faisant, un pourrissement? Ce n'est pas exclu.

Mais mieux vaut, en l'occurrence, un laisser-faire qu'un massacre. Protéger la vie des hommes, n'est-ce pas préférable à s'enferrer dans la doctrine?

La gauche qui rumine, Marchais au pas, renâcle. L'Australie, licenciée ès sciences néo-colonialistes, intrigue et encourage les autonomistes.

Cependant, les hommes de Mitterrand ne sont-ils pas sages d'attendre? Il faut savoir, parfois, s'arrêter au niveau des intentions. Et reconnaître que leur charme est celui du rêve.

Willy BRANDT

● **CITÉ DU VATICAN.** – Le Chili et l'Argentine se sont engagés solennellement au Vatican à régler par la négociation «le plus tôt possible» leur différend territorial sur le canal de Beagle.

● **DAKAR.** – Le président de l'OLP, M. Yasser Arafat, est arrivé hier à Dakar pour une visite officielle de 48 heures au Sénégal.

● **RENNES.** – Les agriculteurs bretons vont empêcher les trains de circuler en Bretagne pour obliger M. Mauroy à les recevoir.

● **RABAT.** – La vie semble avoir repris normalement son cours au Maroc, dans la plupart des grandes villes, malgré le mot d'ordre de grève générale qui aurait été lancé.

En Union soviétique
Scandale dans les hautes sphères médicales

Mme Yelena Novikova, vice-premier ministre soviétique de la Santé, responsable de la protection maternelle et infantile, a été démise de ses fonctions après avoir été impliquée dans un scandale qui éclabousse les hautes sphères de la médecine soviétique.

L'affaire a commencé le 21 septembre lorsque le journal «Sovietskaya Rossiya», organe du comité central du parti, a révélé qu'un jeune chirurgien avait inventé de toutes pièces les travaux réalisés pour sa thèse de doctorat.

Dimanche, ce même journal rapportait que Mme Novikova, 60 ans, avait été démise de ses fonctions pour avoir «abusé» de sa position.

Or, les deux événements sont liés.

Le jeune chirurgien mis en cause par «Sovietskya Rossiya» s'appelle Alexander Osmolovski. Il est également pédiatre au très respecté Institut médical de Perm, dans les monts Oural.

Une commission de 16 experts médicaux a établi après «plusieurs mois de travail» que seuls 40 des 106 cas d'entérocolites ulcéreuses chez l'enfant cités par le Dr Osmolovski avaient pu être vérifiés et corroborés. Sur ces 40 cas, la moitié environ n'étaient pas suffisamment étayés pour autoriser les conclusions mentionnées dans la thèse.

Le Dr Osmolovski a donc été déchu de son doctorat et le quotidien précise qu'aucune autre mesure n'avait été prise avant les résultats d'une enquête complète sur sa carrière qui a permis de découvrir d'autres irrégularités et d'autres recherches «bidon».

On s'est notamment aperçu que, en 1981, le Dr Osmolovski avait écrit avec deux co-auteurs, dont l'un était un autre chirurgien de Perm, le Dr Chetvertnikh, un livre portant le même titre que sa thèse, ce qui n'avait rien d'anormal.

Mais on a découvert à la lecture de ce livre, présenté comme un ouvrage de référence dans toutes les bibliothèques soviétiques, qu'il était un tissu d'inventions et de fausses recherches.

L'identité du troisième auteur n'était pas citée, le journal précisait seulement qu'il s'agissait d'un «Moscovite n'ayant pu résister à la tentation d'immortaliser son nom en produisant ce que nous espérons n'être qu'une rareté bibliographique».

Ce n'est que trois mois plus tard, le 23 décembre, que l'on appris que le troisième auteur de ce brillant ouvrage n'était autre que le vice-ministre de la Santé elle-même, Mme Novikova.

Frustré de voir ses révélations ne déboucher sur aucune décision officielle, «Sovietskaya Rossiya» s'est acharné et a mené une enquête approfondie sur le passé et la carrière du vice-ministre, découvrant qu'elle était régulièrement citée comme co-auteur d'ouvrages médicaux sur les sujets les plus divers auxquels elle ne participait quasiment pas.

Le quotidien explique qu'il a mené cette enquête, car il estime impardonnable de telles tromperies dans un domaine qui concerne la vie et la santé des gens. Il voulait aussi que l'affaire aille plus loin que la simple expulsion de Mme Novikova du parti. D'où la décision du ministre de la Santé, Sergei Betunov, de démettre sa subordonnée de ses fonctions dimanche. (ap)

Dans la cathédrale de Trieste
Trésor pillé

Le trésor de saint Just, patron de la ville de Trieste (nord de l'Italie), a été pillé dans la nuit par des inconnus qui se sont introduits dans la cathédrale de la ville.

Les voleurs se sont notamment emparés de quatre bustes en argent contenant des reliquaires, deux précieux ostensoirs, plusieurs vases de valeur. Le vol a fait sensation à Trieste où saint Just – martyrisé sous l'empereur Dioclétien lors d'une des dernières persécutions de l'Empire romain, en 303, par noyade – jouit d'une grande popularité.

Des bandes de voleurs agissant probablement sur commission, selon les enquêteurs, pillent de façon quasi systématique les églises italiennes depuis plusieurs mois. Les mesures de protection apparaissent moins efficaces que celles des musées et le matériel volé semble plus facile à placer sur le marché. (ats, afp)

Sur le nord de la Grande-Bretagne
Victimes du mauvais temps

Le bilan des tempêtes de neige qui soufflent actuellement sur le nord de la Grande-Bretagne s'est alourdi hier.

Huit personnes ont trouvé la mort au cours du week-end: six en Ecosse, une dans les Midlands et une autre en Irlande du Nord.

En Ecosse, quatre jeunes membres d'un club universitaire d'alpinisme se sont égarés vendredi soir dans les monts Cairngorm. Ils ont bivouaqué et ont tenté samedi de redescendre. Mais ils ont été surpris par une tempête soufflant à près de 160 km/h. et trois d'entre eux ont succombé. Seul un étudiant de 21 ans, Derek Kilpatrick, a pu être retrouvé vivant par les équipes de secours.

Au nord de Glasgow, une femme de 50 ans est morte d'une crise cardiaque après avoir dû être évacuée d'un train bloqué par la neige.

Un électricien s'est par ailleurs tué en tombant d'un poteau et un octogénaire, qui était porté disparu depuis samedi, a été retrouvé mort.

Deux autres alpinistes sont également portés disparus.

Dans les Midlands, un automobiliste de 19 ans est mort de froid et en Irlande du Nord, un policier qui circulait en voiture a dérapé sur le verglas et s'est tué.

La tempête a par ailleurs coupé de nombreux câbles électriques, privant de courant des milliers de foyers. Des milliers de gens sont demeurés bloqués dans les trains et les automobiles immobilisées par les menées, tandis que d'autres trouvaient refuge dans des auberges ou des fermes. Ils ont pour la plupart pu être évacués dimanche en hélicoptère ou dans des convois organisés par la police lorsque les chasse-neige ont pu dégager les routes. (ap)

Jean Paul II consulte des savants
Les risques de l'hiver nucléaire

Jean Paul II a reçu hier 17 savants soviétiques, américains et européens qu'il a consultés à propos des «effets d'une explosion nucléaire sur l'atmosphère».

Les savants invités au Vatican au nom du Pape par l'Académie pontificale des sciences doivent remettre au chef de l'Eglise un document sur «l'hiver nucléaire» qui pourrait suivre un conflit atomique.

En les accueillant, le souverain pontife a souligné l'importance de leur rencontre qui se tient à «un moment très opportun». Il leur a demandé de faire tout leur possible pour continuer à conjurer une «apocalyse nucléaire» et les a encouragés à informer l'opinion sur les risques d'un conflit atomique afin de renforcer la «dissuasion morale» parmi les hommes.

Le Pr Carlos Chavas, président de l'académie, a souligné que «les conséquences d'une guerre nucléaire ne concerneraient pas seulement l'hémisphère nord, mais aussi l'hémisphère sud».

Trois Soviétiques, cinq Américains, trois Français, un Argentin, un Allemand de l'Ouest, un Brésilien et trois Italiens participent à la réunion qui doit se terminer demain. Jean Paul II s'est entretenu brièvement avec chacun d'entre eux.

En 1981, le Pape avait consulté une centaine de savants du monde entier sur les conséquences directes d'une catastrophe atomique sur l'homme. Il avait ensuite fait remettre un document aux leaders de toutes les puissances nucléaires. (ats, afp)

Suède: matériel optique suspect

Du matériel optique en provenance de Paris et destiné à la République démocratique allemande (RDA) a été bloqué par les douanes suédoises dans le port de Malmoë.

Selon les douanes, les sept caisses de matériel optique, arrivées en Suède il y après d'un mois ont été transférées la semaine dernière au terminal des douanes pour un examen approfondi.

L'entreprise de transport suédoise Comtrans, qui a acheminé les caisses en Suède, a indiqué sur les documents de transport qu'il s'agit d'instruments fabriqués en France. En revanche, le journal «Kvaellsposten» de Malmoë a écrit dans son édition d'hier que ce matériel optique directionnel, très perfectionné, a été fabriqué à Chicago (USA). Effectivement destiné à la RDA, il a déjà transité par les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, la Belgique et la France, ajoute le journal.

L'inspection du matériel de guerre a été alertée et chargée de déterminer s'il s'agit de matériel sensible, et susceptible d'avoir des applications militaires. Elle doit rendre son rapport la semaine prochaine.

Le directeur des douanes de Malmoë, a reconnu que «les contrôles ont été renforcés depuis l'affaire des ordinateurs» américains bloqués en Suède en novembre dernier, destinés à l'Union soviétique et finalement réexpédiés au fabricant américain au début du mois. (ats, afp)

Deux Soviétiques passent à l'Ouest

Deux Soviétiques, un diplomate et un officier de la marine marchande, se sont réfugiés à l'ambassade des Etats-Unis à Paris où ils ont demandé l'asile politique.

Les deux hommes – qui ont agi indépendamment l'un de l'autre – ont été transférés à Munich (RFA) dans un camp de regroupement des réfugiés de l'Est pour y être entendus par les Services américains.

Le diplomate, M. Chtankhine, 32 ans, était membre de la mission commerciale de l'ambassade d'URSS à Paris. Mercredi dernier, il avait quitté son bureau à la mission commerciale pour se rendre directement à l'ambassade des Etats-Unis. Le consulat général d'URSS à Paris avait signalé sa disparition au commissariat du 16e arrondissement (ouest de la capitale française).

Le lendemain, un autre citoyen soviétique, M. Igor Iegorov, 26 ans, 3e officier à bord du Kapitan Panfilov, un navire céréalier faisant escale au port de Rouen, venant de Rostock (RDA), a abandonné son bateau pour aller à Paris à l'ambassade des Etats-Unis où il a lui aussi demandé l'asile politique. (ats, afp)

Assassinats d'Européens en Ouganda
Trois Suisses ont succombé

Finalement, ce sont trois Suisses et un Britannique qui ont été assassinés dimanche, lors de deux attaques séparées par des hommes armés sur une petite route conduisant de Kampala (Ouganda) à un club nautique sur les rives du lac Victoria. Une quatrième personne de nationalité suisse a été sérieusement blessée.

Le Département fédéral des Affaires étrangères (DFAE) a communiqué hier à Berne l'identité des quatre victimes suisses. MM. Roland Schätti, 24 ans, domicilié à Kampala, Stephan Meister, 34 ans, domicilié à Nairobi, et Hansjörg Frommenwiler, 37 ans, résidant à Kampala, ont tous trois succombé à leurs blessures.

Les deux premiers travaillaient pour le compte de Bühler Frères S.A. (Uzwil, SG), tandis que M. Frommenwiler était employé par la maison ouest-allemande Schröder Planing GmbH (Darmstadt). Pour sa part, M. Willi Stäheli, blessé, est actuellement soigné dans un hôpital.

Selon l'ambassade britannique à Kampala, le ressortissant britannique décédé est M. Eric Wells, âgé de 40 ans.

C'est la première fois, indique-t-on de source diplomatique à Kampala, que quatre Européens sont tués simultanément en Ouganda depuis la chute d'Idi Amine Dada. Les raisons de ce quadruple meurtre restent pour le moment inexpliquées.

Les milieux diplomatiques se demandent si ce crime n'est pas l'œuvre de maquisards anti-gouvernementaux qui tentent de mettre dans l'embarras le gouvernement du président Milton, alors qu'une réunion a lieu cette semaine à Paris pour examiner l'aide dont son pays a besoin. (ats, afp, reuter, dpa)

● **LE CAIRE.** – Le président Moubarak se rendra en Jordanie et en Irak en février, effectuant ainsi la première visite d'un président égyptien dans ces deux pays depuis le boycottage arabe de l'Egypte en 1979.

Le voyage de l'indépendance

Présent et avenir ne doivent pas être systématiquement soumis au passé.

Le voyage qu'effectue le chancelier ouest-allemand Helmut Kohl en Israël véhicule cette évidence. Car la dette national-socialiste nourrie par la RFA à l'égard de Tel Aviv ne saurait, présentement, perpétuer une tare indéfectible...

Ce périple signifie donc le terme moral d'un poids historique que le chancelier est décidé à reconnaître. Une fois pour toutes.

La culpabilité germanique a tué le passé.

Les trompettes de la croisade, débarrassées de ce complexe résiduel, résonneront de discours actuels.

Helmut Kohl proclame le droit à l'existence d'Israël. Ce droit en appelle un autre, relatif à l'autodétermination du peuple palestinien.

Le chancelier ne se privera point d'en faire état, de même que la politique de colonisation juive, qui mérite à ses yeux les feux de la critique.

Clarté, position affirmée. L'attitude ouest-allemande, dénuée de toute forme de ménagement quelconque, se justifie par son absence coloniale dans la région.

Pas de contentieux ayant trait à une mainmise passée, aucune trace d'immixtion douteuse. A ce niveau, la RFA certifie de sa virginité.

D'où découle une position forte au niveau de ses interventions et de la liberté d'action qu'elle s'octroie.

Les rapports amoureux dominant-dominé, connaît pas...

C'est d'ailleurs ce qui l'a amené à nouer avec l'Arabie séoudite une fructueuse amitié en matière d'armements.

Cette coopération militaire avec un régime modéré ne plaît évidemment pas à Israël, qui y voit une menace pour sa sécurité.

Helmut Kohl, quant à lui, scrute au-delà de son appendice nasal.

Le royaume séoudien maîtrise au mieux le jeu des influences. Sa puissance en fait une voix écoutée au Proche-Orient. De surcroît, ses sentiments plaident la proximité de l'Occident.

Les craintes israéliennes qui appartiennent à un immédiat improbable, ne résistent pas aux objectifs de M. Kohl.

Car à terme, la menace s'estompe au profit d'un calcul de stabilité.

La politique du chancelier ne vise qu'à attiser le calme, contrairement à ce que d'aucuns prévoient.

Sa marge d'indépendance politique, au Proche-Orient, en est le gage.

Pascal-A. BRANDT

Huile frelatée en Espagne
Règlement de compte?

Le cadavre dévêtu et mutilé de l'épouse d'un homme d'affaires espagnol emprisonné pour le scandale de l'huile frelatée, a été retrouvé hier dans une décharge près de Tarragone, a annoncé la police.

Mme Maria Teresa Mestre Guito avait été enlevée le 9 janvier. Ses ravisseurs, qui prétendaient agir au nom des victimes de l'huile frelatée, avaient réclamé une rançon de 25 millions de pesetas.

Son mari, Enrique Salomo, a été condamné en 1981 pour avoir mis sur le marché une huile alimentaire qui a causé la mort de plus de 350 personnes.

(ats, reuter)

Les nouvelles Mazda 323

COMPTEZ!

UNICOM

Comptez tout ce qui contribue au remarquable confort de la Mazda 323 traction avant. Et à son aménagement: plus de 20 équipements «spéciaux». D'origine. Nouveaux sièges antifatigue. Tableau de bord où rien ne manque. Rétroviseurs extérieurs réglables de l'intérieur. Dossiers rabattables séparément à l'arrière. Vaste hayon pratique. Habitacle grand large pour un bien-être intégral. Etc. Mazda 323. La plus près de vos sous.

Mazda 323 1300 L
3 portes, 5 vitesses **10950.–**

Consommation (ECE L/100 km): 5,5 à 90 km/h; 7,5 à 120 km/h; 8,9 en ville.

La gamme Mazda 323 comprend au total 12 modèles: 1300 ou 1500 cm³, 3, 4 ou 5 portes, de Fr. 10950.– à Fr. 16780.–.

Mazda (Suisse) SA, 1217 Meyrin 1 (Groupe Blanc & Paiche)

Venez. Regardez-la. Installez-vous.
Votre agent Mazda: l'accueil et la compétence.

mazda
L'avenir vous donnera raison.

La Chaux-de-Fonds Garage de l'Avenir, rue du Progrès 90-92, 039/23 10 77
Les Ponts-de-Martel Garage de la Prairie, 039/37 16 22
Colombier Garage du Vieux Moulin, 038/41 35 70
Hauterive-Neuchâtel Garage Schenker & Cie, 038/33 13 45
Lignières Albert Stauffer, 038/51 38 71
Moutier Garage B. Zaccagni, 032/93 16 77
St-Martin Garage Michel Javet, 038/53 27 07
Buttes Garage J.-M. Vaucher, 038/61 25 22
Saignelégier Maurice Schluchter, 039/51 21 18

148e15

DENNER
SUPERDISCOUNT

Economisez grâce à nos offres pour les lessives et produits de nettoyage!

Sun 4 x 1 kg
4 kg ~~13.90~~
11.90
+ rince-éclat gratuit 535 g

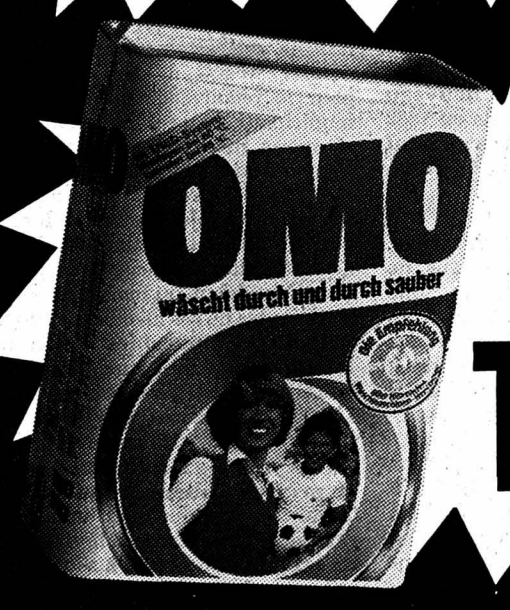

Omo
Lessive complète avec système TAED
5 kg ~~15.70~~
13.90

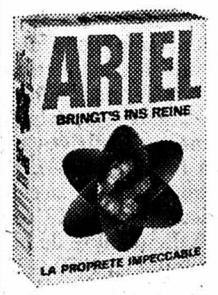

Ariel
Lessive complète
5 kg ~~16.80~~
14.50

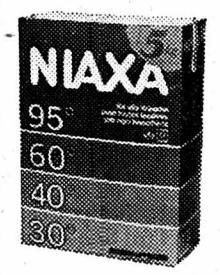

Niaxa
Pour toutes lessives 30–95°
5 kg ~~15.90~~
13.90

Génie Automat
30–60°
5 kg ~~15.85~~
13.90

Bio Scala
Lessive complète de qualité pour 30°, 40°, 60°, 95°
9.85

Quanto Super-Concentrat
1 litre ~~4.40~~ **3.50**

Quanto
révitalisant textile
4 litres ~~5.90~~
5.25
(kg 1.31)

Dato boîte économique
pour vos rideaux
1850 g ~~9.95~~
8.60
(kg 4.65)

44-52

Vif
Supemettoyant
1 x 800 g 3.50
2 x 800 g ~~7.–~~
4.95

Valable dès le 24.1.84

DI-4/24184

Nous sommes toujours plus avantageux! Nous sommes toujours plus avantageux!

SUISSE

Le patron de l'Asuag-SSIH nous dit: «Ce qui va changer»

Page 1 ◄

Nous avons mis en place un moyen d'action qui nous permet d'agir et d'évaluer la meilleure solution.

Nous nous sommes trouvés face à une situation inhabituelle. Généralement lors de la création d'une société, on a d'abord un produit, fruit de la recherche ou autre, puis on cherche des hommes et on trouve du crédit.

Ici on avait l'argent, nous devons encore trouver des hommes, en plus de ceux qui sont déjà au travail et obtenir de bonnes définition des produits!

– C'est ici que se pose la question des manufactures.

– Oui, nous sommes dans une phase provisoire et nous n'avons pas encore arrêté de décision.

Nous procéderons à des évaluations de projets durant le mois de février. Un fait est acquis: on ne pourra plus conduire des activités identiques, autour d'un même projet de produit dans trois centres à la fois...

– ...c'est-à-dire Ebauches S.A., Longines et Omega?

– Ce doit être ainsi, non? L'horlogerie est devenue une industrie dominée par les coûts fixes et non plus par les coûts variables. Cela veut dire que nous avons besoin d'un volume de production. Il faut s'organiser en conséquence.

Maintenant n'oublions pas une donnée importante du problème. Pour une bonne part, la qualité du produit horloger se fait à la terminaison.

– Cela aura des incidences sur l'emploi.

– Les licenciements intervenus chez Omega en 1983 sont la conséquence de décisions prises au sein de la SSIH de 1981 à 1983.

Le problème posé par les manufactures est la suite logique de la fusion Asuag-SSIH. Nous devons maintenant bâtir un tout cohérent.

– Il y a longtemps, un demi-siècle et même plus, que l'horlogerie suisse cherche à s'organiser en un tout cohérent...

– Un demi-siècle oui, donc nous ne le ferons pas en 15 jours et puis nous n'avons plus tellement de munitions pour prendre le risque de mal viser.

Sur le plan de l'emploi, si nous fermons notre centre de production de Singapour nous allons rapatrier beaucoup de travail, de 200.000 à 300.000 boîtes, ce qui sera favorable au canton du Jura notamment, où se trouvent les boîtiers.

– Qu'est-ce qui va changer au cours de l'année?

– Depuis la fusion Asuag-SSIH, les trois groupes Alpha, Bêta et Gamma avaient conservé une large autonomie. Nous constatons qu'il faut encore plus coordonner les activités. Le «Comité ad hoc», puis le «Comité du conseil» s'emploieront à répartir les tâches, de même que les droits et devoirs de chacun.

– Pour conclure, un mot sur la «Swatch»!

– C'est un produit fantastique et on prévoit en 84-85 une production en forte hausse.

La «Swatch» a été lancée sur des marchés à fort pouvoir d'achat, elle est devenue un gadget pour gens aisés. Ce n'est pas sa vocation. Elle doit être une bonne montre, et elle l'est, pour les pays à faible pouvoir d'achat, donc à un prix défiant toute concurrence, compte tenu de ses qualités. J'ai demandé que l'on fasse un test dans un pays à faibles revenus.

La conclusion est plutôt à apporter autour d'un problème prioritaire pour nous, c'est l'avenir de «MEM» à Marin. On est là au cœur du problème de l'électronique suisse, il est essentiel pour l'avenir de notre horlogerie.

G. Bd

Le «Grand Frère» à Dübendorf

Interdisez citoyens!

La commune zurichoise de Dübendorf emprunte de nouvelles voies en matière de protection des données. Ses 21.000 habitants ont reçu ces derniers jours une feuille de contrôle contenant les données emmagasinées dans l'ordinateur communal et les concernant. Ils ont ainsi la possibilité non seulement de corriger les erreurs éventuelles, mais aussi d'interdire la communication de ces données. Cette initiative rencontre un accueil très favorable dans la population.

Le fichier des habitants de Dübendorf a été mis sur ordinateur il y a un an environ. Comme le précise le maire Max Trachsler, il s'agit aujourd'hui de l'actualiser et de supprimer les erreurs, mais aussi de rassurer les citoyens en les informant sur ce que l'ordinateur sait d'eux. De plus, il suffit aux intéressés de cocher une case sur un formulaire pour interdire à la commune de communiquer à l'extérieur les données qui les concernent. (ats)

Formation des journalistes en Suisse romande

Effectifs doublés en 10 ans

1983 a été marqué par un nouvel afflux de stagiaires journalistes. Leur effectif a doublé en dix ans pour s'élever à plus de cent vingt. Il a fallu prévoir un dédoublement des cours organisés à leur intention, indique le rapport annuel de la direction de ces derniers.

Organisés sous l'égide de la commission mixte de l'Union romande de journaux et de la Fédération suisse des journalistes, les cours, d'une semaine, ont lieu quatre fois l'an à Lausanne. Ils portent sur des problèmes théoriques et des exercices pratiques, offrant ainsi l'occasion aux stagiaires de rencontrer de nombreuses personnalités suisses et étrangères, de visiter des entreprises, des institutions, d'entrer en contact avec des représentants de tous les médias.

Parmi ces stagiaires, le nombre des universitaires augmente sans cesse, les licenciés es lettres et en sciences politiques, économiques et sociales étant les plus nombreux, relève le rapport annuel. 4 séminaires de formation continue réservés aux journalistes professionnels ont été organisés l'an passé. Ils ont été suivis par une centaine de journalistes. Ils portaient sur les finances publiques, l'écriture-magazine, le droit d'auteur et la presse pendant la deuxième guerre mondiale. (ats)

Le Tribunal fédéral légifère à Lausanne

Stupéfiants: le «cas grave» est défini

La Cour de cassation pénale du Tribunal fédéral a fixé les quantités de stupéfiants qui, lors du trafic illégal, constitueront «un cas grave» au sens de la législation sur les stupéfiants. Pour les cas graves, celle-ci réserve des peines plus élevées, c'est-à-dire la réclusion ou l'emprisonnement pendant au moins d'une année, ou une amende allant jusqu'à un million de francs. Cette amende peut être jointe à la peine privative de liberté.

On considère donc comme cas grave le trafic de 12 grammes d'héroïne, 18 grammes de cocaïne, 4 kilos de hachisch ou 200 tablettes de LSD.

Les quantités trafiquées comptant comme cas grave sont calculées en prenant en considération la jurisprudence selon laquelle la mise en danger de la santé d'au moins 20 personnes équivaut au risque pour la santé de «nombreuses» personnes, évoqué par la loi pour définir l'un des cas graves qu'elle vise. Tout ceci ressort d'un arrêt du Tribunal fédéral datant du 21 septembre 1983 dont les considérants viennent d'être rédigés.

(ats)

Programme d'éducation routière dans l'armée

Un axe: «Priorité à la prudence»

«Priorité à la prudence»: voilà le thème sous lequel est placée la campagne d'éducation routière 1984 de l'armée. Le Département militaire fédéral a publié hier à Berne la documentation qui sera remise aux conducteurs de véhicules. Selon la statistique publiée simultanément par le DMF, la circulation routière dans l'armée connaît chaque année environ 2000 accidents qui font près de 300 blessés et entre sept et onze morts.

Le programme d'éducation routière 1984 de l'armée reprend sous une forme condensée les thèmes des campagnes des cinq dernières années: la manœuvre, le croisement, la vitesse, la distance, les «autres dangers» (par exemple, la forme au volant). Le service des films de l'armée a réalisé un film suggestif qui vient compléter les matières à instruire. En outre, chaque conducteur de véhicule reçoit un dépliant qui a pour titre «Conseils» et qui reprend par mots-clefs les points essentiels du programme d'éducation.

2108 ACCIDENTS

En 1983, les véhicules militaires étaient impliqués dans 2108 accidents qui ont fait 284 blessés (211 militaires et 73 civils) et neuf morts dont sept militaires et deux civils (chiffres provisoires, les données définitives n'étant disponibles qu'à fin mars 1984). En ce qui concerne le nombre des accidents, les chiffres varient entre 2413 en 1970 et 1631 en 1975. Le nombre de blessés a atteint son maximum en 1970 (470 dont 320 militaires et 150 civils) et son minimum en 1976 (178 dont 130 militaires et 48 civils). Enfin, le nombre de tués était le plus élevé en 1963 (19 dont 12 militaires et sept civils) et le plus bas en 1969 (cinq militaires).

Sur les 2108 accidents enregistrés en 1983, 398 (18,9% étaient bénins, en ce sens qu'ils n'ont causé à la Confédération des dommages que jusqu'à concurrence de 300 francs. 1563 accidents (74,3%) étaient des cas «normaux» (dommages supérieurs à 300 francs et/ou blessés légèrement atteints). Enfin, dans 147 cas (6,8%), il s'est agi d'accidents graves ayant fait des blessés ou des morts et des dommages matériels dépassant 20.000 francs.

Toujours selon la statistique du DMF, les véhicules militaires ont parcouru en 1983 (chiffres provisoires) 96,1 millions de kilomètres. C'est actuellement le record absolu. Le kilométrage le plus faible a été réalisé en 1960 avec 41,3 millions. L'année dernière, un accident de la circulation s'est produit pour 45.600 km. parcourus. Cette statistique était la plus favorable en 1975 (1 accident sur 50.500 km.) et la plus mauvaise en 1960 (1 accident sur 23.500 km.)

(ats)

Polémique sur les antirhumatismaux

Le baume de l'OICM pour le fabricant

Les vagues soulevées par l'émission de la télévision suisse romande «A bon entendeur» à propos des antirhumatismaux tels que la Butazolidine et le Tandéril ne sont pas tout à fait retombées. Dans un communiqué de presse, l'Office intercantonal de contrôle des médicaments (OICM) a précisé sa position, suivant les déclarations faites au lendemain de l'émission par Ciba-Geigy, à savoir que la prescription de ces médicaments reste justifiée par rapport bénéfice-risque favorable. Toutefois, l'OICM ne manque pas de rappeler qu'ils doivent être considérés comme médicaments de réserve et n'être prescrits que lorsque d'autres mesures thérapeutiques sont jugées inefficaces.

Les effets secondaires ne sont pas niés par la fabricant bâlois qui s'est dit «conscient de ses responsabilités et prêt à limiter le champ d'application». L'OICM a prévu en septembre dernier une nouvelle version du prospectus qui comprenait notamment une restriction des indications sur le traitement des crises de goutte et de certaines maladies rhumatismales, ainsi que des avertissements portant sur le risque élevé d'effets indésirables connus et parfois graves.

A la suite d'une séance d'experts tenue mardi dernier, l'OICM a conclu que la prescription des médicaments pour le traitement de crises de goutte ou de pseudo-goutte et de la maladie de Bechterew restait justifiée par un rapport bénéfice-risque favorable. Depuis 20 ans, d'autres médicaments ont été élaborés, mais pour certains patients, les médicaments incriminés restent indispensables. Et cela même s'ils ne doivent être prescrits que lorsque d'autres mesures thérapeutiques sont jugées inefficaces. Selon l'OICM, cette manière de prescrire a été peu à peu suivie par la plupart des médecins en Suisse. (ats)

Exportations de matériel de guerre

Nouveau recul en 1983

Les exportations suisses de matériels de guerre ont enregistré un nouveau recul en 1983, passant à 377,2 millions de francs, contre 471,3 millions en 1982 et 511,5 millions une année auparavant. La part du matériel de guerre au total des exportations de marchandises suisses s'est établie à 0,89% contre 0,70% en 1982 et 0,90% en 1981.

Il ne faut pas voir là une restriction en matière de politique d'exportation d'armes, a déclaré un porte-parole du Département militaire fédéral. La valeur annuelle des exportations subit de fortes fluctuations d'une année à l'autre, au gré des contrats conclus par les marchands d'armes suisses.

Le meilleur client des manufactures d'armes suisses reste l'Autriche, 71 millions de francs, suivie de l'Allemagne fédérale (60,5 millions), du Nigeria (59,3 millions), des Pays-Bas (43,8 millions), de la Suède (23,7 millions), de la Belgique (19,5 millions), de l'Italie (17,4 millions), de la Grèce (15,2 millions) et de la Grande-Bretagne (14,7 millions). Le solde – 52,1 millions de francs – se répartit entre 61 pays.

Les types d'armements vendus par la Suisse ne sont pas précisés par le DMF, par respect envers les pays destinataires. On sait cependant que les engins de défense aérienne représentent une grande partie du total des armements vendus. La liste comprend aussi des véhicules blindés, des explosifs destinés à des usages civils, ainsi que les inévitables fusils destinés aux clubs de tireurs suisses à l'étranger.

Rappelons qu'en Suisse, l'exportation de matériel de guerre est soumise à l'autorisation de la Confédération. L'exportation est interdite à destination des territoires où des conflits armés ont éclaté ou menacent d'éclater ou dans lesquels règnent des tensions dangereuses. L'autorisation n'est pas donnée non plus si l'exportation risque de compromettre des efforts de la Confédération dans le domaine humanitaire ou dans l'aide au développement. (ats)

FAITS DIVERS

Monthey: le carburant s'évaporait

Les «rats de l'essence» arrêtés

C'est l'un des responsables principaux des installations de remontée mécanique de la vallée qui était l'un des «rats de l'essence» recherchés depuis des mois dans le secteur des Crosets - Val d'Illiez, au-dessus de Monthey, à la suite de vols répétés de benzine. Les contrôles effectués par la police en collaboration avec le personnel des installations ont conduit à l'arrestation de l'un des cadres de l'entreprise, ainsi que de son fils surpris en flagrant délit.

On apprenait hier soir que ce dernier avait été relâché, tandis que son père était toujours à disposition de la justice. L'enquête suit son cours.

NOUVELLE VICTIME DE LA DROGUE À ZURICH

L'année n'est pas commencée depuis très longtemps qu'on recence déjà la quatrième victime de la drogue à Zurich.

Dans la nuit de dimanche à hier en effet, la police zurichoise a découvert le corps sans vie d'un jeune homme dans les escaliers d'une maison du centre de la ville. Ce dernier a, selon toute vraisemblance, succombé à une «overdose».

ANTIQUAIRE RECELEUR ARRÊTÉ ET INCULPÉ À GENÈVE

La Chambre d'accusation de Genève a prolongé de trois mois hier la détention d'un antiquaire genevois de 39 ans inculpé de recel. Celui-ci reconnaît avoir voulu faire «une bonne affaire» en acquérant à moitié prix des meubles anciens, de l'argenterie et des tableaux provenant d'un vol et dont il devait se douter de l'origine.

LUCERNE: JOURNALISTE CONDAMNÉ

Le rédacteur en chef des «Luzerner Neuste Nachrichten» – quotidien du groupe Ringier – Christian Muller, y est allé un peu trop fort avec la police de son canton. C'est en tout cas ce qu'a estimé hier le Tribunal de district de Lucerne qui l'a condamné à 600 francs d'amende. Contrairement à ce qu'avait jugé en première instance un autre tribunal, Christian Muller ne devra rien verser au gendarme qui l'avait dénoncé à la justice. Il devra cependant payer les frais de la cause, qui se montent à 1860 francs.

En septembre 1982, le rédacteur en chef des «LNN» a fait publier un article intitulé «Deux jeunes filles brutalisées devant témoins – les méthodes-matraques de la police de Sursee (LU)». Le journal rapportait ensuite la mésaventure de deux jeunes filles, qui, après avoir fait du chahut dans un bistrot de la ville, ont été «embarquées» – sans beaucoup d'égards, racontait le journaliste – par deux policiers. L'un d'eux n'a pas apprécié le récit du journaliste et a déposé plainte.

DES MOUFLONS BERNOIS À NEW YORK

Pour une fois ce ne sont pas des vaches de la race Simmental mais bien des mouflons, nés et élevés à Berne, qui suscitent l'intérêt des Américains. Six mouflons du jardin zoologique de la ville fédérale ont en effet entrepris un long voyage à destination des Etats-Unis. Et c'est dans un zoo du «Bronx» new-yorkais, à qui ils ont été vendus, que ces animaux de pure race iront désormais passer le reste de leur vie. (ats)

EN QUELQUES LIGNES

● **Cinq associations d'habitants et d'écologistes genevois** ont lancé lundi une **initiative municipale** visant à **étendre la zone piétonne** dans le centre de la ville, sur la rive gauche du lac.

● **Dans une période** où en Suisse **l'abstentionnisme** se fait de plus en plus **marqué et préoccupant, l'exemple des citoyens de Castaneda,** un petit village du Val Mesocco, dans les Grisons italiens, est certainement à signaler. Ce dernier week-end, lors des votations pour le renouvellement des conseillers municipaux, **le cent pour cent des 153 citoyens inscrits** au registre électoral **s'est rendu aux urnes.**

● **L'espoir renaît** pour les **responsables du projet de radio locale fribourgeoise «Radio Sarine».** En proie à des difficultés financières, **la Station a lancé,** au début du mois, une **souscription** auprès de ses membres et du public. Or, **des responsables** de la station **indiquaient** lundi que **90.000 francs ont d'ores et déjà été trouvés** sur les 150.000 nécessaires au démarrage de l'expérience, le premier avril prochain.

● **Après les nombreuses radios et tv privées italiennes qui arrosent le Tessin** depuis quelques années, c'est à présent **le tour d'une télévision privée de langue allemande** à s'insérer sur les antennes du canton et du nord de l'Italie. Le promoteur de cette nouvelle initiative est le Suisse Carl Schell, qui a derrière lui une longue carrière d'acteur. Frère des célèbres comédiens Maximilian et Maria Schell, il est domicilié à Brissago depuis de longues années. (ats)

Je roule par tous les temps. Toyota Tercel 4x4.

Toyota Tercel 4x4. 5 portes, 5 places, moteur longitudinal à 4 cylindres, 1452 cm³, 52 kW (71 ch) DIN. 5 vitesses pour la traction avant, plus rapport extra-lent pour la transmission sur les quatre roues. Grand hayon, capacité de remorquage de 1010 kg ou 1300 kg avec freinage continu. **Fr. 17 750.–.** En option: peinture bicolore, fr. 200.–; toit ouvrant électrique, fr. 800.–.

Sa transmission sur les quatre roues, enclenchable et déclenchable à tout moment, et sa vitesse tous terrains extra-lente (rampante) ouvrent de nouvelles perspectives et sont un gage de sécurité et d'indépendance, quelles que soient les conditions météorologiques et routières. Son équipement de série est extraordinairement complet: appuis-tête ajustables, glaces teintées, phares à halogène, lave-phares, rétroviseur extérieur réglable de l'intérieur, essuie/lave-glace arrière, radio à trois gammes d'ondes et décodeur pour informations routières, coffre et compartiment de chargement variables, et ainsi de suite.

FINANCEMENT AVANTAGEUX PAR **MULTI-LEASING TOYOTA** TÉLÉPHONE 01-495 24 95

TOYOTA

Le succès par la technologie.

TOYOTA SA, 5745 SAFENWIL, 062-67 93 11.

Agences principales: La Chaux-de-Fonds: M. Grandjean S.A., Garage des Montagnes, Léopold-Robert 107, Tél. 039/23 64 44/45 – **Corgémont:** K. Lehmann, Garage Moderne, Tél. 032/97 11 74

Agences locales: La Chaux-de-Fonds: Tarditi, Tél. 039/28 25 28 – **Saignelégier:** Ch.A.Frésard + S. Cattin, Tél. 039/51 12 20 75-222

OFFRES D'EMPLOIS

Entreprise de la place cherche pour entrée tout de suite ou à convenir, un(e)

collaborateur(trice)

pour son service «administration des ventes»

Nous demandons:
- une formation d'employé de bureau
- le sens des responsabilités
- aptitude d'organisation du travail
- un bon sens de la collaboration

Nous offrons:
- un emploi sûr et bien rétribué
- des prestations sociales de premier ordre

Ecrire sous chiffre LP 2118 au bureau de L'Impartial.

Bar Fair-Play
Rue de la Serre 55, cherche une

sommelière

pour tout de suite ou date à convenir.
Congé les dimanches.
Débutante acceptée.
Se présenter ou téléphoner au 039/23 33 55 et demander M. Walter Troger. 1797

Nous cherchons pour quelques heures par jour

lingère-repasseuse-lessiveuse

installations modernes.
Entrée en fonction tout de suite. 1877
✆ 039/28 26 21

On cherche pour date à convenir

boulanger

ou

boulanger-pâtissier

Ecrire à la boulangerie-pâtisserie Paul Jörg, Serre 56, 2300 La Chaux-de-Fonds. 2077

Désirez-vous un travail indépendant ?
Aimez-vous la vente et le contact ?
Alors...
Si vous habitez dans les régions de La Chaux-de-Fonds, Hauterive, Le Landeron, **n'hésitez pas,** car nous cherchons des

représentantes

Nous diffusons des produits cosmétiques suisses.
Nous vous offrons une solide formation, un salaire fixe, frais et commissions.
Si vous possédez une voiture, veuillez prendre contact au 038/42 04 34. Influence, Bienne. 22-1307

ANNONCES CLASSÉES
«Offres d'emplois»
Parution les: mardi jeudi samedi

CAFÉ-RESTAURANT-BAR
EL BRASERO
Famille J. Robert
Paix 69 - ✆ 039/23 50 30
cherche pour tout de suite

sommelier (ère)

connaissant les deux services.
Prière de se présenter 2188

Fabrique de boîtes or
BERNARD DUBOIS S.A.
Beau-Site 25, 2400 Le Locle
cherche

polisseuse aide-polisseuse

Personne habile serait mise au courant.

Prendre rendez-vous au ✆ 039/31 22 64/65 2183

Abonnez-vous à L'Impartial

Nous recherchons un bon

mécanicien de précision

ayant quelques années de pratique et pouvant travailler de façon indépendante dans une équipe jeune et dynamique.

Ecrire avec curriculum vitae et prétentions de salaire à l'adresse suivante:

stettler sa

Fabrique de machines, Doubs 124-126, 2300 La Chaux-de-Fonds. 2189

PIGNONS ET ROUES D'HORLOGERIE
ET D'APPAREILLAGE
DÉCOLLETAGE ET REPRISE EN TOUS GENRES
GALVANOPLASTIE - DÉROUILLAGE

HELIOS A. CHARPILLOZ SA
CH 2735 BÉVILARD

Pour notre département décolletage (200 tours automatiques Tornos), nous engageons

décolleteurs d'appareillage
décolleteurs d'horlogerie

Nos futurs collaborateurs bénéficieront de tous les avantages d'une grande entreprise, soit: caisse de retraite et caisse-maladie d'usine, horaire variable, logements à disposition, service de bus.

Pour un premier contact, veuillez téléphoner au **032/92 10 12.** 93-392

Fondation «Les Lovières» Tramelan

cherche pour son home pour personnes âgées

infirmière assistante diplômée

Nous demandons de notre future collaboratrice:
- de l'expérience
- l'intégration dans l'équipe existante
- de l'intérêt et de la compréhension pour les personnes âgées.

Ce poste conviendrait éventuellement à deux personnes à temps partiel.

Entrée: immédiate ou date à convenir.

Renseignements: Mlle A. Bühler, directrice, ✆ 032/97 40 09.

Postulations: Mme U. Droz, présidente, Crêt-Georges 47, 2720 Tramelan, ✆ 032/97 56 28, **jusqu'au 7.2.84.** 2161

Entreprise bâloise de grande renommée, dynamique, désire engager, pour début août 1984,

JEUNE HOMME

sérieux, ambitieux, de bon contact, de langue maternelle française, ayant terminé, avec succès, un apprentissage soit de gainier-cartonnier, relieur, maroquinier ou décorateur. Occasion d'apprendre l'allemand, les travaux de bureau et de magasins, au sein d'une équipe jeune et soudée.

Par la suite, et après mise au courant, remplacement, au service extérieur, en ROMANDIE, de notre collaborateur actuel, qui prendra, dans quelques années, sa retraite. Bon salaire, avantages sociaux, ambiance de travail agréable.

Faire offres, avec curriculum vitae, copies de certificats et diplômes, sous chiffre E 03-590 828, PUBLICITAS, 4010 Bâle.

BOURSE

NEUCHÂTEL

	A	B
Cr. Fonc. Ne.	690	690
La Neuchâtel.	560	620
Cortaillod	1550	1530
Dubied	150	150

HORS BOURSE

	A	B
Roche b/jce	107125	106000
Roche 1/10	10755	10600
Asuag	39	39
Kuoni	6150	6200
Astra	1.75	1.85

ACTIONS SUISSES

	A	B
B. Centr. Coop.	825	820
Swissair p.	1005	995
Swissair n.	848	845
Bank Leu p.	4425	4400
UBS p.	3535	3510
UBS n.	660	657
SBS p.	337	335
SBS n.	262	262
SBS b.p.	290	289
C.S. p.	2335	2290
C.S. n.	430	428
BPS	1550	1540
BPS b.p.	153	152
Adia Int.	1910	1880
Elektrowatt	2770	2770
Galenica b.p.	450	450
Holder p.	765	760
Jac Suchard	6625	6600
Landis B	1550	1540
Motor col.	795	798
Moeven p.	4040	3975
Buerhle p.	1435	1470
Buerhle n.	299	298
Buehrle b.p.	326	340
Schindler p.	2675	2675
Bâloise n.	655	650
Rueckv p.	8150	8150
Rueckv n.	3610	3600
W'thur p.	3475	3450
W'thur n.	1900	1900
Zurich p.	18500	18200
Zurich n.	10350	10300
Atel	1375	1375
BBC I -A-	1500	1485
Ciba-gy p.	2300	2285
Ciba-gy n.	990	990
Ciba-gy b.p.	1885	1860
Jelmoli	1890	1850
Hermes p.	400	380
Globus p.	3260	3250
Nestlé p.	5050	5030
Nestlé n.	2995	2985
Sandoz p.	7375	7425
Sandoz n.	2590	2470
Sandoz b.p.	1180	1175
Alusuisse p.	915	900
Alusuisse n.	302	299
Sulzer n.	1650	1610

ACTIONS ÉTRANGÈRES

	A	B
Abbott Labor	104.50	104.—
Aetna LF cas	80.50	80.—
Alcan alu	86.50	84.75
Amax	53.50	53.—
Am Cyanamid	110.50	111.—
ATT	146.50	146.50
ATL Richf	97.75	97.—
Baker Intl. C	41.50	41.25
Baxter	50.—	49.25
Boeing	109.50	109.—
Burroughs	113.50	112.—
Caterpillar	107.—	109.—
Citicorp	83.75	81.25
Coca Cola	117.—	115.—
Control Data	106.50	104.50
Du Pont	114.50	114.50
Eastm Kodak	165.—	164.—
Exxon	84.25	84.50
Fluor corp	43.25	42.75
Gén. elec	127.—	125.—
Gén. Motors	170.50	171.—
Gulf Oil	104.—	105.—
Gulf West	72.75	73.50
Halliburton	83.25	83.50
Homestake	64.50	65.25
Honeywell	281.—	278.—
Inco ltd	32.75	32.75
IBM	265.—	262.50
Litton	156.—	150.50
MMM	177.50	177.50
Mobil corp	66.50	67.50
Owens-Illin	91.—	91.—
Pepsico Inc	81.50	81.—
Pfizer	82.75	83.75
Phil Morris	163.50	164.—
Phillips pet	83.—	84.—
Proct Gamb	121.—	122.50
Rockwell	69.—	68.50
Schlumberger	102.50	104.—
Sears Roeb	82.75	82.25
Smithkline	131.—	131.—
Sperry corp	107.—	106.—
STD Oil ind	112.—	113.—
Sun co inc	116.50	115.50
Texaco	85.—	85.25
Warner Lamb.	71.50	71.25
Woolworth	78.50	78.50
Xerox	109.50	109.50
Zenith radio	81.25	79.—
Akzo	76.—	76.50
Amro Bank	51.75	52.50
Anglo-am	36.25	36.50
Amgold	232.50	231.50
Mach. Bull	9.—	9.50
Cons. Goldf I	23.50	24.—
De Beers p.	18.25	18.25
De Beers n.	18.25	18.—
Gen. Shopping	374.—	373.—
Norsk Hyd n.	156.—	158.—
Phillips	33.75	33.75
Rio Tinto p.	20.25	20.25
Robeco	246.—	245.50
Rolinco	238.—	237.—
Royal Dutch	104.—	105.50
Sanyo eletr.	5.30	5.25
Aquitaine	49.50	149.75
Sony	34.75	34.—
Unilever NV	192.50	193.50
AEG	75.75	77.—
Basf AG	142.50	140.—
Bayer AG	144.50	145.—
Commerzbank	138.50	141.—
Daimler Benz	502.—	503.—
Degussa	300.—	301.—
Deutsche Bank	295.—	297.50
Dresdner BK	139.—	140.—
Hoechst	155.—	155.—
Mannesmann	121.—	120.—
Mercedes	430.—	432.—
Rwe ST	145.50	147.—
Schering	302.—	302.—
Siemens	312.—	311.—
Thyssen AG	70.50	70.25
VW	179.50	179.50

BILLETS (CHANGE)

	Achat	Vente
1 $ US	2.20	2.28
1 $ canadien	1.74	1.84
1 £ sterling	3.02	3.27
100 fr. français	25.—	27.—
100 lires	-.1225	-.1375
100 DM	78.50	80.50
100 fl. hollandais	69.50	71.50
100 fr. belges	3.70	4.—
100 pesetas	1.25	1.50
100 schilling autr.	11.10	11.40
100 escudos	1.30	1.80

DEVISES

	Achat	Vente
1 $ US	2.2225	2.2525
1 $ canadien	1.78	1.81
1 £ sterling	3.11	3.17
100 fr. français	25.60	26.30
100 lires	-.1285	-.1325
100 DM	79.—	79.80
100 yen	-.95	-.9620
100 fl. hollandais	70.20	71.—
100 fr. belges	3.85	3.95
100 pesetas	1.38	1.43
100 schilling autr.	11.20	11.32
100 escudos	1.62	1.68

MARCHÉ DE L'OR

	Achat	Vente
Once $	369.—	372.—
Lingot	26550.—	26800.—
Vreneli	164.—	174.—
Napoléon	161.—	173.—
Souverain	192.—	204.—
Double Eagle	1115.—	1205.—

CONVENTION OR

24.1.84	
Plage	27000.—
Achat	26590.—
Base argent	640.—

NEW YORK

	A	B
Aetna LF & CASX	35¾	35⅞
Alcan	37⅛	37.–
Alcoa	46⅜	45¼
Amax	23⅜	23½
Att	65⅞	66.–
Atl Richfld	43¾	43⅜
Baker Intl	18⅜	18¾
Boeing Co	48⅜	47⅞
Burroughs	50½	50½
Canpac	42.–	41⅝
Caterpillar	48¾	48¾
Citicorp	36¾	35¾
Coca Cola	52.–	51½
Crown Zeller	34½	34.–
Dow chem.	33¼	32.–
Du Pont	51¾	51.–
Eastm. Kodak	73⅜	72¾
Exxon	38¼	38¼
Fluor corp	19⅜	19⅛
Gen. dynamics	54¾	54.–
Gen. élec.	56.–	55⅞
Gen. Motors	77.–	76⅝
Genstar	22¾	22½
Gulf Oil	47⅜	47½
Halliburton	37¼	37⅛
Homestake	29⅜	28½
Honeywell	124.–	121¾
Inco ltd	14¾	14¼
IBM	117⅛	116¼
ITT	46⅛	45⅜
Litton	67¼	66⅜
MMM	79½	78¼
Mobil corp	30½	29⅞
Owens Ill	41¼	40⅝
Pac. gas	14⅜	14⅜
Pepsico	36½	36⅜
Pfizer inc	37¾	37½
Ph. Morris	73¾	73¼
Phillips pet	37¾	37½
Proct. & Gamb.	54⅞	54⅜
Rockwell int	30½	30⅜
Sears Roeb	36⅜	36½
Smithkline	58⅛	57⅜
Sperry corp	47⅜	48.–
Std Oil ind	50⅞	51⅜
Sun CO	52.–	50⅜
Texaco	38⅜	37⅜
Union Carb.	61¾	60½
Uniroyal	17¼	17¼
US Gypsum	59½	59.–
US Steel	31⅛	31⅞
UTD Technol	71⅜	70½
Warner Lamb.	32⅛	31⅞
Woolworth	35⅜	34¼
Xeros	49½	48⅜
Zenith radio	35½	35.–
Amerada Hess	32.–	31⅛
Avon Prod	25⅛	24⅞
Motorola inc	129⅞	130¼
Pittston co	15⅜	15½
Polaroi	31¼	29⅞
Rca corp	37.–	36½
Raytheon	46½	46½
Dome Mines	12¾	12½
Hewlet-pak	44⅜	43¼
Revlon	32⅜	31½
Std Oil cal	36⅛	35⅞
Superior Oil	40⅜	40.–
Texas instr.	138¾	136⅛
Union Oil	35¾	36.–
Westingh el	54¾	53½

(L.F. Rothschild, Unterberg, Towbin, Genève)

TOKYO

	A	B
Ajinomoto	1050	1070
Canon	1530	1500
Daiwa House	544	539
Eisai	1350	1340
Fuji Bank	678	689
Fuji photo	2050	2050
Fujisawa pha	871	875
Fujitsu	1280	1280
Hitachi	830	825
Honda Motor	1080	1070
Kangafuchi	489	485
Kansai el PW	1210	1160
Komatsu	510	511
Makita elct.	1250	1230
Marui	1420	1440
Matsush el I	1910	1880
Matsush el W	660	685
Mitsub. ch. Ma	294	291
Mitsub. el	413	409
Mitsub. Heavy	260	257
Mitsui co	362	361
Nippon Music	639	645
Nippon Oil	987	1000
Nissan Motor	750	748
Nomura sec.	766	753
Olympus opt.	1040	1030
Rico	1070	1060
Sankyo	689	685
Sanyo élect.	560	554
Shiseido	1010	1010
Sony	3600	3510
Takeda chem.	774	762
Tokyo Marine	552	542
Toshiba	410	406
Toyota Motor	1400	1380

CANADA

	A	B
Bell Can	32.125	32.125
Cominco	60.625	62.—
Dome Petrol	4.05	4.15
Genstar	29.50	28.75
Gulf cda Ltd	17.50	17.75
Imp. Oil A	36.75	36.75
Noranda min	27.—	27.25
Royal Bk cda	34.75	34.50
Seagram co	46.875	46.—
Shell cda a	25.—	25.—
Texaco cda I	40.25	40.375
TRS Pipe	31.125	31.—

Achat **100 DM** Devise **79.—**

Achat **100 FF** Devise **25.60**

Achat **1 $ US** Devise **2.2225**

LINGOT D'OR 26550 - 26800

INVEST DIAMANT Janvier 1984, 580 - 252

(A = cours du 20.1.84)
(B = cours du 23.1.84)

Les cours de clôture des bourses suisses sont communiqués par le groupement local des banques

IND. DOW JONES INDUS.: Précédent: 1259.11 — Nouveau: 1244.45

OFFRES D'EMPLOIS

ATELIERS DE DIVERSIFICATIONS

Nous cherchons à engager

employée de bureau

parfaite bilingue (français-allemand), sachant prendre des responsabilités et ayant le sens de l'organisation.

Notre future collaboratrice devra, entre outre, s'occuper, d'entente avec notre service technique, de l'établissement d'offres, confirmations de commandes, facturation, etc.

Les personnes intéressées voudront bien faire leurs offres sous chiffres 93-3128 à Assa, Léopold-Robert 31, La Chaux-de-Fonds.

L'annonce, reflet vivant du marché

La Neuchâteloise Assurances fondée en 1869

La Neuchâteloise est une compagnie d'assurances pour laquelle il fait bon travailler. Elle doit son dynamisme et son efficacité à la qualité de ses collaborateurs.

COMPTABILITÉ

Nous désirons engager, dès que possible ou selon date à convenir, un ou une

employé (e) de commerce

Ce poste comprend notamment la comptabilisation des frais généraux ainsi que l'établissement de rapports périodiques à la direction

Une formation commerciale complète est exigée. Bonnes connaissances d'allemand souhaitées.

Il s'agit d'un poste requérant sens des responsabilités et indépendance. Un certain développement des activités est probable. Le lieu de travail est à Neuchâtel, au siège de l'entreprise.

Demande de renseignements complémentaires et offres sont à adresser au service du personnel de **La Neuchâteloise Assurances, rue de Monruz 2, 2002 Neuchâtel, ✆ 038/21 11 71, interne 315.** 28-35

Près de vous
Près de chez vous
La Neuchâteloise Assurances

Nous cherchons

gouvernante

pour vivre avec personne âgée ayant quelque difficulté à marcher.
Grand appartement centré avec confort, aide à disposition.
✆ 039/28 57 70 4-111023

On engagerait tout de suite ou à convenir, une

employée de bureau

à mi-temps (l'après-midi).

Travail varié.

Ecrire sous chiffre 91-506 à assa Annonces Suisses SA, 31, av. Léopold-Robert, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Entreprise E. TROGER
cherche un

appareilleur qualifié

Salaire à discuter.

Carouge, ✆ 022/43 37 70. 18-32349

EMPLOYÉ DE BUREAU

Entreprise du bâtiment engagerait tout de suite ou pour date à convenir, un employé de bureau, titulaire d'un CFC, de langue maternelle française (allemand pas nécessaire), capable de l'occuper des salaires, de la comp-tabilité (sans bouclement) et de divers travaux de bureau.

Semaine de 5 jours et avantages sociaux.

Faire offre manuscrite, avec prétentions de salaire, sous chiffre GU 2177 au bureau de L'Impartial.

L'annonce, reflet vivant du marché

EUROFIMA

Société européenne pour le financement de matériel ferroviaire, Bâle

Capital social fr. 500 000 000 (libéré à 40%)

Les **actionnaires** sont les administrations de chemins de fer des pays suivants:

Autriche	France	Norvège	Suède
Belgique	Grèce	Pays-Bas	Suisse
Danemark	Italie	Portugal	Turquie
Espagne	Luxembourg	RF d'Allemagne	Yougoslavie

5%

Emprunt 1984–96 de fr. 100 000 000

(No de valeur: 105.202)

But de l'emprunt	Financement de matériel ferroviaire moderne
Amortissements	par tranches annuelles de fr. 20 000 000 dès le 9 février 1992.
Durée	12 ans au maximum; 10 ans en moyenne
Prix d'émission	100%
Souscription	du 24 au 30 janvier 1984, à midi
Libération	le 9 février 1984
Cotation	sera demandée aux bourses de Zurich, Bâle, Berne, Genève et Lausanne.
Garantie supplémentaire des actionnaires	d'un montant correspondant à leur participation au capital-actions, pour l'exécution des obligations découlant des contrats de financement de matériel ferroviaire d'EUROFIMA.
Garantie des Etats	qui cautionnent envers EUROFIMA les engagements pris par leur administration de chemins de fer.
Engagement	des gouvernements de prendre, dans le cadre d'une éventuelle réglementation des changes, les mesures propres à assurer les transferts financiers résultant de l'activité d'EUROFIMA.
Admission aux fonds de garantie	des sociétés d'assurances, des caisses de maladie reconnues et des fédérations de réassurance en Suisse.

Un extrait du prospectus sera publié le 24 janvier 1984 dans les journaux suivants: «Neue Zürcher Zeitung», «Basler Zeitung» et «Journal de Genève». Il ne sera pas imprimé d'extraits de prospectus séparés; par contre, les banques tiennent des bulletins de souscription à disposition des intéressés.

Crédit Suisse — **Union de Banques Suisses**
Société de Banque Suisse — **Bank Leu S. A.**
Banque Populaire Suisse — **Groupement des Banquiers Privés Genevois**
A. Sarasin & Cie — **Société Privée de Banque et de Gérance**
Union des Banques Cantonales Suisses

ECONOMIE

topo

Main de fer à réflexes humains

La dextérité des robots va être hautement améliorée par la dernière trouvaille de Hitachi, qui a réussi à mettre au point une main de métal dont les réflexes sont semblables dans une certaine mesure, à ceux de la main humaine.

La main japonaise, qui ne comporte que trois doigts, chacun avec quatre jointures et deux jointures au poignet est rapide, flexible dans ses mouvements, grâce aux alliages «mémoires» également développés dans cette perspective.

Ces alliages de nickel titane fléchissent sous l'effet de la chaleur générée par un courant électrique et chaque phalange se plie et adopte une certaine forme lorsqu'elle est réchauffée par des fils comparables dans leurs dimensions aux nerfs humains.

La chaleur, et la rapidité avec laquelle elle est appliquée, est en relation directe avec la dextérité de la main dont chaque élément est contrôlé par une série de microprocesseurs travaillant ensemble.

Les alliages mémoires collaborant avec l'électronique de commande se souviennent: des séquences préprogrammées liées aux positions dans lesquelles la main est capable de travailler, ainsi que des limites dans lesquelles ses gestes sont autorisés.

La main robot Hitachi est quatre ou cinq fois plus longue que la main humaine, avec un bras, un poignet qui lui fournit sa force et mesure environ 70 centimètres.

Cependant des démonstrations auraient été effectuées sur des travaux beaucoup plus délicats que ceux habituellement confiés à un robot, à une vitesse de motion de 90 degrés par seconde.

La compagnie est prête à placer ses mains – c'est le cas de le dire – au service de fabrications comportant des manipulations délicates, des interventions dangereuses, des conditions d'utilisation difficiles.

Les futurs développements de robots avec une dextérité manuelle élevée dépendent surtout de l'avance des alliages «mémoires». Le problème étant, après réchauffement et adoption d'une position ad hoc, de refroidir très rapidement l'alliage afin qu'il reprenne sa forme initiale. Préalable indispensable à tout réchauffement et à tout nouveau mouvement commandé par le programme.

La compagnie Hitachi n'a indiqué aucun délai de commercialisation. On peut supposer que ces alliages mémoires capables d'adopter la forme voulue sur commande sont encore d'un coût de fabrication assez élevé. Lorsque Hitachi sera parvenue à fabriquer facilement et à moins cher ces «shape memory alloys» elle risque fort de faire un malheur dans la robotique internationale.

Roland CARRERA

Présence industrielle helvétique en France

Une participation touchant plus de 110.000 salariés

Avec plus de 110.000 salariés, les entreprises industrielles françaises à participation helvétique représentent 11,5 pour cent de l'ensemble des entreprises industrielles françaises à participation étrangère. Ce chiffre élevé figure dans le dernier numéro de la Revue économique franco-suisse, publiée à Paris par la Chambre de commerce suisse en France.

Consacré à la place de l'industrie suisse dans l'ensemble des investissements étrangers en France, ce numéro révèle en outre que le chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises industrielles françaises à participation suisse a dépassé 31 milliards de francs français en 1980, tandis que leurs investissements étaient de plus d'un milliard de francs français.

L'industrie française à participation helvétique offre le plus d'emplois en Ile-de-France (23.000), puis dans la région Rhône-Alpes (19.000) et en Alsace (12.500). C'est en Franche-Comté que la pénétration suisse est la plus importante, avec plus de trente pour cent de tous les emplois industriels de la région liés à des intérêts étrangers.

Quant aux secteurs de l'industrie suisse les mieux représentés en France, il s'agit de l'industrie agro-alimentaire (17.000 emplois, principalement Nestlé), de la fabrication de matériel électrique (14.500 emplois), de la production d'équipement industriel (8500 emplois), de la parachimie et de la pharmacie (7300), de l'industrie de la chaussure (6500) ainsi que de l'industrie textile (5300).

D'une façon générale, les entreprises industrielles suisses en France subissent le climat maussade de l'économie française à la fin de l'année dernière. Le recul des investissements en France concerne particulièrement les entreprises du secteur des biens d'équipement. La situation est meilleure dans le secteur des biens de consommation, note la Revue économique franco-suisse. (ats)

Denner lance une initiative

«Contre l'exploitation des consommateurs»

«Contre l'exploitation des consommateurs par les monopoles et les cartels, pour le remboursement des bons de tabac», la chaîne alimentaire Denner SA a annoncé à Zurich le lancement d'une initiative fédérale qu'elle a intitulée «pour la protection des consommateurs».

L'initiative de Denner veut donc modifier la Constitution en déclarant illicites «toutes mesures prises et tout accord passés par des entreprises, des organisations ou des personnes qui visent, par une action concertée, à restreindre la concurrence dans le commerce des denrées alimentaires et d'autres biens de consommation». Dans le collimateur de Denner: tous les accords – les cartels – qui fixent dans un secteur particulier des prix minimaux de vente. On pense ici par exemple aux cartels du tabac – à qui Denner s'était déjà opposé – de la bière, des cosmétiques et des parfums notamment.

Le jugement rendu par le Tribunal fédéral en mai dernier, interdisant à Denner SA de rembourser ses bons de tabac, a été déterminant pour le lancement de cette initiative, a déclaré le propriétaire de la chaîne alimentaire, Karl Schweri. En prenant une telle décision, le Tribunal fédéral s'est, selon lui, transformé en protecteur des cartels et a fait fi du rejet en 1968 par le peuple d'une loi fédérale qui voulait réintroduire une protection du prix des cigarettes.

L'initiative vise non seulement les conventions sur les prix passées entre fournisseurs et revendeurs mais également les fixations de prix minimaux de vente prévues, au niveau fédéral, dans la nouvelle loi sur les alcools par exemple.

Ce sont essentiellement les entreprises qui s'efforcent de limiter leurs frais et de vendre leurs produits au prix le plus bas possible qui sont victimes de ces accords sur les prix, estime M. Schweri. Le principe de la libre concurrence est, selon lui, bafoué. Et quel intérêt, se demande le patron de Denner, ont encore les chaînes de distribution à s'efforcer de vendre leurs produits à bas prix si ces efforts sont sanctionnés, voire punis. (ats)

Titres de la société Falcon

Compte bancaire débloqué en Suisse

L'un des comptes bancaires qui avaient été bloqués la semaine dernière en Suisse sur demande de la Securities and Exchange Commission (SEC), aux Etats-Unis, a été libéré le 20 janvier par le Département fédéral de justice et police. Le propriétaire de la société zougoise détentrice de ce compte, la Trust & Investment SA, a par ailleurs affirmé à l'ATS que les titres qu'il avait reçus de la société américaine Falcon Sciences Inc. n'étaient pas faux, mais qu'ils avaient été partiellement mis sur le marché trop tôt. Ces titres auraient en effet été assortis d'une interdiction de vente jusqu'en avril 1984.

Il se serait agi globalement de trois millions de titres d'une valeur de un et de dix cents, indique le propriétaire de la société zougoise. Trust & Investement aurait placé ces titres auprès des filiales en Suisse de six sociétés de courtage américaines. Ces dernières auraient fait examiner l'authenticité de ces titres.

Au Département fédéral de justice et police, on confirme seulement la libération de l'un des comptes bloqués, «simplement parce que la mesure de bloquage ne se justifiait plus». Le porte-parole du DFJP a encore précisé à l'ATS que «la libération de ce compte ne signifie rien quant à l'éventuel délit qui a pu être commis».

L'affaire avait été révélée la semaine dernière par des quotidiens suisses, après que le DFJP eut accepté de bloquer un certain nombre de comptes dans trois banques helvétiques, sur demande de la commission américaine de surveillance des opérations boursières, la Securities and Exchange Commission (SEC). Une société américaine, la Falcon Sciences Inc., aurait fait passer en Suisse, auprès de la Trust & Investment SA notamment, un grand nombre d'actions fausses ou non autorisées. Ces titres auraient ensuite été revendus en partie aux Etats-Unis, fournissant aux initiateurs de l'opération un bénéfice substantiel. (ats)

● La somme du bilan de la **banque genevoise Cantrade, Ormond, Burrus S.A.** est montée au cours du dernier exercice de 128 à 139 millions de francs. Le bénéfice net est, pour sa part, passé de 2,94 à 3,55 millions de francs, annonce la banque dans un communiqué.

Exercice 1983-84 de La Bâloise

Dividende inchangé

La Bâloise Holding prévoit de verser un dividende inchangé de 14 francs par action et bon de participation à l'issue de l'exercice 1983-84 qui prendra fin le 31 mai.

En 1983, la société Bâloise Assurances a réalisé un bénéfice d'environ 17,9 millions de francs, comme en 1982. La Bâloise-Vie devrait dépasser son bénéfice de 5,3 millions de francs de 1982.

Dans l'ensemble, les entrées de primes ont augmenté de 8% environ (+5% à La Bâloise Assurances et 13% à La Bâloise Vie). En 1982, le groupe Bâloise avait enregistré une entrée brute de primes de 1,7 milliard de francs. En 1984, le holding s'attend à une croissance de 6% des entrées de primes. (ats)

Distribution du groupe Hatier International

Changement en Suisse

Le groupe parisien Hatier International, promoteur et diffuseur des Editions Didier, Foucher et Hatier, a confié la distribution de ses ouvrages en Suisse à la librairie lausannoise «L'Age d'Homme - La Cité». La société Cédilivre SA, à Renens, s'est chargée précédemment de cette tâche jusqu'à la fin de 1983. C'est ce qu'a annoncé M. Yves Péchon, directeur commercial de Hatier International.

Un nouveau département intitulé «Hatier - Didier - Diffusion (Foma SA)» a été créé au sein de la société Foma SA, à Renens, qui continue à éditer et diffuser les ouvrages de Hatier International. Ce département s'occupe de la promotion des livres scolaires auprès des écoles et des librairies. L'an dernier, les ventes du groupe Hatier International ont atteint environ 3 millions de francs en Suisse. (ats)

● **L'inflation dans les pays européens va tomber à 6,8% cette année, tandis que le chômage se stabilisera aux environs de 10,5%,** prédisent un groupe d'experts interrogés par le magazine américain «Time». Le magazine prévoit également une croissance moyenne de 2,5% qui sera la plus forte en Grande-Bretagne, avec la RFA juste derrière, puis les Pays-Bas, la Belgique et la Suisse.

FONDS DE PLACEMENT

Cours 20.9.84	demande	offre
America val.	514.25	524.25
Bernfonds	130.—	131.—
Foncipars 1	2525.—	2545.—
Foncipars 2	1275.—	1285.—
Intervalor	71.25	72.25
Japan portf.	725.50	735.50
Swissval ns.	262.75	265.75
Universal fd	102.75	103.75
Universal bd	72.—	73.—
Canac	118.50	119.50
Dollar inv. dol.	103.25	104.25
Francit	103.25	104.25
Germac	101.50	102.50
Itac	126.50	128.—
Japan inv.	835.—	845.—
Rometac	465.50	470.50
Yen invest	794.50	799.50
Canasec	790.—	800.—
Cs bonds	64.25	65.25
Cs internat.	87.50	89.50
Energie val.	142.75	144.75
Europa valor	122.75	123.75
Swissimm. 61	1280.—	1300.—
Ussec	772.—	785.—
Asiac	1004.—	1018.—
Automation	110.—	111.—
Eurac	324.—	326.—
Intermobilfd	101.—	102.—
Pharmafonds	206.50	208.50
Poly bond	69.60	70.60
Siat 63	1250.—	1260.—
Swissac	1236.—	1247.—
Swiss Franc Bond	1058.—	1062.—
Bondwert	136.50	137.50
Ifca	1480.—	1500.—
Ifca 73	11.50	—.—
Immovit	1370.—	—.—
Uniwert	145.75	146.75
Valca	80.50	82.—
Amca	34.50	34.75
Bond-Invest	64.50	64.75
Eurit	152.—	154.—
Fonsa	118.—	118.50
Globinvest	79.50	79.75
Sima	205.—	—.—

Pour le plein de MAZOUT
BENZINA S.A.
2300 LA CHAUX-DE-FONDS
Téléphone (039) 26 03 23

Un format de pointe en n'importe quel format. Xerox 1035. L'un des fameux copieurs-marathon.

RANK XEROX

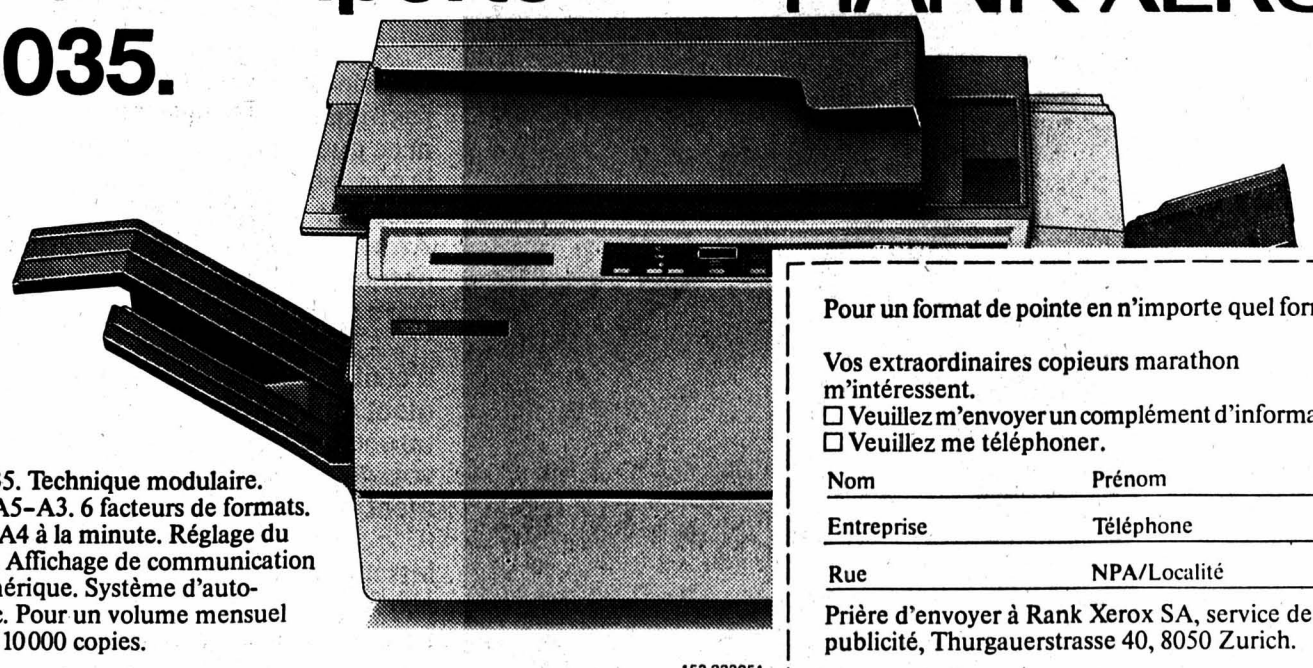

Xerox 1035. Technique modulaire. Formats A5–A3. 6 facteurs de formats. 21 copies A4 à la minute. Réglage du contraste. Affichage de communication alphanumérique. Système d'autodiagnostic. Pour un volume mensuel de 5000 à 10000 copies.

153-333051

Pour un format de pointe en n'importe quel format.

Vos extraordinaires copieurs marathon m'intéressent.
☐ Veuillez m'envoyer un complément d'information
☐ Veuillez me téléphoner.

Nom Prénom
Entreprise Téléphone
Rue NPA/Localité

Prière d'envoyer à Rank Xerox SA, service de publicité, Thurgauerstrasse 40, 8050 Zurich.

Copieurs • Systèmes d'impression • Machines à écrire électroniques • Systèmes de traitement de textes et d'informations • Réseaux de communication locaux • Imprimantes laser • Papiers de qualité

Mme Mara Chiappa, propriétaire de la boutique de mode Mara, à Ascona.

«Je suis habituée aux clients exigeants. Et, par là-même, à la Carte American Express. La Carte que j'utilise moi-même, d'ailleurs. Par exemple, lorsque j'enrichis ma collection de cristaux précieux.»

DDB

«Je voyage assez souvent pour ma boutique, que ce soit à Paris, Rome ou Milan. Ou à Zurich. Lors de ces voyages d'affaires, la Carte American Express me rend de précieux services. Je ne peux pas toujours prévoir la durée de ces déplacements, ni ce que j'aurai à dépenser. Et en argent liquide, je n'emporte que le strict nécessaire: je règle mes dépenses les plus importantes avec la Carte American Express. Et celles qui concernent ma passion également: les créations artistiques de verre et de cristal m'ont toujours fascinée.

D'ailleurs, si la Carte American Express n'était pas acceptée et que je n'aie pas suffisamment de liquidités sur moi, je pourrais encaisser un chèque personnel auprès de chaque agence de voyage American Express, en présentant simplement la Carte.

Pas étonnant que nombre de mes clients fassent, eux aussi, confiance à la Carte American Express. Expériences faites, je n'ai pas de peine à les comprendre! Et à leur donner raison.»

La Carte American Express. Bien entendu.

Maintenant sans souscription d'adhésion. Informations au numéro 01/384 63 72.

MAGAZINE

expression

à l'agenda

Société de Musique

Huitième concert de l'abonnement

Vendredi 27 janvier, nous entendrons la Philharmonie nationale de Budapest, dirigée par Ervin Lukacs (qui remplacera Janos Ferensik, malade), et le pianiste Istvan Lantos. Au programme: **Le Tasse** de Liszt, le 4e concerto pour piano de Beethoven, et la 4e symphonie de Tchaïkovski.

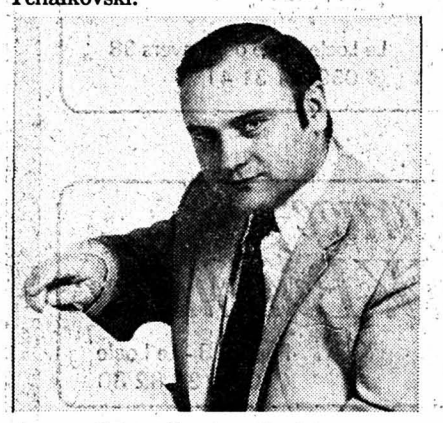

Istvan Lantos, pianiste.

On sait l'importance de Liszt dans l'histoire du poème symphonique, qu'il contribua à créer et dont il établit clairement le projet: il voulait «renouveler la musique en la rattachant de façon plus intime à la poésie». Il ne s'agit nullement de «traduire» un texte littéraire en musique, ni de raconter une histoire, mais d'exprimer un sentiment né d'un poème, une idée littéraire ou une idée dramatique. Ainsi **Le Tasse** a été inspiré à Liszt par un poème de Byron sur le célèbre poète Torquato Tasso. Une seule idée musicale inspire les trois parties de l'œuvre, le **Lamento**, le menuet et le **Trionfo** conclusif. **Le Tasse** avait été commandé à Liszt en 1849, à l'occasion du centième anniversaire de la naissance de Goethe.

Le 4e concerto pour piano de Beethoven fut composé en 1805-1806. C'est sans doute le plus beau concerto de Beethoven; c'est le piano qui commence, par un thème tout simple, concentré en une suite d'accords (Richard Strauss demandait qu'on le joue «sur la pointe des pieds»...): le mouvement passe ensuite du lyrisme à la violence et au dramatique, avant la réexposition. L'**Andante** est très court, mais lourd d'émotion et de tension. La dernière mesure du piano enchaîne sur le **rondo**, dont l'orchestre expose le thème comme dans un lointain estompé; mais dès l'entrée du piano, le mouvement se déchaîne en une exubérance qui nous entraîne jusqu'à la fin dans un véritable tourbillon.

Ce n'est un secret pour personne que Tchaïkovski considérait la symphonie comme une occasion unique d'exprimer la part de lui-même qu'il ne pouvait dire explicitement. Sur sa 4e symphonie (composée en 1877), il s'est expliqué longuement dans une lettre à sa confidente, Madame von Meck. Voici, en résumé, ce qu'il dit de cette œuvre. **Premier mouvement:** le destin est une puissance fatale qui veille à ce que notre bonheur ne soit jamais complet. Croit-on qu'il est là, que la joie règne ? ce n'est qu'un rêve, une illusion. **Le deuxième mouvement** signifie que l'évocation du passé peut certes être un plaisir, mais qu'elle engendre surtout la tristesse à l'idée de son inutilité pour affronter l'avenir. **Troisième mouvement:** suite d'associations d'idées, d'images fugitives, telles qu'elles se heurtent dans l'imagination de celui qui est un peu ivre, ou qui est au moment de s'endormir. **Quatrième mouvement:** se mêler à la foule, à la gaieté d'une fête populaire, c'est se sentir seul, ignoré des autres, et, de nouveau, la proie d'un destin impitoyable.

M. R.-T.

Serge Yssor et D. Scheder au Théâtre de Neuchâtel

Serge Ysor, l'humoriste d'ici qui commence à faire passablement de vagues dans maints faciès sérieux, est au Théâtre de Neuchâtel vendredi 27 janvier, dès 20 h. 30. La première partie de son spectacle, intitulé «Donnez-moi du public», est assurée par le chanteur vaudois Dominique Scheder, auteur-compositeur et interprète de chansons qui racontent les grandes et petites heures de la vie dans tout ce qu'elle a de plus quotidien. Serge Yssor, lui, donne dans la férocité contre les habitudes, démontrant les fins rouages de l'humaine nature. (Imp.)

Victime consentante de son succès

Le Centre Georges Pompidou va être ré-aimanté...

Prévu par les plus optimistes pour recevoir 5000 visiteurs par jour, le Centre Georges Pompidou en accueille en moyenne 25.000.

Il n'est donc pas surprenant que, sept ans après son ouverture, avec l'accord du ministre de la Culture, ses nouveaux animateurs, en tête desquels le président Jean Maheu, veulent le réaménager et lui donner de nouvelles orientations.

Empruntant le terme à Pierre Boulez, M. Maheu a déclaré la semaine dernière au cours d'une conférence de presse présidée par M. Jack Lang qu'il s'agit de procéder à «une ré-aimantation». «Il faut retrouver la fraîcheur des premiers temps et aussi procéder à un aggiornamento», a-t-il dit.

Le rez-de-chaussée va ainsi être réorganisé pour que le public ne soit pas poussé d'instinct à emprunter tout de suite l'escalator. La librairie va être déplacée et des centres d'accueil, dotés des moyens les plus modernes, mais conservant quand même des hommes et des femmes à côté des robots, seront là pour mieux piloter les visiteurs.

Sur la piazza aussi les choses devraient changer. Si M. Maheu juge qu'il est bon que l'animation y demeure libre, il souhaite que soit mis un terme aux nuisances sonores et que les règles horaires soient respectées et il attend de la police qu'elle applique les textes prévoyant d'exclure de cet endroit les activités para-commerciales.

Architecturalement le Centre va changer. C'est à l'architecte italienne Gae Aulenti, déjà chargée de l'architecture intérieure du futur musée d'Orsay qu'a été confié le réaménagement des salles du Musée national d'art moderne. Elle va lui donner davantage de cimaises et les concevoir de sorte que ce ne soient plus les tableaux qui soient éclairés, mais qu'ils reçoivent leur lumière des cimaises. Pour ce réaménagement, elle respectera l'architecture de Beaubourg, notamment les poutres transversales, mais une façade nouvelle latérale vitrée apparaîtra au sud.

Dans l'auvent-nord, par ailleurs, sera créée une salle de projection cinéma et vidéo pouvant accueillir 345 personnes alors que la salle actuelle ne peut en recevoir que 185. Dans l'auvent-sud, les galeries contemporaines seront étendues pour donner plus de place aux jeunes créateurs.

Pour la seule année 1984, mais les travaux s'étendront au-delà, les crédits d'équipement sont de 33,5 millions de francs sur un budget total de 347 millions.

Si M. Jack Lang a autorisé ces travaux c'est parce qu'il souhaite de nouvelles orientations pour le centre.

Dans les débuts, a-t-il fait remarquer, on attendait tout du Centre en matière d'art contemporain «du commencement à la fin». Depuis, des centres spécialisés se sont créés. Le Centre Georges Pompidou, tout en restant «une tête chercheuse», doit donc se consacrer à une ouverture plus grande à la création contemporaine et à l'art vivant. Pour ce qui est du musée, il convient de l'enrichir afin que ses collections soient parmi les plus belles et les plus riches du monde, comparables à celles du musée de New York.

Visiteur fréquent du musée, M. Lang avait constaté que les conditions de présentation pouvaient être améliorées, non seulement pour un plus grand contentement du public mais aussi pour une meilleure conservation des œuvres que la lumière du soleil, pour certaines, n'arrange pas. Il souhaite que le musée et le centre soient plus accueillants et qu'ils offrent des zones de présentation plus pédagogiques et plus claires. Enfin, les réaménagements permettront d'ouvrir plus largement le centre à la sculpture et M. Maheu a même le projet de voir un jour la piazza accueillir des sculptures.

De plus le Centre, a dit M. Lang, doit être davantage ouvert à l'ensemble des cultures du monde.

En présence de Mme Georges Pompidou, qui assistait à cette conférence de presse, M. Lang a rendu hommage aux prédécesseurs du régime actuel. «Nous avons la volonté que l'œuvre réussie de nos prédécesseurs – et il a insisté sur le mot «réussie» – soit sans arrêt perfectionnée», a-t-il dit. (ap)

Un institut pour sauver le patrimoine culturel des Grisons

Dans les Grisons, le romanche n'est pas seul à être menacé de disparition. Le tourisme et la modification des structures économiques et sociales remettent en cause l'ensemble des biens et valeurs culturels du canton. La création d'un institut de recherche rhétique (IRF sera discutée, en février, au Grand Conseil. Cet institut aurait pour tâche de sauvegarder le patrimoine culturel des Grisons.

Depuis 1972 des efforts sont entrepris pour mettre sur pied un tel institut, puisqu'aucune instance cantonale ne peut défendre et promouvoir les valeurs culturelles grisonnes. Pour le gouvernement cantonal, qui présente le projet, il s'agit d'une occasion unique à ne pas manquer, car une partie du patrimoine culturel a déjà été définitivement perdue. Dans d'autres cantons de Suisse romande et de Suisse alémanique, cette mission est souvent assurée par des instituts universitaires.

Le projet propose d'intégrer l'IRF au Département cantonal de l'instruction publique ce qui assurerait ses bases financières.

Toutes les instances consultées – parmi elles les universités, le Conseil suisse de la science, le Département fédéral de l'Intérieur – ont approuvé le projet grison et souhaité sa réalisation. D'autre part la participation financière de la Confédération est presque acquise. Le message du Conseil fédéral concernant les crédits aux universités, prévus par la loi sur l'aide aux universités pour la période 1983 à 1985, prévoit une contribution aux activités de l'IRF dont le sort dépend maintenant du parlement et en dernier ressort du peuple des Grisons.

(ats)

culture

Avec Georges Lièvre

De la Grèce au Portugal ou les photos du soleil

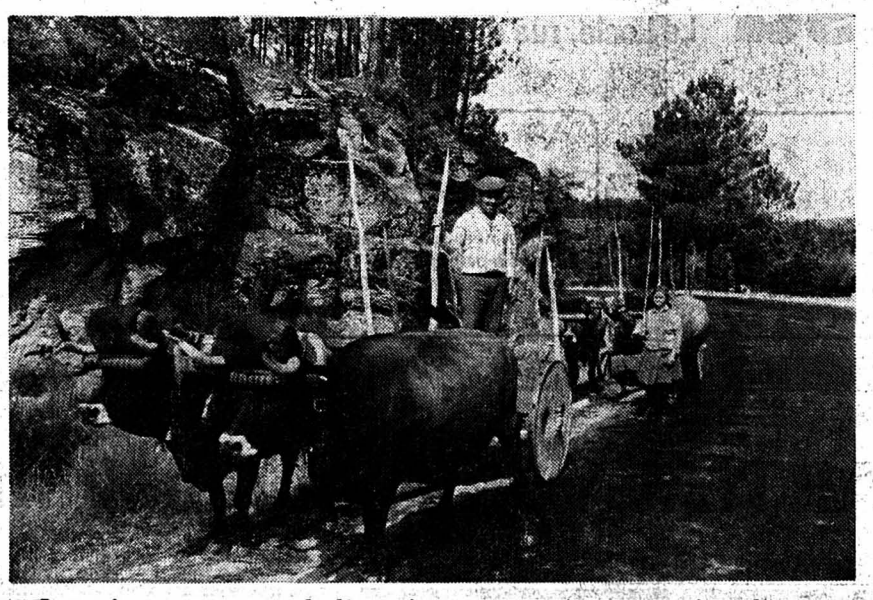

Lorsqu'on se met en tête de découvrir la Grèce, c'est qu'on éprouve une soif de connaître, c'est qu'on veut franchir à reculons les frontières des civilisations. C'est enfin qu'on aspire à établir un dialogue inédit avec la nature, l'homme, et comme ce dernier ne se montre jamais qu'à demi, l'aventure sans cesse recommence.

Après avoir reçu une bourse d'études, délivrée par l'autorité cantonale, Georges Lièvre est parti à l'aventure. Quelques semaines consacrées à la préparation de son véhicule, qui devra lui servir d'habitacle pendant toute la durée de son séjour de quatre mois, étalé de l'automne à l'hiver, Georges Lièvre se retrouve sur les routes des racines qui n'en finissent pas de remonter dans le temps.

Deux voies se présentaient à lui, réunir une collection de photographies où l'Acropole, les vases de l'époque mycénienne, seraient prétextes à un exercice virtuose, ou bien tenter une interprétation de la Grèce moderne, puis de la Méditerranée d'Est en Ouest jusqu'au Portugal. Avec un instinct sûr, Georges Lièvre a suivi cette seconde voie.

Il n'a pas voulu systématiquement faire de «belles photos», bien que justement ses photos soient belles. Il n'a pas voulu non plus faire une interprétation originale à tout prix, il s'en est tenu au sens commun.

Il en découle ainsi un double portrait, celui de la Grèce, celui du Portugal, offert par le biais d'une cinquantaine de photographies, moyen et grand format (50 × 70 cm), à la réflexion du visiteur.

Ses photos nous parlent d'une Grèce de gens simples, enfants, vieillards, Tziganes, scènes de marché, fouilles archéologiques, travailleurs, humbles artisans, dévotions routinières, retours de pêche où le poisson est maigre. Les visages parlent avec leurs traits, lancent, à qui sait les comprendre, un message bien précis. Il s'agit d'un langage un peu semblable à celui que transmettent les symboles et ce langage des gens simples, il est le même à l'autre bout de la Méditerranée, Lièvre a vu juste. Techniquement, il a su rassembler les contacts humains et leurs espaces scéniques en une relation harmonieuse de paysages, de terres de végétation. *D. de C.*

● *A voir à la Bibliothèque de la Ville, jusqu'au 11 février.*

L'Opéra de Zurich court à la faillite

Les conséquences du vote négatif du souverain zurichois sont durement ressenties par la direction de l'Opéra de Zurich. La saison 1982/1983 de l'Opéra s'est achevée en juin sur un déficit de plus d'un million de francs. La faillite a été évitée grâce a un fonds de crise de 1,4 million de francs, a-t-on appris la semaine dernière lors d'une conférence de presse. La saison 1983/1984 s'annonce, elle aussi, difficile de même que celle qui suivra en raison notamment du déménagement de l'Opéra dans ses nouveaux locaux en décembre 1984.

On sait que les subventions de la ville de Zurich ont été réduites d'un million de francs et que d'autre part l'Opéra, après le vote négatif des Zurichois, n'a pas reçu les 2,4 millions de francs qu'il demandait pour payer son déménagement de la Rote Fabrik. C'est là en effet que s'était installé l'Opéra, dans des locaux provisoires que lui avait attribué la municipalité en attendant la fin de la rénovation du bâtiment de l'Opéra. Celui-ci sera ensuite obligé de quitter la «Rote Fabrik» au moment où celle-ci fut remise au Mouvement des jeunes.

Si rien n'est entrepris les réserves de l'Opéra seront complètement épuisées au début de la saison 1985/1986, ont dit ses responsables, et la crise sera alors inévitable.

Différentes mesures d'économie ont déjà été entrepris par exemple le non remplacement de ceux qui partent. On pense d'autre part à une augmentation du prix des billets. (hw-zm)

Piratage des disques

En attendant le règlement

Le piratage des disques, qui consiste à les louer pour les recopier sur cassette, tend à se répandre aussi en Suisse. L'idée de louer des disques au lieu de les vendre, courante aux Etats-Unis, se propage dans notre pays. Le prix de location est d'environ un quart du prix de vente. Dans ce cas, il est difficile de résister à la tentation de copier le disque sur une cassette, puis de rendre le disque. Ce commerce est florissant notamment à Lucerne. Les compositeurs, interprètes et distributeurs de disques n'apprécient guère cette pratique, mais le droit helvétique est encore peu explicite à ce sujet.

Aux Etats-Unis et au Japon, la location de disques a pris une telle proportion que l'industrie du disque estime perdre des millions de dollars chaque année. Une loi est en préparation au Japon.

En Europe, de nombreux pays ont une réglementation sur ce genre de location. Sauf la Suisse... M. Juerg Rordorf, président des producteurs de disques de Suisse, le constate avec regret et déplore la lenteur de la révision sur le droit d'auteur, en chantier depuis 30 ans.

On l'a dit, plusieurs personnes sont lésées en cas de copie illégale. Un disque peut par exemple être loué cinq francs pour 36 heures. Il peut être loué environ cinq fois (ensuite il est souvent rayé). En pareil cas, auteurs et interprètes ne touchent leurs droits qu'une fois au lieu de six. Leur perte se multiplie lorsque le copieur fait encore plusieurs copies de sa cassette sur d'autres cassettes.

La solution ? On la cherche du côté d'une taxe sur les cassettes vierges et sur les lecteurs de cassettes. Selon les calculs de l'industrie du disque, cette taxe devrait rapporter environ 7,5 millions de francs par an, pour couvrir les pertes. On songe à un supplément de 30 centimes par cassette, et à un prélèvement de 2,5 % sur les appareils. D'autres prélèvements sont envisagés à la radio, dans les établissements publics, sur les automates,

A Lucerne, où un commerce de location est géré par M. Charly Abegg, un ancien musicien, le problème n'est pas ignoré. M. Abegg s'est d'ailleurs engagé à verser 10 à 15 % de son bénéfice à divers milieux musicaux. De surcroît, les disques des orchestres lucernois ne sont pas loués, mais seulement vendus.

Reste la révision du droit d'auteur qui, apprend-on au Palais fédéral, touche à sa fin. Le projet sera bientôt transmis au Département de justice et police puis, si possible cette année encore, au Conseil fédéral. Sur quoi, au mieux l'an prochain, le Parlement en sera saisi.

(ats)

hit parade

Résultat de l'enquête No 3 de la Radio-Télévision suisse romande:

1. Far from Over (Frank Stallone)*; 2. Say say say (Paul McCartney-Michael Jackson)*; 3. Vladimir Ilitch (Michel Sardou); 4. Why me (Irène Cara); 5. All night long (Lionel Richie); 6. Cargo (Axel Bauer)*; 7. Lunatic (Gazebo)*; 8. Paris Latino (Bandolero)*; 9. Pense à moi quand même (Karen Cheryl); 10 Owner of a Lonely heart (Yes)*; 11. Automatic man (Michael Sembello)*; 12. The Record keeps Spinning (Indeep)*; 13. Pour la femme veuve qui s'éveille (D. Balavoine)*; 14. Street dance (Break Machine)*; 15. Il y a de l'amour dans l'air (Bruna Giraldi); 16. Le Rital (Claude Barzotti); 17. Zip a doo wah (Lio); 18. Karma Chameleon (Culture Club); 19. Give me the Good news (Crocodile Harris); 20. Check on the List (Richard Sanderson)**.

* En hausse cette semaine.
** Nouveau venu

Championnat suisse de 1re ligue

HC LE LOCLE

reçoit

HC St-IMIER

Patinoire du Communal

Match en retard
Mardi 24 janvier, à 20 h.

C'est sous le signe de la dernière chance que se déroulera ce soir, dès 20 heures, à la patinoire du Communal, le derby entre le HC Le Locle et le HC St-Imier.

Ces deux équipes, rappelons-le, sont malheureusement actuellement en bien mauvaise posture. Elles font figure de sérieux candidats à la relégation. Elles occupent les deux dernières places du groupe 3.

Les joueurs imériens accusent un retard de trois points sur Adelboden et Konolfingen. Quant aux joueurs loclois, ils se trouvent à cinq longueurs de ces deux formations bernoises. C'est dire que d'un côté comme de l'autre, on ne peut plus se permettre le moindre faux pas au risque de se retrouver en deuxième ligue la saison prochaine.

Mathématiquement, les protégés d'Yves Rémy et de Michel Berger peuvent encore se tirer d'affaire. Il leur reste cinq rencontres à disputer dont trois à domicile: St-Imier ce soir, Adelboden le 31 janvier et Lyss le 11 février. Ils doivent enfin encore se rendre à Thoune et St-Imier. Mais pour garder espoir, les Loclois doivent à tout prix renouer, ce soir, avec la victoire. Ils en ont les moyens.

St-Imier, qui vient de subir une correction à Grindelwald (14-0), est tout à fait à la portée de l'équipe neuchâteloise. Bref, un derby qui ne manquera certainement pas de suspense.

Reste à espérer que les conditions atmosphériques ne viendront pas perturber le bon déroulement de cette rencontre capitale pour les deux protagonistes.

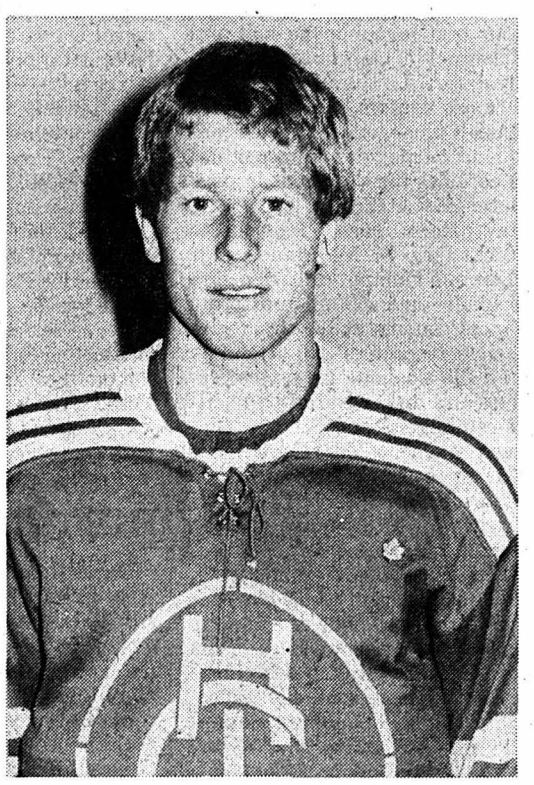

FRANÇOIS BERNER

En cas de mauvais temps, le match est renvoyé au jeudi 26 janvier à 20 h.

GARAGE DU STAND
NISSAN / DATSUN
Lada
Le Locle - Girardet 27
✆ 039/31 29 41

Electricité générale
Michel Berger
D.-JeanRichard 25,
2400 Le Locle,
tél. 039/31 30 66

Restaurant
«CHEZ SANDRO»
Le Locle - ✆ 039/31 40 87
Pour les pizzas...
pour les pâtes... et pour l'accueil !

SANI SPORTS
Choix et qualité
au magasin spécialisé
Rue du Temple, Le Locle

Après le match... venez
AU FRASCATI
«Chez Beppe»
Le Locle - Rue des Envers 38
✆ 039/31 31 41

garage
W. Burkhalter
Foule 28 - Le Locle
✆ 039/31 82 80

Meubles - Tapis - Rideaux
E. Delay
Tapissier-Décorateur
Envers 39, Le Locle, tél. 039/31 28 45

Eric ROBERT TV
Radio, Hi-Fi, Disques, Vidéo
D.-JeanRichard 14-16,
Le Locle,
tél. 039/31 15 14

Le vrai gagnant ? Celui qui va aux
Services Industriels, Le Locle
Tous vos appareils ménagers
et agencements de cuisine
Choix - Qualité - Garantie
Magasin de vente: rue du Temple 19
✆ 039/31 77 77

Les pucks de la rencontre sont offerts par: LA SEMEUSE
Torréfaction de café
LA CHAUX-DE-FONDS

RÉALISATION assa Le Locle, rue du Pont 8, ✆ 039/31 14 44

Les produits de qualité chez Fritz Gerber
Laiterie Centrale
Temple 8
Le Locle
✆ 039/
31 26 44/45
L'adresse pour toutes vos spécialités
de produits laitiers et fromages

Garage du Crêt
A. Privet
Mini Métro - Subaru
Verger 22, Le Locle,
tél. 039/31 59 33

Boucherie
E. Perregaux
Progrès 47, Le Locle,
tél. 039/31 72 72
Livraison à domicile
Spécialités: saucisson neuchâtelois,
grillade de porc de campagne

Batiboum WILLY MAURER
Cheminées super chauffantes
fours à pain, pizzas
Expo: Les Combes 19, s/Le Prévoux
Magasin: rue Andrié 3, Le Locle

Bar Le Stop
Familles Huguenin et Nido
Rue Henry-Grandjean 1, Le Locle
✆ 039/31 66 22
Son ambiance
Ses prix modérés
Fermé le dimanche

En toute saison, L'IMPARTIAL votre source d'informations

SOLDES ENTILLES SA SOLDES

Garage et carrosserie

PEUGEOT

104 GR	1981	~~7 700.–~~	**Fr. 7 000.–**
104 SL	1980	~~6 500.–~~	**Fr. 5 900.–**
104 S	1982	~~10 400.–~~	**Fr. 9 500.–**
305 GLS	1979	~~7 000.–~~	**Fr. 6 500.–**
305 SR	1980	~~7 900.–~~	**Fr. 6 900.–**
305 SR	1978	~~6 600.–~~	**Fr. 5 900.–**
505 GR	1982	~~10 200.–~~	**Fr. 9 500.–**
505 SR	1979	~~9 900.–~~	**Fr. 9 400.–**
505 STI	1980	~~11 300.–~~	**Fr. 10 200.–**
505 STI	1979	~~12 500.–~~	**Fr. 10 900.–**
604 SL	1978	~~7 600.–~~	**Fr. 6 000.–**

CITROËN

Visa S II	1982	~~7 500.–~~	**Fr. 6 800.–**

RENAULT

R 4 GTL	1982	~~7 200.–~~	**Fr. 6 900.–**
18 TL	1979	~~6 200.–~~	**Fr. 5 500.–**

VOLVO

343 DL	1980	~~7 700.–~~	**Fr. 6 900.–**

VOITURES NEUVES

305 SR	~~16 095.–~~	**Fr. 13 900.–**
505 STIA	~~23 380.–~~	**Fr. 21 000.–**
TALBOT Samba GL	~~11 365.–~~	**Fr. 9 900.–**
HORIZON Premium	~~14 995.–~~	**Fr. 13 400.–**

Ouvert le samedi, autorisée par la Préfecture

La Chaux-de-Fonds, ✆ 039/26 42 42 – Le Locle, ✆ 039/31 37 37

PEUGEOT TALBOT
VOILÀ DES AUTOMOBILES

2158

CSWH Unives

SPORTS

Championnat suisse de hockey sur glace

La Chaux-de-Fonds: victoire impérative

Les amateurs de hockey sur glace se verront proposer une nouvelle soirée du championnat suisse de ligue nationale ce soir. Les formations de LNA entameront le cinquième tour. Quant aux équipes de LNB, elles participeront à la deuxième ronde des tours finals pour la promotion ou pour la relégation. Il n'y aura pas de nouveau camouflet lors de ces rendez-vous pour les clubs romands. Ces derniers seront, en effet, directement opposés dans des rencontres dites de la peur.

Sévèrement battu sur sa patinoire par Rapperswil, le HC La Chaux-de-Fonds effectuera un déplacement délicat. Sur la patinoire de Montchoisi face à Lausanne, les Neuchâtelois du Haut n'ont plus gagné depuis belle lurette. Une victoire est pourtant devenue impérative tout comme pour les Vaudois. C'est dire l'importance de cette confrontation.

Patrice Niederhauser et le HC La Chaux-de-Fonds : déjà un quitte ou double à Montchoisi face à Lausanne ce soir. (Photo archives Schneider)

En LNA, le match le plus important de la soirée mettra aux prises le HC Bienne à Fribourg-Gottéron sur le stade de glace seelandais. Tout auréolé de sa victoire sur Davos, le club de Paul-André Cadieux ne pourra pas se reposer. Une défaite permettrait à Gosselin et Cie de revenir à trois points.

– par Laurent GUYOT –

Quant à l'inamovible chef de file Davos, il pourrait bien augmenter sa marge de sécurité en gagnant contre Kloten entraîné désormais par Christian Wittwer. Arosa devra batailler ferme à l'Ilfis pour prendre le meilleur sur Langnau.

REACTION VALAISANNE

La place de promu en LNA sera, à n'en pas douter, vendue très chère. Pour l'heure, Dübendorf s'est installée sur ce siège. L'équipe alémanique et son redoutable buteur canadien Glowa ont passé douze buts au gardien viégeois Zuber. Berne et Ambri ne sont pas demeurés en reste gagnant facilement face à Olten et Langenthal. Mais ces deux formations effectueront des voyages délicats, ce soir, à Viège et Coire.

Une réaction valaisanne est attendue. Battu sur sa patinoire par Coire, Sierre voudra redresser la tête en s'imposant à Langenthal. Un succès donnerait un impact supplémentaire au choc programmé samedi prochain au Graben entre l'équipe de Dubé-Métivier et Dübendorf.

Les formations romandes seront menacées jusqu'au dernier moment dans le tour de relégation. En manquant son départ, le HC La Chaux-de-Fonds a perdu une belle occasion de pouvoir envisager l'avenir avec une certaine sérénité. Plus que les défaites, l'ampleur des scores est venu confirmer les craintes des observateurs quant à une relégation massive des Romands.

Sur sa patinoire, le HC Ajoie jouera gros. Villars puis Rapperswil samedi devraient repartir sans le moindre point pour permettre aux Jurassiens d'espérer.

Les plus chauds supporters du HC La Chaux-de-Fonds sont repartis déçus des Mélèzes samedi soir. Leur équipe a totalement passé à côté du match exception faite des premières minutes. Outre la défaite, l'adversaire d'un soir s'est rapproché à une longueur.

Ce soir à Montchoisi, le HC La Chaux-de-Fonds devra réagir. Pourtant le HC Lausanne, lui aussi secoué à Herisau, cherchera une réhabilitation. Daniel Piller, l'entraîneur du HCC, a conservé une bonne dose de confiance.

C'est une rencontre très importante mais nous l'aborderons avec confiance malgré tout. Samedi nous avons raté le coche au départ lors de notre domination initiale. Nous nous sommes crispés suite à notre manque de réussite et l'adversaire en a profité.

Aux Mélèzes, Rapperswil est apparu avec un système de jeu simple mais terriblement efficace notamment en contre contrairement au HC La Chaux-de-Fonds. Daniel Piller nous a donné sa version à ce sujet.

Pour moi le système de jeu, c'est quand nous avons le puck nous sommes tous des attaquants et quand on ne l'a pas on est défenseur.

En terre vaudoise, le HC La Chaux-de-Fonds a souvent connu des problèmes. Le nouvel entraîneur des Neuchâtelois est pourtant persuadé de pouvoir réussir.

Montchoisi ne nous a pas convenu dans le passé. Nous devons faire abstraction de ce qui s'est fait avant. Nous nous déplacerons pour gagner car il s'agit déjà d'un quitte ou double pour les deux équipes. En principe je pourrai compter sur tout mon contingent à l'exception de Philippe Mouche.

Au programme

LNA

Bienne - Fribourg (4-5, 4-2, 4-4)	20.00
Davos - Kloten (8-0, 8-3, 7-4)	20.00
Langnau - Arosa (1-8, 3-3, 3-7)	20.00
Zurich - Lugano (2-7, 5-6, 4-7)	20.00

LNB, PROMOTION

Coire - Ambri (4-6, 4-5, 5-2, 3-6)	20.00
Langenthal - Sierre (2-3, 1-3, 6-7, 3-3)	20.00
Olten - Dübendorf (3-4, 2-3, 5-8, 7-4)	20.00
Viège - Berne (0-12, 5-5, 2-4, 5-4)	20.00

LNB, RELÉGATION

Lausanne - La Chaux-de-Fonds (4-6, 9-3, 1-8, 8-5)	**20.00**
Rapperswil - Herisau (2-2, 5-7, 7-7, 0-7)	20.00
Zoug - Wetzikon (5-5, 3-5, 4-4, 0-5)	20.00
Ajoie - Villars (5-8, 7-9, 7-5, 4-5)	20.15

Caisse noire de l'AS Saint-Etienne

Platini, Larios, Noguès convoqués

Michel Platini, Jean-François Larios, Christian Lopez, Bernard Lacombe et Gérard Janvion comparaîtront, mercredi, devant le juge Desmure chargé de l'instruction de la caisse noire de l'AS St-Etienne. Osvaldo Piazza, Raoul Noguès, Robert Herbin, Jacques Zimako et Gérard Farizon, quant à eux, sont convoqués jeudi par le juge Desmure.

Ces convocations ne seront pas de simples auditions pour faire progresser l'instruction, mais elles seront suivies d'inculpations, probablement de «recel d'abus de biens sociaux», indique-t-on de source bien informée.

«La convocation de tous ceux qui ont reçu des sommes d'argent provenant de la caisse noire de St-Etienne est indispensable si l'on veut traiter le dossier dans sa totalité», précise-t-on de même source.

Une autre «charrette de comparutions», avec peut-être cette fois-ci Dominique Rocheteau, pourrait suivre très prochainement les dix comparutions de mercredi et jeudi.

Michel Platini, qui sera mercredi à Lyon, a déjà été entendu par le SRPJ de Lyon dans le cadre de l'enquête préliminaire, puis par le juge Fayen, prédécesseur du juge Desmure dans l'instruction du dossier. (si)

Dans le rallye de Monte-Carlo

Début des choses sérieuses

Pour les 204 équipages qui ont rallié Aix-les-Bains lundi, les choses sérieuses ont commencé le soir même, avec les premières épreuves spéciales du parcours commun du 52e rallye de Monte-Carlo qui mènera les concurrents en Principauté, où sera donné jeudi soir le départ de l'étape finale.

Lundi, les engagés du rallye monégasque s'apprêtaient à vivre 1680 kilomètres de parcours commun extrêmement pénibles: 25 épreuves spéciales susceptibles de «faire la différence».

Si les prévisions météorologiques particulièrement défavorables se vérifiaient, les Audi Quattro de Stig Blomqvist, Hannu Mikkola et Walter Rohrl devraient se voir offrir en effet la possibilité de prendre un avantage appréciable sur Lancia et Markku Alen, Attilio Bettega, Massimo Biason et Jean-Claude Andruet, avant le «final» de jeudi.

La neige est promise, de violentes averses même: un gros mauvais temps qui réjouissait à l'avance toute l'équipe Audi. Dès la deuxième spéciale dans le massif de la Chartreuse notamment, où la neige était déjà présente et où elle devrait tomber encore, un écart important risquait d'être creusé par la marque allemande.

Ainsi, Cesare Fiorio, le patron de Lancia, se montrait très pessimiste lundi après-midi: **Compte tenu des conditions climatiques dans la Chartreuse, nos voitures peuvent perdre 6 à 7 secondes au kilomètre sur les Audi. Faites les comptes, cela représente 5 minutes en tout.** (si)

Coupe nordique des vallées jurassiennes

Francs-Montagnards en évidence

Samedi a eu lieu sur les hauteurs du Raimeux, la première course comptant pour le championnat nordique des vallées jurassiennes, organisée à la perfection par le Ski-Club Crémines qui mettait sur pied cette course pour la dixième fois. Les conditions d'enneigement étaient idéales et tout s'est bien déroulé, sans accident et dans une excellente ambiance sportive.

Comme d'habitude les Francs-Montagnards se sont taillés la part du lion en remportant de nombreuses premières places mais ils n'ont pu éviter la victoire finale du vétéran biennois Niklaus Zbinden, meilleur temps de la journée, déjà vainqueur de l'épreuve en 1982.

Chez les populaires c'est aussi un vétéran, le Prévôtois Marsilio d'Andréa, 49 ans, qui a signé le meilleur temps.

LES RÉSULTATS

OJ I, garçons 4 km.: 1. Frédéric Sollberger (Malleray) 27'47; 2. Laurent Aubry (Saignelégier) 22'02. – **OJ II et III, garçons 4 km.:** 1. Fabrice Chaignat (Saignelégier) 18'09; 2. Adrien Aubry (Les Breuleux) 18'13.

OJ filles 4 km.: 1. Anne-Claude Marchon (Saignelégier) 18'25; 2. Florence Chopard (Saignelégier) 18'36.

Dames, 7 km.: 1. Eliane Beuret (Saignelégier) 26'22; 2. Pierrette Marchon (Saignelégier) 27'40.

Juniors, 7 km.: 1. Pascal Zbinden (Bienne) 21'14; 2. Hervé Paratte (Les Breuleux) 21'46.

Seniors I, 14 km.: 1. Marco Frésard (Saignelégier) 44'26; 2. Jean-Pierre Wahli (Malleray) 45'52; 3. André Boillat (Les Breuleux) 46'13.

Seniors II, vétérans, 14 km.: 1. Niklaus Zbinden (Bienne) 43'22; 2. Bruno Willemin (Saignelégier) 48'10; 3. Raphaël Marchon (Saignelégier) 48'44.

Seniors III et populaires, 7 km.: 1. Marsilio d'Andréa (Moutier) 26'06; 2. Daniel Meyer (Malleray) 26'16; 3. Béat Scheidegger (Malleray) 26'23. (kr)

En deuxième ligue de hockey sur glace

Les Ponts-de-Martel à la dérive

● **LES PONTS-DE-MARTEL-NOIRAIGUE 3-4 (1-2 1-2 1-0)**

Que reste-t-il de l'équipe qui en octobre, aux Mélèzes, gagnait de si belle façon la Coupe neuchâteloise? Nous avons vu à la fin du match des joueurs atterrés, démoralisés, mais qui ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes. Jouant pour la première fois de la saison sur sa patinoire naturelle des «Biolles», Les Ponts, en gagnant leurs trois derniers matchs dont celui-ci, pouvaient encore être champion de groupe. Battus, ils occupent la peu enviable 5e place qui actuellement les relègue. Noiraigue a joué gagnant. L'équipe s'est battue pour chaque puck. Sèchement, rapidement et..... correctement. Sa victoire est méritée. Les Ponliers, comme d'ailleurs durant toute cette saison, n'ont joué qu'un demi match, et ont prouvé au troisième tiers qu'ils avaient des possibilités. Trop tard malheureusement.

Les premières minutes sont à l'avantage des recevants qui se créent de belles occasions, mais ne scorent qu'une seule fois. Avec plus de lucidité et de mordant, l'écart aurait pu être définitif. Mais au contraire, Noiraigue refait le terrain perdu et prend même l'avantage 1-2.

Le tiers médian vit les Néraouis augmenter la marque à la première minute et les Ponliers se mettent à douter, rien ne va plus, si bien que Noiraigue double la mise. A quelques secondes de la fin, Les Ponts reprennent espoir en revenant à 2-4.

Les Ponts se battent enfin, dans l'ultime période en dominant les débats. Trop tard hélas! Un seul but sera marqué, même en jouant la dernière minute à six joueurs de champ. Dommage. Une fois encore, les Ponliers perdent deux points à leur portée.

Une seule alternative maintenant pour Les Ponts-de-Martel, gagner à tout prix les deux derniers matchs, ce qui signifierait peut-être le sauvetage.

Gardons les pieds sur terre, ce sera difficile, mais on ose rêver.

Les Ponts-de-Martel: Durini; Baillod, Daucourt, Guye, Turler, Juvet; Kurth, Montandon; Matthey, Gissiger, Fahrni; Kehrli, Baumann, Girardin, Geinoz. (Golay).

Buts: Kurth (Gisiger) Guye - Guye (Kurth).

Pénalités: 3 × 2 minutes plus une pénalité de match.

Noiraigue: Quadri; Nesi, Kisslig; Kurmann, Pellet, Frossard; Renaud, Page, Perret, Antoniotti, Jacot, Perrenoud, Michaud, Gagnebin, Dupan, Vaucher. (Martin).

Buts: Antoniotti - Perret - Kurmann. (Pellet) Perret (Antoniotti).

Pénalités: 7 × 2 minutes plus une pénalité de match.

Arbitres: MM. Ymark - Baumann.

C. G.

Quarts de finale des championnats suisses de boxe

Pas de surprise à Berne

Aucune surprise n'a éte enregistrée, à Berne, au cours des quinze combats des éliminatoires nationales. Les quatre champions suisses en lice se sont qualifiés pour les demi-finales qui auront lieu le 29 janvier, à Berne également. Angelo Amaru (Uster) chez les coq et Daniele Menduni (Berne) en super-légers, n'ont pas eu besoin de boxer cependant que Peter Wohlrab (Soleure), champion chez les moyens qui boxe maintenant chez les super-welters et Giancarlo Esposito (Carouge) chez les mi-lourds, ont obtenu leur qualification sur le ring.

Deux boxeurs chaux-de-fonniers ont passé le cap des quarts de finales. Seul Umberto Manfredonia, chez les super-welters, s'est incliné au terme d'un excellent match. Le protégé de Rosario Mucaria (9 combats) a perdu de justesse aux points face à l'expérimenté Alfred Wyss de Thoune (61 combats).

Le hasard du tirage au sort est venu donner un coup de pouce aux deux autres représentants du BC La Chaux-de-Fonds. Sans combattre Mustapha Raies, chez les coqs, et Jean-Philippe Stöckli, chez les légers, se retrouveront en demi-finales dimanche prochain également à Berne.

La tâche des représentants des Montagnes ne sera pas facile puisqu'ils tomberont l'un et l'autre contre les champions sortants. Mais l'entraîneur Rosario Mucaria ne s'est pas départi de son légendaire optimisme. Ses deux poulains ont des chances, selon lui, de se retrouver en finales.

LES RÉSULTATS

Coq: Roger Joos (Uster) bat Pascal Reusser (Berne) aux points. **Plume:** Rudolf Converio (Berne) bat Martin Gilgen (Thoune) aux points. Ivan Gorghini (Zurich) bat Dominique Rham (Lausanne) aux points. **Super-légers:** Wolfgang Schickli (Zurich) bat Daniel Blanc (Sion) arrêt 2e. Jean-Pierre Monney (Bulle) bat Giovanni Filippin (Fauenfeld) k.o. 2e. **Welters:** Heinz Bütiger (Soleure) bat Alain Beney (Sion) abandon 2e. Moro Martelli (Lausanne) bat Edison Ross (Bâle) k.o. 2e. Willi Bünter (Frauenfeld) bat Franco Buragina (Genève) disq. 2e. **Super-welters:** Alfred Wyss (Thoune) bat **Umberto Manfredonia (La Chaux-de-Fonds)** aux points. Meinrad Monsch (Maienfeld) bat Serge Places (Lausanne) abandon 2e. **Moyens:** Georges Constantina (Genève) bat François Gaille (Nyon) aux points. **Mi-lourds:** Geoffrey Gygi (Genève) bat Tamer Tunali (Baden) aux points. Giancarlo Esposito (Carouge) bat Alex Brodmann (Berne) aux points. **Lourds:** Guillaume Sturb (Colombier) bat Roman Sutter (Rorschach) aux points.

ORDRE DES DEMI-FINALES

Coq: Angelo Amaru (Uster) - **Mustapha Raies (La Chaux-de-Fonds)** et Markus Schaad (Colombier) - Joos. **Plume:** Florian Mühlethaler (Ascona) - Francesco Giglio (Lugano) et Gorghini - Converio. **Légers: Jean-Philippe Stöckli (La Chaux-de-Fonds)** - Peter Niederfrininger (Berne) et Ridvan Koseglu (Gebensdorf) - Siegfried Feldhofer (Zurich). **Superlégers:** Daniele Menduni (Berne) - Gaetano Incarbone (Genève) et Schickli - Monney. **Welters.** Lars Losinger (Berne) - Bütiger et Martelli - Bünter. **Super-welters:** Elvis Ricciardi (Frauenfeld) - Wyss et Monsch - Wohrlrab. **Moyens:** Romano Gayos (Martigny) - Marco Franscella (Ascona) et Silvano Antenore (Bienne) - Constantina. **Mi-lourds:** Jacky Huguenin (Neuchâtel) - Stefano Bizzozzero (Caslano) et Gygi - Esposito. **Lourds:** Silvano Durante (Berne) - Thomas Marthaler (Zurich) et Thomas Fischer (Berne) - Strub. (si, lg)

Tennis de table

Championnats individuels ANJTT

Chaux-de-Fonniers excellents

Dominique Benoît (Eclair) confirme sa progression, après avoir remporté la série D, accompagné de son camarade de club, Fabrice Jeanclerc a pris la première place du double minimes. D. Benoît a également remporté la série simple minimes, F. Jeanclerc a fini à la 4e place.

En double mixte, Natacha Robert (Hôpital) et Bernard Sollberger (Le Landeron) se sont imposés.

En série cadets Alain Favre (Hôpital) se retrouve à la 2e place, Roland Lawson (Hôpital) à la 3e.

En double cadets, A. Favre et R. Lawson ont pris la 2e place. (rb)

SPORTS

Tous les jours des reportages, des photos, des commentaires et des résultats.

SPORTS

Avec deux records du monde de l'heure en cinq jours

Francesco Moser à tout jamais dans la légende

Fantastique!

Moser a encore fait mieux que Moser lundi à Mexico.

Quatre jours seulement après avoir pulvérisé le vieux record de l'heure d'Eddy Merckx en réussissant 50 km/h. 808, le champion italien s'est remis en piste comme il l'avait laissé entendre au soir de son premier exploit. Et Moser, pourtant gêné par le vent qui se leva brusquement, a récidivé et atteint son objectif.

Premier coureur à avoir franchi le mur des 50 km. dans l'heure, il est devenu quatre jours plus tard seulement le premier à dépasser les 51 km.

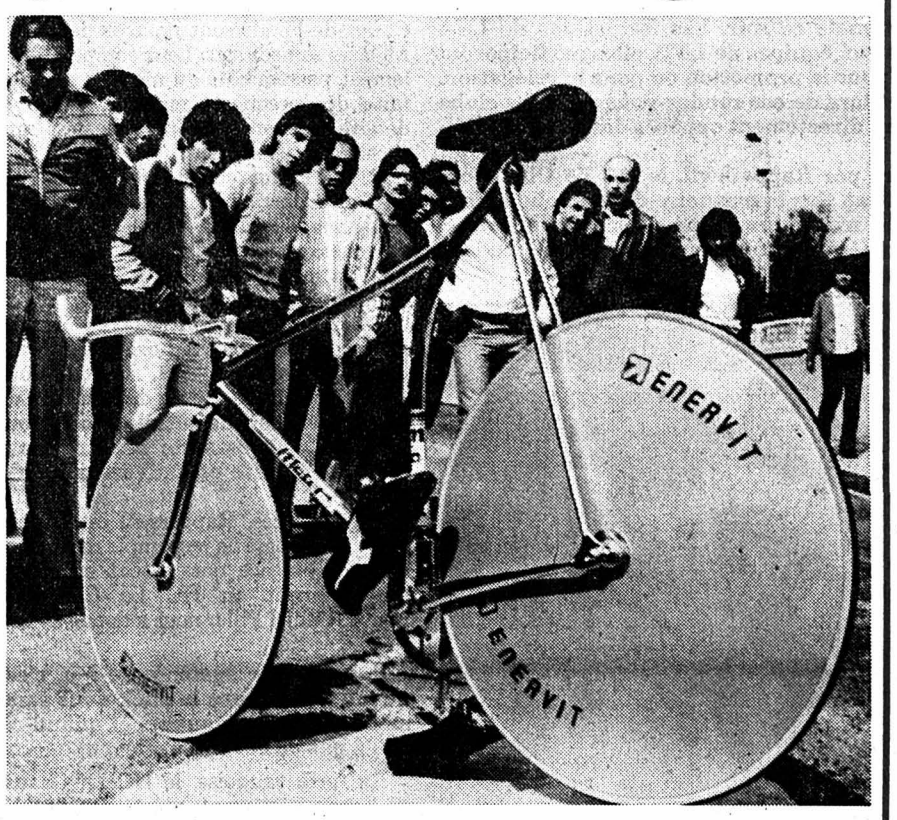

Francesco Moser est entré dans la légende du sport avec cette drôle de machine. (Bélino AP)

Francesco Moser est ainsi le deuxième coureur, après le Français Roger Rivière, à s'être succédé au palmarès du plus prestigieux des records cyclistes. Mais encore Roger Rivière avait-il effectué ses deux tentatives victorieuses à une année d'intervalle.

PLUS DIFFICILE

Toujours juché sur son vélo de science-fiction, dont les techniciens avaient cependant modifié le développement en montant un braquet plus important (57 × 15, soit 8 m. 17 à chaque pédalée contre 56 × 15, soit 8 m. 07 jeudi), Moser a donné l'impression de beaucoup plus souffrir que la semaine dernière. Dans le vent, il éprouva quelques difficultés à maintenir la cadence. Et on le vit même à plusieurs reprises se mettre en danseuse pour relancer son braquet.

L'Italien Francesco Moser restera à tout jamais dans la légende du sport après avoir battu deux fois en cinq jours ce record du monde de l'heure, qui effrayait tous les coureurs cyclistes et qu'il a porté à plus de 50 kilomètres, jeudi, et à plus de 51 lundi, sur la piste de Mexico.

Ainsi, il n'est plus seulement l'homme qui a effacé Eddy Merckx après onze ans de règne, il n'est plus seulement l'homme qui a franchi le mur des 50 kilomètres, il est aussi celui qui a osé se lancer deux fois de suite dans cette aventure qu'on pensait folle et qui a su la mener à bien.

EN FIN DE CARRIÈRE

Et pourtant, lorsque Francesco Moser s'est embarqué pour ses conquêtes mexicaines, il paraissait déjà en fin de carrière.

L'Italien fêtera en effet en juin prochain son 33e anniversaire. Huitième enfant d'une famille vivant dans un village de montagne, au nord de l'Italie, il se lança très vite dans la carrière cycliste, mais son gabarit (1 m. 80 et 78 kg.) l'empêcha d'être un bon grimpeur et il allait construire l'essentiel de son palmarès dans les plaines flamandes, dans les classiques et sur les étapes peu accidentées des grands tours.

La quatorzième étape du «Giro» (1973), par exemple, Tours - Paris et déjà une deuxième place dans Paris - Roubaix (1974), un premier maillot de champion d'Italie, le Tour de Lombardie et deux étapes du Tour de France (1975), deux belles deuxièmes places au championnat du monde et à Paris - Roubaix (1976), le maillot arc-en-ciel sur route, un titre mondial de poursuite qui prouvait son aptitude à la piste et la «Flèche wallonne» (1977), Paris - Roubaix, quatre étapes du «Giro» qu'il termine troisième, le Trophée «Super-Prestige» (1978), Paris - Roubaix, Gand - Wevelgem, le Trophée Baracchi, trois victoires d'étape au Tour d'Italie et une deuxième place au Grand Prix des Nations, qui confirmait toutes ses possibilités dans l'effort solitaire (1979), Paris - Roubaix pour la troisième année consécutivement, Tirreno - Adriatico (1980), une étape du «Giro» dont il avait gardé le maillot rose une semaine (1982), le Tour de Campanie et une troisième place dans son épreuve-fétiche Paris - Roubaix (1983), qui semblait devoir être la dernière performance de sa carrière.

CONFIANCE AVEUGLE

Francesco Moser, avant même son double exploit mexicain, était une des personnalités les plus attachantes du peloton et sa popularité était immense, entretenue longtemps par ses différends avec son ennemi intime, Giuseppe Saronni.

Et c'est au moment où s'évanouissait son rêve de toujours, gagner le «Giro», c'est au moment où on s'attendait à le voir quitter le peloton, que le professeur Dal Monte sut le convaincre de s'attaquer au record de l'heure, à ces 49 km/h. 432 d'Eddy Merckx, qui faisaient fuir tout le monde depuis 1972.

Moser, non seulement n'eut pas peur de s'y attaquer, mais il n'eut pas peur non plus de s'y réattaquer cinq jours après sa première réussite. Il faut dire qu'il avait une confiance aveugle dans l'équipe scientifique qui l'avait préparé, lui et son matériel. Jamais encore la science n'avait été autant au service du sport et son vélo de futuriste, l'ordinateur qui le suivait et programmait presque chacun de ses coups de pédales, la piste elle-même recouverte d'une pellicule de plastique furent autant d'atouts. Qui ne doivent pourtant pas faire sous-estimer le phénoménal exploit athlétique de Francesco Moser, qui laisse aujourd'hui Eddy Merckx à plus de cinq tours, à 1720 mètres, et fait déjà de lui le sportif de l'année.

(si)

Temps de passage comparés

	F. Moser Mexico 23.1.84	F. Moser Mexico 19.1.84	E. Merckx Mexico 25.10.72
5 km.	5'47"163	5'48"20	5'55"70
10 km.	11'41"001	11'39"75	11'53"20
20 km.	23'21"592	23'30"92	24'06"80
Record	51,15135 km.	50,808 km.	49,432 km.

Dans le slalom spécial Coupe du monde de Limone

Les Italiennes ont sorti le grand jeu

Devant leur public, les Italiennes ont sorti le grand jeu dans le slalom spécial de Limone, dernière épreuve de la spécialité avant les Jeux olympiques de Sarajevo. Daniela Zini s'est livrée à son habituelle débauche d'énergie et, pour la première fois de la saison, elle a trouvé la récompense de ses efforts, en trouvant place enfin sur le podium, et qui mieux est, sur la première marche. Elle a pris le meilleur sur sa compatriote Maria-Rosa Quario, qui, dans un style plus fluide, s'est montrée presqu'aussi efficace, cependant que Erika Hess, deuxième à l'issue de la première manche, a raté sont second parcours et s'est fait souffler la troisième place par l'Américaine Christin Cooper.

La journée n'a pas été faste pour celles qui s'étaient illustrées la veille à Verbier. Sur une neige qui «tenait» mieux, l'Autrichienne Anni Kronbichler n'a pas trouvé place cette fois parmi les dix premières, alors que la Polonaise Dorota Tlalka n'est pas arrivée au bout de son second parcours.

En revanche, l'Allemande Maria Epple a confirmé qu'elle avait retrouvé sa place parmi les meilleures slalomeuses du monde. Autre confirmation: la Française Christelle Guignard (22 ans) qui, malgré un numéro de dossard élevé, s'est hissée à la huitième place après avoir terminé sixième à Verbier.

ÉCART SUFFISANT

Au terme de la première manche, Daniela Zini comptait 38 centièmes d'avance sur Erika Hess et 42 centièmes sur sa compatriote Maria-Rosa Quario, qui partageait la troisième place avec la Polonaise Dorota Tlalka. Sur le second parcours, Zini dut se contenter de réussir le troisième temps mais elle avait creusé un écart suffisant dans la première manche pour conserver sa première place, et ce d'autant plus que Erika Hess ne fut pas à la hauteur de sa réputation.

A l'arrivée, la championne de Grafenort a expliqué sa relative contre-performance de la deuxième manche par le fait que l'un de ses skis, endommagé par un passage sur une pierre la veille à Verbier, n'avait pas pu être remis à neuf dans les délais. Il n'en reste pas moins que si Erika avait remarquablement bien skié sur le premier parcours, elle a été beaucoup moins efficace sur le second. Elle n'y a commis aucune grosse faute. Elle a tout simplement manqué du punch nécessaire pour tirer le maximum de profit d'un style qui reste le plus agréable à l'œil du spectateur.

Ce septième slalom spécial de la saison a donc fourni une sixième gagnante différente. Daniela Zini y a remporté la seconde victoire en Coupe du monde de sa carrière (son premier succès remontait à 1980 à Vysoke Tatry). Jusqu'ici, son meilleur résultat avait été une sixième place, obtenue à Maribor. Elle a ainsi démontré qu'il faudrait très sérieusement compter avec elle dans le slalom spécial de Sarajevo, pour lequel le pronostic sera particulièrement difficile même si Erika Hess reste, et de très loin, la plus régulière de toutes les candidates à une médaille. Elle est en effet la seule à s'être imposée à deux reprises depuis le début de la saison (Kranjska Gora et Maribor). Elle a par ailleurs terminé tous les slaloms disputés jusqu'ici, ajoutant une troisième et deux quatrièmes places à ses deux succès.

TÂCHE DIFFICILE

Derrière elle, c'est Christine von Grünigen qui fut la seconde meilleure Suissesse, mais à distance respectueuse (12e à 2"49 de la gagnante). Elle a ainsi fait partiellement oublier son élimination de la veille.

Ce qui ne fut pas le cas de Monika Hess, victime de sa deuxième élimination consécutive pour s'être laissée prendre de vitesse dans la première manche (elle est sortie juste après le poste de chronométrage intermédiaire.

Brigitte Oertli et Brigitte Gadient ont toutes les deux terminé mais par rapport à la veille, elles ont perdu passablement de terrain, ce qui ne va pas faciliter la tâche des sélectionneurs en vue de Sarajevo.

En ce qui concerne le classement général de la Coupe du monde, ce slalom de Limone n'a rien modifié au niveau des trois premières places. Bien qu'éliminée dans la deuxième manche, Hanni Wenzel a conservé sa première place devant Erika Hess, à laquelle sa quatrième place n'a rien rapporté puisque, pour le classement général, seul les quatre meilleurs résultats par discipline entrent en ligne de compte.

CHRONO EN MAIN

Classement: 1. Daniela Zini (It) 102"39; 2. Maria-Rosa Quario (It) à 0"12; 3. Cnristin Cooper (EU) à 0"23; 4. **Erika Hess (S) à 0"78;** 5. Maria Epple (RFA) à 0"86; 6. Paoletta Magoni (It) à 1"39; 7. Olga Charvatova (Tch) à 1"43; 8. Christelle Guignard (Fr) à 1"68; 9. Blanca Fernandez-Ochoa (Esp) à 2"20; 10. Nusa Tomé (You) à 2"24; 11. Malgorzata Tlalka (Pol) à 2"43; 12. Anni Kronbichler (Aut) et **Christine von Grünigen (S) à 2"49; 14. Brigitte Oertli (S) à 2"57;** 15. Karen Lancaster (EU) à 2"94; 16. Alexandra Marasova (Tch) à 2"99; 17. Ursula Konzett (Lie) à 3"01; 18. Anja Zavadlav (You) à 3"03; **19. Brigitte Gadient (S) à 3"07;** 20. Caroline Beer (Aut) à 3"08.

72 concurrentes au départ, 43 classées.

COUPE DU MONDE

Dames: 1. Hanni Wenzel (Lie) 198 points; **2. Erika Hess (S) 189;** 3. Irene Epple (RFA) 178; 4. Olga Charvatova (Tch) 143; 5. Tamara KcKinney (EU) 115; **6. Michela Figini (S) 111; 7. Maria Walliser (S) 110;** 8. Christin Cooper (EU) 103; 9. Lea Sölkner (Aut) 86; 10. Gerry Sörensen (Can) 84.

Slalom 7 courses: **1. Erika Hess (S) 89;** 2. McKinney 69; 3. Roswitha Steiner (Aut) 65; 4. Maria-Rosa Quario (It) 60; 5. Dorota Tlalka (Pol) et Christin Cooper (EU) 56.

Par nations: **1. Suisse 1278 (messieurs 693 + dames 585);** 2. Autriche 1086 (716 + 370); 3. RFA 428 (56 + 372); 4. Liechtenstein 385 (164 + 221); 5. Etats-Unis 367 (79 + 288); 6. Italie 304 (170 + 134). (si)

Championnats suisses universitaires

Médailles neuchâteloises

Les représentants de l'Université de Neuchâtel ont remporté trois médailles lors des championnats suisses universitaires. Les compétitions se sont déroulées à Meiringen-Hasliberg du 15 au 20 janvier.

Dans la descente comptant également pour la Coupe européenne, Jean-René Schenk a signé la meilleure performance neuchâteloise en enlevant la médaille d'or sur le plan national et en terminant deuxième de cette épreuve internationale. En slalom spécial, Renaud Moeschler est parvenu à se hisser à la deuxième place du classement final. Dans cette même spécialité mais chez les dames, Pamela Marchand a obtenu, elle aussi, une remarquable médaille d'argent. (lg)

Avez-vous gagné?

SPORT-TOTO

Liste des gagnants du concours No 3:

4 × 12	Fr.	11.071,50
121 × 11	Fr.	366.—
1.091 × 10	Fr.	40,60

Le maximum de 13 points n'a pas été réussi. Somme approximative du premier rang au prochain concours: Fr. 180.000.–.

TOTO-X

Liste des gagnants du concours No 3:

36 × 5	Fr.	1.651,20
2.369 × 4	Fr.	18,80
31.170 × 3	Fr.	2.85

Le maximum de 6 numéros n'a pas été réussi, pas plus que 5 numéros avec le numéro complémentaire. Somme approximative du premier rang au prochain concours: Fr. 580.000.

LOTERIE SUISSE À NUMÉROS

Liste des gagnants du tirage No 3:

1 × 5 + cpl.	Fr.	300.000.—
147 × 5	Fr.	5.865,55
8.207 × 4	Fr.	50.—
139.494 × 3	Fr.	5.—

Le maximum de 6 numéros n'a pas été réussi. Somme approximative du premier rang au prochain concours: Fr. 2.500.000.–. (si)

S

sportif de la semaine

Christian Marchon

Quand c'est qu'il paraîtra cet article? Mardi. J'aurai juste le temps d'acheter le journal avant de m'en aller. *Sélectionné pour les championnats du monde juniors prévus à Trondheim en Norvège du 3 au 5 février, Christian Marchon gagnera les Grisons aujourd'hui pour un camp d'entraînement de l'équipe nationale juniors. Sous la direction de Francis Jacot, les Fürger, Capol, Wigger et Marchon prépareront cette échéance.*

Super sympa le mec! Son sourire en permanence au coin des lèvres est connu dans toutes les Franches-Montagnes et aux alentours. Sa voix aussi du temps où il avait le loisir de chanter dans un groupe punk. Les concerts sont désormais rayés de l'agenda de ce sportif d'élite. Mais sa tête n'a pas enflé pour tout autant. A l'image des plus grands skieurs de fond, Christian Marchon est resté d'une simplicité attachante.

Habitant depuis une dizaine d'années Le Cernil (à proximité des Reussilles) où ses parents ont repris une ferme, Christian Marchon est pourtant né sur le territoire neuchâtelois.

J'ai vu le jour le 20 mars 1964 au Locle. Mes parents habitaient aux Bouclons juste en-dessus du Locle depuis 1961. Je suis allé à l'école une année au Locle. Nous avons déménagé en 1970 au Cernil.

La passion du ski de fond est arrivée assez tardivement dans la famille Marchon. ***J'ai tout d'abord mis des skis de descente. Nous allions à Sommartel. Aux Reussilles, je suis resté fidèle à cette discipline jusqu'en quatrième année d'école. Ensuite nous avons acheté de vieux skis de bois à peaux de phoque. Avec mon frère Jean-Philippe nous nous sommes pris au jeu et avons continué en nous perfectionnant. Toute la famille s'y est mise. Mon père n'avait jamais mis de skis, ma mère non plus. Le virus du ski de fond s'est emparé de nous.***

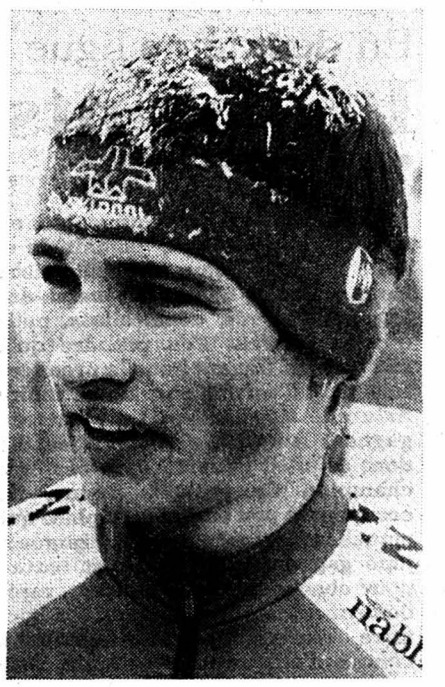

Maçon lors de la belle saison, Christian Marchon a pu suivre toute la préparation des cadres nationaux grâce à la compréhension de son employeur. Outre les stages, le jeune sportif s'est entraîné tout seul à raison de deux heures quotidiennes six jours par semaine. Grâce aux sacrifices consentis, le sociétaire du Ski- Club Saignelégier a atteint son premier objectif 1983-84: une sélection pour les mondiaux juniors. Le deuxième consistera à entrer dans le cadre seniors et à y rester quelques années.

Véritable punk du ski nordique la saison dernière avec sa coupe «à l'iroquoise» et ses multiples épingles de nourrice piquées dans les lobes de ses oreilles, Christian Marchon a revu sa position. ***Je trouve que les punks sont complètement à côté. Maintenant je suis ce qu'il me plaît. Je suis moi!***

Laurent GUYOT

L'IMPARTIAL

la voix d'une région

Rédactions régionales:

Le Locle (039) 31 33 31
Fleurier (038) 61 35 75
Neuchâtel (038) 51 39 50
Saint-Imier (039) 41 11 83
Tramelan (032) 97 54 47
Saint-Brais (066) 58 41 55

R regard

S.A., c'est pas ça!

Cuisante, la leçon infligée hier par le Tribunal cantonal. Et pas seulement pour la société d'incinération des ordures SAIOD.

Il s'agit, ne nous y trompons pas, d'un holà bienvenu mis au double jeu, pour ne pas dire au jeu de double légalité, à la tentation duquel trop de collectivités publiques ont cédé et cèdent même de plus en plus.

Les SA dont les actionnaires sont uniquement des corporations de droit public (communes, canton, autres institutions publiques) sont en train de devenir légion. Presque toujours évident, leur intérêt public n'est pas en cause. Ce qui l'est éminemment, en revanche, c'est le type de rapports que ces sociétés pseudo-privées entretiennent avec les structures démocratiques.

En recourant à la forme juridique de la SA, et en l'aménageant par quelques artifices autoritaires, on arrive à amalgamer droit public et droit privé, en biaisant les deux, afin de disposer de la souplesse du premier pour gérer des services publics en marge de tout contrôle populaire, et de la rigueur du second pour éviter les risques, assurer l'assise financière envers et contre tout et faire porter une responsabilité collective à ceux qu'on ne consulte pas.

Les organes législatifs, les citoyens, les contribuables sont ainsi trompés, floués, dépossédés de leurs droits et de leur pouvoir sur une jolie valse de millions et sur une joyeuse polka de décisions politiques. C'est l'institutionnalisation du système «casque et tais-toi», du «qui paie ne commande pas». Et comme par hasard, ce sont rarement les plus lucratifs, les moins risqués, les plus populaires des services publics qui sont ainsi «privatisés» pour le meilleur et «publicisés» pour le pire...

Le cas SAIOD/SACAD est donc désormais exemplaire. Du risque de dérive d'objectifs encouru par l'autonomie protégée d'une «SA publique». Car après tout, l'honorabilité incontestable d'une création de chauffage à distance peut aussi masquer une fuite en avant plus contestable qui aurait, par exemple, pour but tout à fait statutaire de maintenir à tout prix (sic) une installation d'incinération, technique d'élimination des déchets de plus en plus contestée... Mais exemplaire surtout de l'ambiguïté, pour ne pas dire de la duplicité, d'une hybridation du droit privé et du droit public.

Les responsables politiques trop enclins à court-circuiter, même pour la bonne cause, le pouvoir démocratique, devront s'en souvenir: la SA n'est pas faite pour ça. Si l'on veut les avantages du droit privé, il faut en accepter les risques. Si l'on redoute les risques du contrôle public, il ne faut pas en exiger les avantages.

C'est une semonce. Et si elle ne suffisait pas, gageons que le Tribunal administratif est prêt à relayer la cour civile...

Michel-H. KREBS

De l'incinération des ordures au chauffage à distance: feu rouge juridique

Le Tribunal cantonal à SAIOD: «Vous avez brûlé les étapes»!

SAIOD voulait SACAD, elle a pris une secousse, qui réduit son projet en cendres. Hier, la Cour civile du Tribunal cantonal a prononcé l'annulation de la décision prise par la Société anonyme pour l'incinération des ordures et déchets (SAIOD), de Colombier, de fonder et d'exploiter en collaboration avec les communes de Colombier, Bôle, Boudry et Cortaillod une société anonyme de chauffage à distance (SACAD).

Il y a un an en effet, l'assemblée des actionnaires de SAIOD (qui a la forme juridique de la SA mais dont les 34 actionnaires sont exclusivement des communes) prenait à la majorité la décision de fonder, avec quatre communes voisines de l'usine de Cottendart, une société de chauffage à distance qui aurait utilisé l'énergie thermique produite par l'incinération des ordures. SAIOD devait y détenir 52% du capital social, fixé à un million. Cela impliquait donc une mise de fonds de 520.000 francs à répartir entre les actionnaires.

Les investissements, importants (on parlait de 11 millions en première étape) pour l'établissement du réseau devaient être couverts par l'emprunt, mais garantis par les parties prenantes à SACAD, soit SAIOD et les quatre communes desservies. L'Etat et la Banque Cantonale avaient en effet posé leurs conditions: pas question de mettre SACAD en faillite, les déficits, comme pour SAIOD, doivent être couverts par les communes actionnaires.

La perspective des charges supplémentaires imposées au départ, des risques financiers ultérieurs éventuels aussi, ont effrayé quelques communes actionnaires de SAIOD. Surtout les plus éloignées du réseau prévu de chauffage à distance. Trois ont utilisé leur possibilité légale et ont demandé l'annulation juridique de la décision: Cressier, Gorgier/Chez-le-Bart et Le Landeron. Le Tribunal cantonal vient de leur donner raison, condamnant en outre SAIOD aux frais de la cause et au versement de 2500 francs de dépens à chacune des communes. A l'unanimité de sa Cour civile présidée par M. P.-A. Rognon et composée des juges A. Bauer, F. Perrin, Y. de Rougement et P. Zen-Ruffinen.

Jugement remarquable à plus d'un titre, et qui fera sans doute du bruit dans la République. Car ce qui est reproché à SAIOD, c'est d'avoir en quelque sorte voulu brûler les étapes. En interprétant trop largement les possibilités offertes par ses statuts, et en usant abusivement des droits attachés à son statut. L'accusation s'est étendue à l'ambiguité fondamentale du recours par des collectivités publiques à la forme juridique de la société de droit privé.

● LIRE EN PAGE 19

Michel-H. KREBS

Hausse des tarifs à La Chaux-de-Fonds

Le macadam plus cher au marché

Ce cher marché... Au 1er février, le tarif de location des places augmentera à La Chaux-de-Fonds en moyenne de 25%. S'ajoute la prise en compte depuis cette année des camionnettes qui, plus nombreuses, s'installent en parallèle des stands. L'espace occupé par ces véhicules est compté par tranches de 3 m. 50 et nécessite un marquage au sol.

C'est la grogne chez les forains, ceux qui doivent doubler la mise pour mettre l'étal à l'air. Ils craignent l'étouffement du marché par l'introduction de taxes trop lourdes et de mesures normatives contraires à l'esprit de la manifestation.

Chargé de la police du marché, le Service d'hygiène se veut rassurant. Peu favorable à ces augmentations, M. Gabriel Baehler, chef du service, pense néanmoins qu'elles ne lui porteront pas préjudice. Il précise: «L'évolution du marché est réjouissante. Il doit rester ouvert à tous. Nous savons que les forains travaillent dans des conditions parfois difficiles et qu'ils ne font pas fortune».

L'augmentation des taxes relève d'une décision politique, suite à la demande de la Commission de salubrité publique. Les recettes du marché, 23.000 fr. au budget 1983, passent à 35.000 francs au budget 1984. Une manière de renflouer la caisse communale, les recettes couvrant les dépenses avant même l'augmentation, selon M. Baehler.

PF

► Page 15

Un Loclois tué au Crêt-du-Locle

Au premier plan la voiture de la victime. (Photo Impar-Perrin)

● LIRE EN PAGE 16

Tribunal de police du Val-de-Travers

Affaire de Me R. des rumeurs...

«Tu te rends compte, on nous prend pour des voleurs!» Il n'était pas content, Me R. quand il a trouvé sur son bureau une lettre de la Cour civile cantonale. La requête en modération présentée par un client de l'étude venait d'être acceptée. Les honoraires facturés par Me R. pour un travail accompli par sa collaboratrice subissaient ainsi une sérieuse cure d'amaigrissement: de 7000 francs, il descendaient à 2000 francs. Furieux, l'avocat chaux-de-fonnier.

Sous le coup de la colère, il dicte immédiatement deux lettres. L'une adressée au Tribunal cantonal «en des termes presque désobligeants», a-t-il expliqué hier matin à la suppléante extraordinaire du Tribunal du Val-de-Travers, Mme Geneviève Fiala. Et une autre lettre à son client qui venait d'obtenir une rente d'invalidité totale grâce au travail de l'étude: 106.000 francs à titre d'arriérés, et 2800 francs par mois. Me R. l'avertit qu'il va faire recours contre la décision de modération après du Tribunal fédéral.

Et il écrit: «Il est évident que vu la tournure des choses, cela pourrait avoir des conséquences quant au maintien de la rente...». Le bénéficiaire de l'AI s'inquiète et vient payer les 5000 francs.

JJC

► Page 19

billet

Ne bouffez plus du patron: ils sont aux hormones!

Authentique. Une recherche scientifique vient de mettre en évidence que ce qui fait un chef, c'est peut-être un taux particulièrement élevé d'une hormone particulière: la sérotonine. Qui est une substance calmante, une sorte d'antidote de la noradrénaline, vous savez, cette saleté d'hormone qui nous vaut le stress, l'énervement, la pétoche et les soucis. Les chefs en auraient donc plus que les gens normaux. Mieux: leur sécrétion de sérotonine s'élèverait au spectacle de la soumission d'autrui. On a fait l'expérience avec des singes: l'attitude soumise de la tribu calme le chef; si on interpose entre lui et la tribu un miroir sans tain, le chef continue d'adopter les attitudes menaçantes censées déclencher cette soumission, mais comme les autres ne le voient pas, ils ne se soumettent pas, et on constate alors que le taux de sérotonine du chef retombe. On a vérifié cette histoire de taux de sérotonine dans des associations d'étudiants, avec des résultats similaires. Il faut dire que la sérotine est une hormone à la fois cérébrale et intestinale. Autrement dit, singe ou universitaire, peu importe: quand on est chef, c'est dans sa tête et dans ses tripes.

Cette révélation devrait faire changer la face de nos rapports hiérarchiques, il me semble. Désormais, quand on parlera du singe pour désigner le chef, cela devrait être admis comme une démonstration de culture scientifique, et non sanctionné comme une irrévérence.

Mais surtout, la découverte prouve que:

– le chef, tous les chefs, le sont de naissance et par nature; il serait donc irréaliste de contester leur autorité assise sur la biochimie;

– si votre chef s'énerve malgré son taux de sérotonine d'élite, c'est que vous ne lui obéissez pas assez, pas assez vite, pas assez bien, et vous devriez avoir honte d'attenter ainsi à l'ordre naturel;

– un chef est très malheureux et perturbé dans son équilibre hormonal quand on ne lui obéit pas ou quand il est tout seul face à son miroir.

Ne m'obligez pas à alerter le WWF ou Franz Weber, et mettez-y du vôtre: faut les aimer, ces pauv'bêtes.

MHK

Q quidam

André Glauser, né en 1921, est un Chaux-de-Fonnier à 200 pour cent, on ne peut pas mieux dire son attachement à la ville et à la région. Il connait d'ailleurs son coin de Jura sur le bout du soulier. Marcheur émérite, il parcourt la campagne environnante à longueur d'année; les sommets jurassiens n'ont plus de secret pour lui.

Entré aux PTT à l'âge de 16 ans, André Glauser ne les a pas quittés depuis. Il est facteur aux messageries depuis 30 ans et le 25 janvier (mercredi) il fêtera sa quarante-sixième année de service.

Voyager plaît bien à André Glauser. Toutes ses vacances, il les passe dans des pays lointains. Il a déjà vu un peu d'Afrique, un peu de Japon ou des Etats-Unis. Très curieux, il continuera de voir le vaste monde dès les prochaines vacances. (Imp. - Photo Bernard)

B bonne nouvelle

Pour la culture...

Un acompte de 35.700 francs a été accordé à l'Association jurassienne d'animation culturelle; il constitue le solde de la subvention allouée pour 1983.

Des subventions pour un montant global de 22.100 francs ont été accordées à diverses associations culturelles au nombre desquelles le Festival de musique du Jura, la Coordination des loisirs et activités culturelles (CLAC) de Porrentruy, l'Atelier des Franches-Montagnes et la Chorale des Emibois pour la réalisation de l'opéra «Didon et Enée» de Purcell, par le Gouvernement jurassien. (rpju)

S sommaire

CORRECTIONNEL DE BOUDRY. – Une étrange transaction... **PAGE 19**

EDUCATION SEXUELLE. – Le mauvais exemple du canton de Berne. **PAGE 21**

IMPAR SERVICE

La Chaux-de-Fonds

SSEC: 20 h. 15, «Un autre Togo», conférence et dias par Florian Reist.
Club 44: 20 h. 30, «L'économie soviétique d'aujourd'hui», par le prof. Youri N. Popov.
MIH: 20 h. 30, «Splendeur des cimes», conférence par Gaston Rebuffat.
Bois du Petit-Château: parc d'acclimatation, 6 h. 30-17 h.
Vivarium: 14-17 h.
Musée paysan: expos. architecture paysanne, me, sa, di, 14-17 h.
Musée internat. d'horlogerie: 10-12, 14-17 h.
Musée des beaux-arts: 10-12 h., 14-17 h.
Musée d'histoire naturelle: 14-17 h.
Musée d'histoire et médaillier: lu-ve, sur demande, sa et di, 10-12 h., 14-17 h.
Galerie Club 44: expo dessins de Françoise Corboz, 18-20 h. 30.
Galerie L'Echoppe: expo Karl Strobel, 14-20 h.
Galerie du Manoir: expo artistes de la galerie, 15-19 h.
Galerie Sonia Wirth: expo art brut de Gaston Teuscher, 14-18 h. 30.
Galerie Louis Ducommun: ma, je, sa, 17 h. 30-21 h.
Beau-Site: expo «Adolphe Appia» et «La sénographie au TPR, 1975-1982».
Bibliothèque de la Ville et département audiovisuel, 9-12 h., 13 h. 45-20. Discothèque: 16-20 h. Expo photos de Georges Lièvre.
Bibliothèques des Jeunes: Président-Wilson 32 et Jardinière 23: 13 h. 30-18 h.
Bibliothèque science-fiction: Recrêtes 29, me, 17-19 h.
Ludothèque: Serre 16, ma, 16-19 h., je, 16-18 h.
Artothèque: 1er-Mars 9, me, 16-18 h. 30, sa, 10-12 h., expo Dubach.
Piscine des Arêtes: lu-ma, 10-20 h., me-je-ve-sa, 10-21 h., di, 9-18 h.
Patinoire: tous les jours, 9-11 h. 45, lu, ma, je, ve, 14-16 h.; me, sa, 14-17 h., di, 15-17 h.; ve, sa, 20 h. 30-22 h.
Cabaret Rodéo: Dancing-Attractions.
Le Scotch: Bar-Dancing.
Club 55: Dancing-Attractions.
Le Domino: Cabaret-Attractions.
La Boule d'Or: Bar-Dancing.
Centre de rencontre: ma, je, ve, 16-18 h., 19 h. 30-22 h.; me, di, 14-18 h., 19 h. 30-22 h.; sa, 14-22 h.
Centre de loisirs pour enfants, ferme Gallet: lu, ma, je, ve, 16-18 h., me, 15-18 h.
Centre de jeunesse suisse allemand: Doubs 107, me, 15-22 h., ve, 18-22 h.; chaque 2e week-end, sa, 17-23 h., di, 14-22 h.
Informations touristiques: ✆ 28 13 13, rue Neuve 11.
Planning familial: Rocher 1, ✆ 28 56 56.

Consultations conjugales: ✆ (038) 24 76 80.
Service d'aide familiale: ✆ 23 88 38, 8-12, 14-16 h.
Ecole des parents: ✆ 26 72 76 ou 23 10 95.
Parents information: ✆ (038) 25 56 46, lu, 18-22 h., je, 14-18 h.
Information allaitement: ✆ 26 54 15 ou (038) 33 53 95.
Crèche de l'amitié: Manège 11, ✆ 28 64 88.
Crèche Beau-Temps 8: ✆ 26 87 77.
Services Croix-Rouge, ✆ 28 40 50. Baby- sitting 7 h. 30-11 h. 30; soins à domicile et conseils diététiques, 7 h. 30-12 h., 14-17 h. 30.
Soins à domicile, Serre 12: ✆ 28 41 26.
Consult. pour stomisés, Ligue contre le cancer: Serre 12, je, 9 h., ✆ 28 54 55.
Information diabète: Serre 12, ve après-midi, ✆ 28 41 26.
Assoc. des sourds: permanence dernier je du mois, 13-15 h., Jardinière 23.
Pro Infirmis: Léopold-Robert 90, ✆ 23 97 01.
Boutique 3e âge: Serre 69, 14-17 h.
Vestiaire Croix-Rouge: Paix 73, me, 14-18 h. 30, je, 14-18 h.
Pro Senectute: L.-Robert 53, ✆ 23 20 20, le matin. Repas à domicile: ✆ 23 20 53, le matin. Ski de fond, ve, 10 h., ✆ 181 renseigne.
AVIVO: ✆ 23 02 70 ou 23 50 85.
Accueil du Soleil: Serre 67, 14-18 h., je, fermé.
Eglise réformée: secrétariat de paroisse, ✆ 23 52 52.
Drop in (Industrie 22): 16-19 h., ✆ 28 52 42. Ma et je, 20 h. 30-23 h.
Service médico-social (Paix 13): info., prévention et traitement de l'alcoolisme, ✆ 23 16 23.
SOS alcoolisme: ✆ 28 75 23.
Alcooliques Anonymes AA: ✆ 28 23 76, et 23 07 56, permanence 24 h. sur 24.
La Main-tendue: ✆ 143. 20" d'attente.
Aide aux victimes de désaxés sexuels: ✆ 28 11 13, lu, 14-22 h., ma à ve, 14-20 h.

Hôpital: ✆ 21 11 91.
Pharmacie d'office: jusqu'à 20 h. 30, Forges, Charles-Naine 2a. Ensuite, police locale, ✆ 23 10 17, renseignera.
Service d'urgence médicale et dentaire: ✆ 23 10 17 renseignera. (N'appelez qu'en cas d'absence du médecin de famille).
Consommateurs Information: Grenier 22, lu, 14-17 h., ✆ 23 37 09.
Consult. juridiques, Serre 67: je, 16-20 h.
Ass. défense chômeurs, L.-Robert 75: ✆ 23 45 25 ou 23 72 93; lu-ve, 9-10 h., ma, 20-22 h., me, 18 h. 30-20 h., ve, 15-17 h. 30.
Société protectrice des animaux: D.-JeanRichard 31, ✆ 23 45 65, 17-19 h.
Contrôle des champignons: Service d'hygiène, L.-Robert 36, lu au ve, 11-12 h., 17-18 h.

Police secours: ✆ 117.
Feu: ✆ 118.

CINÉMAS

Corso: 20 h. 30, Au nom de tous les miens.
Eden: 20 h. 30, L'histoire de Pierra; 18 h. 30, Soeur d'amour.
Plaza: 20 h. 30, Le ruffian.
Scala: 20 h. 45, Canicule.

● **communiqué**

Maison du Peuple: mercredi 25 janvier à 20 h., loto système fribourgeois organisé par la Société des majorettes «Les City-stars».

Le Locle

Bibliothèque Ville: 14 h. 30-18 h. 30.
Bibliothèque des jeunes: 13 h. 30-18 h.
Ludothèque: M.-A.-Calame 5, lu 15 h. 30-17 h. 30, je 15 h. 45-18 h. 15.
Patinoire: lu, ma, je, sa, 9-17 h.; me, ve, 9-17 h., 20-22 h.; di, 9 h. 30-17 h.
Le Dragon d'or: bar-dancing.
Pharmacie d'office: Coop, jusqu'à 20 h. En dehors de ces heures, le No 117 renseignera.
Permanence médicale: en l'absence du médecin traitant, ✆ No 117 ou service d'urgence de l'hôpital, ✆ (039) 31 52 52.
Permanence dentaire: No 117 renseignera.
Soins à domicile: 16 h. 30-18 h. 30, lu, me, ve, ✆ 31 20 19. Ma, je, ✆ 31 11 49.
Information diabète: Hôpital, lu après-midi, ✆ 31 52 52.
La Main-Tendue: ✆ No 143.
AVIVO: ✆ 31 51 90.
Service aide familiale: ✆ 31 82 44, 9-10 h.
Planning familial: ✆ 28 56 56.
Consult. conjugales: ✆ (038) 24 76 80.
Office social, Marais 36: ✆ 31 62 22.
Crèche pouponnière: ✆ 31 18 52, garderie tous les jours.
Société protectrice des animaux: ✆ 31 13 16 ou 31 41 65.
Vestiaire Croix-Rouge: Envers 1, je, 14-18 h. 30.
Contrôle champignons: Hôtel de Ville, lu-ma, 7 h. 30-12 h., 13 h. 45-18 h. 15, me-je-ve, 7 h. 30-12 h, 13 h. 45-17 h. 15.

Val-de-Ruz

Les Hauts-Geneveys, Centre des Perce- Neige: 20 h., concert du 68 Jazz Band.
Château de Valangin: fermé.
Hôpital et maternité: Landeyeux, ✆ 53 34 44.
Ambulance: ✆ 53 21 33.
Ligue contre la tuberculose et soins à domicile: lu au ve, 11-12 h., ✆ 53 15 31.
Aide familiale: ✆ 53 10 03.
La Main-Tendue: ✆ 143.
SOS alcoolisme: ✆ (038) 33 18 90.
Protec. suisse des animaux: ✆ 53 36 58.

Jura bernois

Off. du tourisme du Jura bernois, av. Poste 26, Moutier, ✆ (032) 93 51 66.
Service social du Jura bernois, (inform., renseignements et conseils): Courtelary, rue de la Préfecture, ✆ (039) 44 14 24. Corgémont, Centre Village, ✆ (032) 97 14 48. Bévilard, rue Principale 43, ✆ (032) 92 29 02.
Centre social protestant: service de consultation personnelle, conjugale et sociale sur rendez-vous, ✆ (032) 93 32 21.
Pro Senectute Jura bernois: service d'information et d'action sociale en faveur du 3e âge. Consultations sur rendez-vous, ✆ (032) 91 21 20.
Information diabète (ADJB): Case postale 40, Saint-Imier.
La Main-tendue: No 143.

Neuchâtel

Salle du Pommier: 20 h. 30, Franz Hohler lit des extraits de ses oeuvres.
Théâtre: 20 h. 30, «Le journal d'une femme de chambre», d'Octave Mirbeau.
Bibliothèque publique et universitaire: Fonds général: lu-ve, 10-12 h.,14-18 h., je jusqu'à 21 h., sa 9-12 h., Lecture publique, lu 13-20 h., ma-ve, 9-20 h., sa 9-17 h.
Plateau Libre: 22 h., Sarcloret.
Musée d'Ethnographie: 10-12 h., 14-17 h.
Musée d'Art et d'Histoire: 10-12 h., 14-17 h.
Musée d'Histoire naturelle: 14-17 h.
Musée d'archéologie: 14-17 h.
Galerie des amis des arts: expo aquarelles de P. Beck, 10-12 h., 14-17 h., ma et je aussi 20-22 h.
Galerie du Pommier: expo peintures et photos solarisées de Marcel Schweizer, lu-ve, 10-12 h., 14-20 h.
Galerie Ditesheim: expo gravures et dessins d'Erik Desmazières, 10-12 h., 14-17 h.
Pharmacie d'office: jusqu'à 21 h., Coop, rue du Seyon. Ensuite ✆ 25 10 17.
Information diabète: av. DuPeyrou 8, ma après-midi, ✆ (038) 24 11 52.
SOS alcoolisme: ✆ (038) 33 18 90.
Alcooliques Anonymes: ✆ (038) 55 10 32 (le soir).
La Main-Tendue: ✆ 143.
Consultations conjugales: ✆ (038) 24 76 80.

CINÉMAS

Apollo: 15 h., 20 h. 30, Oeil pour oeil; 17 h. 45, La vie de Brian.
Arcades: 20 h. 30, La ballade de Narayama.
Bio: 18 h. 40, Le quart d'heure américain; 20 h. 45, Partners.
Palace: 15 h., 20 h. 45, Quand faut y aller faut y aller.
Rex: 18 h. 15, 20 h. 45, Canicule.
Studio: 21 h., Le droit de tuer.

Val-de-Travers

Couvet, cinéma Colisée: 20 h. 30, Les compères.
Couvet, ludothèque: lu, 17-18 h. 30, me, 14-16 heures.
Fleurier, collège primaire Longereuse: bibliothèque communale, lu et ma, 17- 20 h., je, 15-18 h.
Fleurier, Centre de rencontre: ✆ 61 35 05.
Informations touristiques: gare Fleurier, ✆ 61 10 78.
Police cantonale: ✆ 61 14 23
Police (cas urgents): ✆ 117.
Police du feu: ✆ 118.
Fleurier, service du feu: ✆ 61 12 04 ou 118.
Centre de secours du Val-de-Travers: ✆ 63 19 45; non-réponse, ✆ 63 17 17.
Hôpital de Fleurier: ✆ 61 10 81.
Hôpital et maternité de Couvet: ✆ 63 25 25.

Ambulance: ✆ 61 12 00 et 61 13 28.
Fleurier, infirmière visit.: ✆ 61 38 48.
Fleurier, Pro Senectute: Grand-Rue 7, lu et je matin, ✆ 61 35 05, repas à domicile.
La Main-Tendue: ✆ 143.
SOS alcoolisme: ✆ (038) 33 18 90.

Saint-Imier

Cinéma Lux: relâche.
Bibliothèque municipale (Ecole primaire): me, 16-18 h., ve, 15 h. 30-19 h. 30.
Ludothèque: ma, 15-17 h., ve, 16-18 h.
Vestiaire: troc d'habits, lu, 15-17 h., je, 15- 17 h., 19 h. 30-21 h.
Bureau renseignements: rue du Marché 6, ✆ 41 26 63.
Centre de culture et loisirs: ✆ 41 44 30.
Services techniques: électricité, ✆ 41 43 45; eaux et gaz, ✆ 41 43 46.
Service du feu: ✆ 118.
Police cantonale: ✆ 41 25 66.
Police municipale: ✆ 41 20 46.
Ambulance: ✆ 42 11 22.
Pharmacie de service: Voirol, ✆ 41 20 72. Ensuite, ✆ No 111.
Hôpital: ✆ 42 11 22. Chambres communes: tous les jours, 13 h. 30 à 15 h., 18 h. 30 à 19 h. 30. Demi-privé, 13 h. 30 à 16 h., 18 h. 30 à 20 h. Privé, 13 h. 30 à 20 h.
Infirmière visitante: ✆ 41 49 27 ou 41 42 15.
Aide familiale: ✆ 41 33 95, 9-11 h. et 41 38 35 (urgence).
A.A. Alcool. anonymes: ✆ 41 12 18.

Courtelary

Service du feu: No 118.
Police cantonale: ✆ 44 10 90.
Administration district: ✆ 44 11 53.
Infirmière visitante: ✆ 44 14 34 ou 44 14 24.
Médecins: Dr Chopov ✆ (039) 44 11 42 - Dr Salomoni (032) 97 17 66 et Dr Leuenberger (032) 97 11 67 à Corgémont.

Tramelan

Cinéma Cosmos: relâche.
Ludothèque: ma et je, 15-17 h.
Bureau de renseignements: Grand-Rue, ✆ (032) 97 52 78.
Services techniques et permanences eau- électricité: ✆ 97 41 30.
Feu : ✆ 118.
Police cantonale: ✆ 97 40 69.
Police municipale: ✆ 97 51 41; en dehors heures bureau ✆ 97 50 66 et 97 58 29.
Médecins: Dr Graden ✆ (032) 97 51 51. Dr Meyer ✆ (032) 97 40 28. Dr Schneider, (032) 97 65 65.
Pharmacies: H. Schneeberger ✆ (032) 97 42 48; J. von der Weid, ✆ (032) 97 40 30.
Infirmière visitante et dépôt sanitaire: ✆ 97 68 78 lu-ve de 15 h. à 16 h. 30, sa- di, 12 h. 30-13 h. 30.
Aide familiale: ✆ 97 42 50.
Centre de puériculture: Collège 11, ✆ 97 62 46, ve, 15-17 h.

Tavannes

Cinéma Royal: relâche.
Vivarium Ophidia: me, sa, di, 14-18 h.

Bévilard

Cinéma Palace: 20 h. 15, La mort de Mario Ricci.

Moutier

Cinéma Rex: relâche.
Bureau renseignements: Pro Jura, Hôtel-de-Ville 16, ✆ 93 18 24.
Services industriels: ✆ 93 12 51; en dehors des heures de bureau ✆ 93 12 53.
Service du feu: ✆ 93 18 18.
Police cantonale: ✆ 93 38 31.
Police municipale: ✆ 93 33 03.
Hôpital: ✆ 93 61 11.
Ambulance: ✆ 93 40 40.
Sœur visitante: ✆ 93 14 88.
Sœurs garde-malades: ✆ 93 18 69.
Centre de puériculture: ✆ 93 20 72.
Baby-sitting: ✆ 93 38 84.
Pharmacie d'office: Liengme, ✆ 93 15 34 ou 93 17 70.

Bienne

Musée Schwab: «Douanne au 4e millénaire avant J.-C.», ma-di, 10-12 h., 14-17 h., ma aussi, 20-22 h.
Musée Omega: je, 15-19 h.
Musée Robert: expo flore et faune, 15-19 h.

CINÉMAS

Apollo: 15 h., 20 h. 15, Le complot.
Capitol: 15 h., 17 h. 45, 20 h. 15, Le jour d'après.
Elite: 16 h. 05, 17 h. 40, 19 h. 15, 20 h. 50, One Withe Satin.
Lido 1: 15 h., 17 h. 30, 20 h. 30, Les compères.
Lido 2: 15 h., 20 h., Fanny et Alexandre.
Métro: 19 h. 50, SAS Malko à San Salvador; Jäger der Apocalypse.
Palace: 16 h. 30, 18 h. 30, Schlock – Das Bananen Monster; 14 h. 30, 20 h. 30, Die flambierte Frau.
Rex: 15 h., 20 h. 15, La 4e dimension; 17 h. 45, L'allégement.
Studio: permanent, 14 h. 30-22 h. 30, High School Memories.

● **communiqué**

1100e de Saint-Imier: Quelle sera la marche officielle du 1100e qui sera choisie ? Pour le savoir et pour participer à ce choix, venez à la Salle de spectacles, à 20 h. 15, samedi 28 janvier. Le concert sera suivi d'une soirée familière animée par un ensemble de six musiciens, «Speed» de Payerne. Lors de la soirée, le grand champion cycliste Daniel Gisiger sera fêté par les autorités de Saint-Imier. (comm.)

Canton du Jura

Service social des Fr.-Montagnes: Centre de puériculture et soins à domicile, Le Noirmont, rue du Pâquier, ✆ 53 17 66.
Transport handicapés, service «Kangourou»: ✆ 65 11 51 (Porrentruy), ou 22 20 61 et 22 39 52 (Delémont).
La Main Tendue: ✆ 143.

Le Noirmont

Cinéma: 20 h. 30, Une nuit à Casablanca.

Saignelégier

Ludothèque: ma, 15-17 h. 30.
Syndicat d'initiative et Pro Jura: renseignements ✆ 51 21 51.
Préfecture: ✆ 51 11 81.
Police cantonale: ✆ 51 11 07.
Service du feu: No 118.
Service ambulance: ✆ 51 22 44.
Hôpital et maternité: ✆ 51 13 01.
Médecins: Dr Boegli, ✆ 51 22 88; Dr Bloudanis, ✆ 51 12 84; Dr Meyrat, ✆ 51 22 33; Dr Baumeler, Le Noirmont, ✆ 53 11 65; Dr Tettamanti, Les Breuleux, ✆ 54 17 54.
Pharmacie Fleury: ✆ (039) 51 12 03.
Service social tuberculose et asthme: ✆ (039) 51 11 50.
Aide familiale: ✆ 51 14 37.

Delémont

Cinéma Lido: relâche.
Cinéma La Grange: 20 h. 30, Malevil.
Collège: expo «Peinture non figurative en Suisse de 1900 à 1945».
Bureau renseignements: ✆ 22 66 86.
Services industriels: ✆ 22 17 31.
Service du feu: ✆ 118.
Police cantonale: ✆ 21 53 53.
Police municipale: ✆ 22 44 22.
Hôpital et ambulance: ✆ 21 11 51.
Pharmacie d'office: jusqu'à 20 h., Riat-Ville, ✆ 22 11 12.
Sœur visitante: ✆ 22 20 36.
Sœurs garde-malades: ✆ 22 16 60.
Centre de puériculture: ✆ 22 55 34.
Baby-sitting: ✆ 22 28 41.

Porrentruy

Cinéma Casino: 20 h. 30, La balance.
Cinéma Colisée: 20 h. 30, Portier de nuit.
Syndicat d'initiative régional: ✆ 66 18 53.
Service du feu: ✆ 118.
Police cantonale: ✆ 66 11 79.
Police municipale: ✆ 66 10 18.
Hôpital et ambulance: ✆ 65 11 51.
Pharmacie d'office: jusqu'à 20 h., Desboeufs, ✆ 66 25 64.
Consultations conjugales: ✆ 93 32 21.

Petit feuilleton de «L'IMPARTIAL» 113

Auguste Bachelin

Jean-Louis

Roman Neuchâtelois

Il n'eut pas de colère, mais en le voyant rentrer, pâle et tremblotant, la justicière comprit qu'il savait tout et eut peur de cet homme qu'elle dominait depuis si longtemps.

Comme il s'était affaissé sur le canapé de la grande chambre et qu'il avait des spasmes et un ralement funèbre, sa femme et Julie s'approchèrent de lui, pour le soigner; on apporta du thé bien chaud qu'elles lui présentèrent, il le refusa.

– Je n'ai besoin que de paix et de tranquillité, si je peux l'avoir en ce monde. – Il parlait lentement, doucement, entrecoupant ses mots de saccades et d'arrêts, qui donnaient à sa voix quelque chose de solennel et d'effrayant. – Vous ne me disiez pas les choses, n'est-ce pas ? parce que vous sentez que c'est votre ouvrage, ce malheur qui vous arrive. – Vous êtes punie par où vous avez péché, mais vous me punissez aussi avec votre bêtise et votre orgueil... Si vous ne l'aimiez pas, ce garçon, il fallait me le laisser à moi, c'était ma joie que vous avez tuée, vaniteuses bêtes que vous êtes !

Il avait bien mis du temps à dire tout cela, la lenteur avec laquelle il prononçait chaque mot, leur donnait quelque chose de plus affirmatif. La mère et la fille se taisaient.

– Ah ! mon pauvre enfant ! ces femmes t'aimaient d'une drôle de manière. – Où es-tu maintenant ? peut-être à pourrir dans quelque cachot à Custrin ou à Spandau. – Je ne veux pas le juger avant de tout savoir, mais ce que je puis dire, c'est que, quoi qu'il ait fait, il ne m'aura pas fait autant de mal que vous.

Passant ensuite dans sa chambre, le cœur gros, les yeux humides de larmes et la main mal assurée, il écrivit sur grand papier les lignes suivantes:

«A Monsieur le Président et Messieurs les
«Membres du Conseil d'Etat.

«Très honorés Messieurs,

«En vous exprimant tout le regret et toute la peine que j'éprouve de la conduite de mon fils, je vous prie de bien vouloir accepter ma démission de justicier.

«Veuillez bien agréer... etc.

J.-L. Prince

«Saint-Blaise, 30 octobre 1847.»

Ce fut bien dur, pour cet honnête homme, de se démettre de cette charge qui était sa gloire, mais la lettre expédiée, il eut un poids de moins, et lorsque le soir, à table, sa femme l'appela justicier, selon son habitude:

– Justicier ! lui répondit-il, je ne le suis plus, dites-le aux gens.

Sur ce mot qui la glaça, elle garda le silence.

Quelques jours après il recevait la lettre suivante:

«A Monsieur le Justicier J.-L. Prince,
à Saint-Blaise.

«Monsieur,

«Nous avons reçu votre honorée lettre du 30 octobre dernier, par laquelle vous donnez votre démission de membre de l'honorable Cour de Justice de la Châtellenie de Thièle.

«Nous avons l'honneur de vous informer que rien ne justifiant et ne motivant cette décision, nous vous verrions avec regret vous démettre des fonctions que vous avez toujours remplies honorablement. Veuillez donc les continuer comme du passé et agréez, etc.

«Pour le Conseil d'Etat: «Le Secrétaire
«Neuchâtel, novembre 1847.»

Cela ne releva point le courage abattu du justicier, et les cœurs demeurèrent angoissés dans la maison. – Qu'était-il advenu de l'enfant perdu ? avait- il été repris... jugé... condamné ?... point de nouvelles. – Le cousin, secrétaire à la Chancellerie, qui avait promis d'écrire un mot s'il apprenait quelque chose, gardait le silence. Plein de la même idée, chacun se taisait.

Aux questions empressées des voisins: Eh bien ! que devient-il ? Sait-on quelque chose ? un hochement de tête répondait: Non, rien encore... on ne sait rien.

– Il faut vivre sur bonne espérance, le bon Dieu est bon, disaient les gens.

LIV

La situation se détendit tout à coup. – Louise Tissot avait reçu un matin une lettre qui devait être de Jean-Louis; à la poste, on avait cru reconnaître son écriture, seulement on n'était pas sûr, elle ne venait point de Berlin et ne portait pas le timbre du bataillon, mais celui de Leipzig. (à suivre)

LA CHAUX-DE-FONDS

la voix d'une région

Le macadam plus cher au marché

Page 13 ◄

Les 3 m. 50 de macadam passent de 2 à 4 francs pour les marchands de fruits, de légumes et de fleurs domiciliés dans la commune, de 7 à 8 francs s'ils sont domiciliés hors de la commune. L'unité s'élève de 4 à 5 francs et de 10 à 12 francs pour les marchands de comestibles, de viande, de fromage, etc., domiciliés respectivement dans et hors de la commune. Restent trois catégories, dont la vente de sapins.

Fixés à 75 francs, les 3 m. 50 reviendront à 100 francs pour les internes et à 110 fr. pour les externes. Les démonstrateurs paieront 14 fr. au lieu de 10 s'ils sont Chaux-de-Fonniers, les autres restant à 20 francs. Pour les vendeurs d'articles de mode, de quincaillerie, etc., les tarifs passent de 5 à 7 francs et de 10 à 12 francs selon qu'ils habitent ou non dans la commune.

«Cette augmentation tombe au moment où le chiffre d'affaires est en baisse», déplore un forain. «Le succès apparent du marché tient moins aux affaires réalisées qu'au chômage ambiant.»

Pour relativiser la brutalité de la hausse, M. Baehler rappelle que la dernière remonte au 1er avril 1969. Elle ne couvre donc pas l'augmentation de l'indice du coût de la vie enregistrée depuis 15 ans. «Ce qui n'est pas une nécessité», explique-t-il, «le marché devant rester un service public»

La comparaison avec les tarifs appliqués dans les autres villes du canton met la place du marché chaux-de-fonnière entre deux. Au Locle, les prix sont nettement surfaits, en moyenne 3 francs supérieurs, l'écart pouvant atteindre 8 francs. A l'image du reste de l'animation locale, le marché est à l'agonie. Dans le Bas, la location est au plus bas. La majorité des places chiffre à Neuchâtel entre 1 et 3 francs, les tarifs étant discriminatoires pour les marchands d'articles divers comme la mercerie-bonneterie.

EN PLEIN ESSOR

Le marché chaux-de-fonnier est en pleine santé avec des pointes à 80 stands, les beaux samedis d'été. L'évolution des recettes montre un brusque relèvement depuis trois ans. Les chiffres donnent: 20 à 22.000 francs entre 1970 et 1980, puis 26.000 fr. en 1981, 31.000 fr. en 1982 et on s'attend à 30.000 fr. pour 1983. La hausse des recettes tient uniquement à l'augmentation de la fréquentation, les tarifs n'ayant pas été relevés. Plusieurs explications l'éclairent: la situation économique difficile, qui draine les petits artisans vers le marché, le nouvel attrait du mercredi et deux étés gratifiés par un temps exceptionnel.

Quant aux tranches de 3 m. 50, qui constituent l'unité de location, elles doivent leur origine à la longueur des bancs des stands, généralement de 3 m. 20. Les camionnettes désormais taxées mesurent facilement entre 4 et 5 m. Le marchand est tenu à louer deux places, soit une longueur de 7 m., qu'il n'utilise pas totalement. C'est une perte de place qui diminuera la capacité d'accueil de la place du Marché.

UN SERVICE PUBLIC

M. Baehler ne veut pas suivre l'exemple loclois. Il s'oppose à l'application de tarifs prohibitifs. «Le marché est un service public et un droit. Il doit rester ouvert à tous: le chômeur qui vient vendre ses pâtes, le gosse qui arrive avec ses quinze tommes de chèvre ou la vieille dame qui propose ses confitures», explique-t-il. Et de poursuivre: «Le marché fait partie de l'animation d'une ville, comme lieu de rencontre privilégié. Nous collaborons avec l'ADC et Estiville pour développer cette animation en été».

Le courant passe. On croit entendre un forain quand M. Baehler se dit préoccupé de l'augmentation des contrôles de la marchandise. «Les contrôles de la nourriture sont plus poussés. Si les nouvelles normes bactériologiques sont valables pour les magasins et les grandes surfaces, elles s'appliquent difficilement au marché, qui relève de la production artisanale. Il ne faudrait pas la tuer», conclut-il.

Pour une fois, on parle la même langue derrière les bureaux de l'administration et sous le couvert des stands du marché.

PF

Si l'hiver a réduit mercredi dernier le nombre de forains à trois courageux, les nouvelles taxes doivent éviter cette conséquence. (Photo Bernard)

cela va se passer

Assemblée générale de l'ADF: avec A. Christinat

L'Association pour les droits de la femme, section des Montagnes neuchâteloises, tient jeudi 26 janvier son assemblée générale annuelle. Après la partie statutaire, toutes les personnes intéressées sont conviées à venir assister et à prendre part à un **entretien avec Mme Amélie Christinat,** conseillère nationale genevoise, dès 20 h. Assemblée générale (dès 19 h.) et entretien auront lieu à la Pinte neuchâteloise.

(Imp.)

L'économie soviétique au Club 44

Mardi 24 janvier à 20 h. 30 aura lieu au Club 44 la conférence du professeur Youry N. Popov consacrée à «L'économie soviétique d'aujourd'hui». La séance est organisée en lieu et place du traditionnel jeudi, un changement nécessité par le bref séjour de l'orateur en Suisse. Docteur en sciences économiques, M. Popov est membre de l'institut d'histoire générale de l'Académie des sciences de l'URSS. Cet éminent spécialiste de l'économie soviétique s'exprime en français. (Imp.)

Le PSS hors du gouvernement, conférence organisée par le PSO

Dans le cadre du débat sur le retrait socialiste du Conseil fédéral, le pso a invité **M. Pietro Boschetti à animer une conférence publique mercredi 25 janvier à 20 h. 15, rue des Terreaux 16, au rez-de-chaussée.** La conférence concernera la cure d'opposition observée par le pss entre 1953 et 1959. M. Boschetti est l'auteur d'un travail de licence présenté à l'Université de Fribourg intitulé: **«Le pss hors du gouvernement (1953-1959): un parti d'opposition».** (Imp.)

Echos du Conseil œcuménique des Eglises de Vancouver

Dans le cadre de la Semaine de l'unité, Mme Francine Schneider, déléguée suisse à la 6e assemblée du Conseil œcuménique des Eglises à Vancouver, nous en donnera de larges échos.

Le COE, qui réunit près de 300 églises et plus de 440 millions de membres dans le monde entier, a comme but de rechercher l'unité des églises membres et la justice dans le monde. Sa 6e assemblée a vu la rencontre de chrétiens très différents, mais persuadés qu'il faut continuer ensemble la route tracée par les commandements du Christ. **Jeudi 26 janvier, salle Saint-Louis, Temple-Allemand 24, 20 h. 15.**

(comm.)

Plat de Boinod

Conductrice blessée

Hier à 14 h 55, une conductrice de La Chaux-de-Fonds Mlle D.G. circulait sur la RP 20 de La Chaux-de-Fonds en direction de La Vue-des-Alpes. Peu avant la ferme Reichenbach, sur le plat de Boinod, elle s'est soudainement trouvée en présence d'un véhicule immobilisé sur le côté droit de la chaussée en raison de la tempête de neige, conduit par Mlle Chantal Saas, 24 ans de Peseux. Une collision se produisit. Blessée, Mlle Saas a été transportée à l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds par une ambulance.

Hôtel de la Gare et Poste
La bonne bouillabaisse
se déguste au
«Provençal»
du 25 au 28 janvier
Toujours grand assortiment de poissons de mer
AU VIVIER
Bretagne Belon
Plateaux de fruits de mer
Tourteau
Moule
Langouste - Homard
AU SNACK
Tous les jours, sur assiette,
1 poisson frais
Plat du jour à Fr. 9.50
✆ 039/23 19 22 A. Mathieu
2160

ROTISSERIE ✆ 039/28 48 47
AU CAFIGNON
CUISINE et SERVICE SOIGNÉS
Pour toutes les bourses
91-611

CAFÉ-RESTAURANT-BAR
EL BRASERO
Famille J. Robert
Paix 69 - ✆ 039/23 50 30
Tous les jours
NOTRE MENU
SUR ASSIETTE ET
NOS SPÉCIALITÉS
Fermé le lundi

Restaurant des Tunnels
«Chez Nunuss»
Spécialité dès le mercredi 25.1.84
Steack de cheval au beurre «Nunuss»
avec pommes frites, pâtes, röstis et salade
✆ 039/28 43 45. Famille Nussbaum
1878

CONFÉRENCE PUBLIQUE
mardi 24 janvier, à 20 h. 15 à l'aula de l'Ecole professionnelle commerciale (SSEC), Serre 62
Un autre TOGO
par M. Florian Reist
DIAS
Organisation: Commission scolaire
2106

Si vous oubliez de faire de la publicité, vos clients vous oublieront

TCS VOYAGES
18-1996
V.52.83
No 1 pour Motorhomes et Campers à travers le monde.
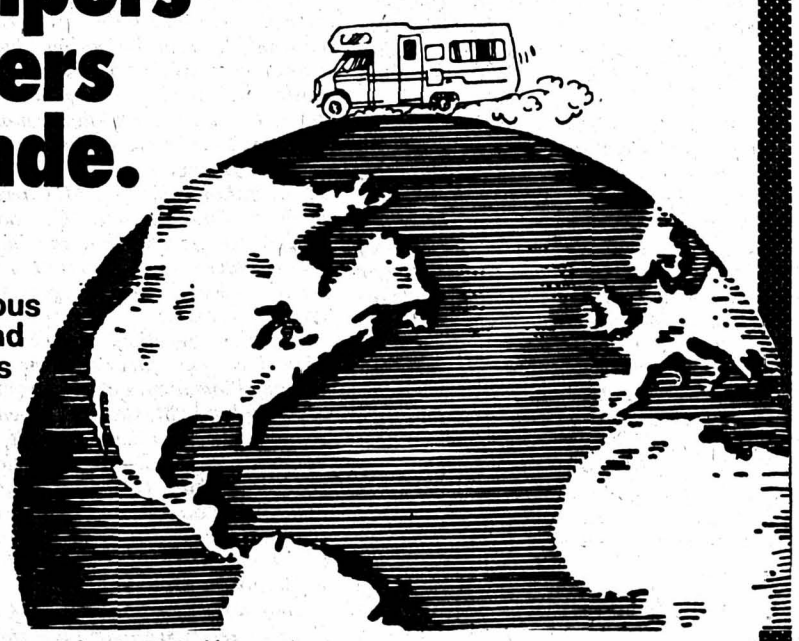
4 CONTINENTS
10 PAYS
TCS-Voyages vous offre le plus grand choix pour toutes les bourses. Faites-vous conseiller par des spécialistes!
Demandez notre brochure auprès de TCS-Voyages
Bienne: Rue d'Aarberg 95 - 032 233111 **Chaux-de-Fonds:** Léopold-Robert 88 - 039 231122
Delémont: Route de Bâle 2 - 066 226686 **Fribourg:** Rue de l'Hôpital 21 - 037 224902
Genève: Rue Pierre-Fatio 9 - 022 371214 **Lausanne:** Av. Juste-Olivier 10/12 - 021 202010
Neuchâtel: Promenade Noire 1 - 038 241531 **Sion:** Avenue de la Gare 20 - 027 231321
ou votre agence de voyages

9e Randonnée à ski
8e Marche d'hiver
La Chaux-de-Fonds

Samedi 28
et dimanche 29 janvier 1984
Patronage «L'Impartial»
Départ et arrivée: Collège des Foulets
Parcours: à ski: 10 et 20 km. à pied: 10 km. sur chemins
Heures de départ: les deux jours de 9 h. à 13 h., fin du contrôle à 16 h.
Distinction: une superbe médaille «Ferme jurassienne» ou du thème «Garde-temps».
Inscription et renseignements: sur place ou Office du tourisme 11, rue Neuve, 2300 La Chaux-de-Fonds ✆ 039/28 13 13
2178

Leçons de piano
pour tout âge.
Quartier de l'Est.
Nombre d'inscriptions limité, dès février 1984
✆ 038/33 27 24
2117

depuis 1969 vite résolues.
dettes
ARRANG. FINANCIERS, S.A.R.L.
2072 NEUCHÂTEL
038/33.69.70

LE LOCLE
et son district

la voix d'une région

Au Conseil général de La Brévine
Mise en vente de trois immeubles communaux

Le Conseil général de La Brévine, sous la présidence de M. Roger Jeanneret, s'est réuni samedi après-midi pour une séance extraordinaire à la petite salle de l'Hôtel de Ville. Il a accepté de mettre en vente trois immeubles communaux en vue de l'achat de l'usine des FAR (Fabrique d'assortiments réunis) et a voté un nouvel arrêté octroyant un escompte sur les premières tranches d'impôts communaux payées à l'échéance.

Convoqué à 13 h. 30, le législatif a tout d'abord procédé à la visite des immeubles communaux mis en vente afin de se faire une idée de l'état, de la surface et de l'emplacement de ces bâtiments. Il s'agit du Collège de Bémont, de l'ancien collège et de l'Ecole ménagère de La Brévine.

De retour à l'intérieur, M. André Luthi, administrateur communal, a donné lecture du procès-verbal d'une séance de l'exécutif tenue récemment avec M. Georges Wasser, directeur des FAR, qui a révélé que cette entreprise est toujours disposée à vendre l'usine et le terrain (500 m²) au prix de 400.000 francs.

DEUXIÈME BÂTIMENT SCOLAIRE

M. Paul-Eric Racine a pris la parole pour annoncer que des architectes vont étudier très prochainement un projet pour la transformation de cette usine et a précisé qu'elle deviendra un deuxième bâtiment scolaire, étant donné qu'il est prévu d'y installer une salle de travaux manuels, l'école ménagère et la petite école. Il est évident que ce nouvel aménagement sera subventionné par le Département de l'instruction publique.

Par conséquent, la Commission des sports qui avait été chargée d'une étude pour la construction d'une halle de gymnastique, annexée au bâtiment des FAR, ne pourra plus travailler seule, mais en collaboration avec la commune.

En vue de la vente des immeubles précités, le législatif a donc eu la tâche de se prononcer sur les points suivants: «Quels sont les bâtiments à vendre?», «Mode de vente (mise à l'enchère publique ou de gré à gré)», «Droit de préemption». M. Charles Giroud a proposé de parler de chaque maison séparément, afin ensuite de procéder à un vote.

Sept conseillers généraux se sont montrés favorables à la vente de l'ancien Collège de La Brévine. La superficie de celui-ci est de 217 m², tandis que la cour est de 963 m², soit au total 1180 m². L'estimation cadastrale est de 113.000 fr. et l'assurance du bâtiment s'élève à 140.000 fr. plus 75 pour cent.

M. Edmond Bachmann a suggéré la vente par mise à l'enchère publique, car cette solution est plus neutre. M. John Richard lui a répondu que cette manière de faire provoquerait passablement de frais. Finalement, c'est le mode de vente «de gré à gré» (arrangement à l'amiable, d'un commun accord) qui l'a emporté à une faible majorité

Quant à savoir s'il faut imposer d'autres exigences, par exemple demander le dépôt des papiers à la commune, Mme Irène Bourquin a pensé qu'il ne faut pas prendre de décision à ce sujet, mais plutôt discuter avec l'acheteur au moment de l'attribution.

La mise en vente de l'école ménagère a été acceptée à l'unanimité. D'une surface de 325 m² au total (84 m² pour le bâtiment), elle est estimée cadastralement à 26.000 fr., l'assurance du bâtiment se montant à 80.000 fr. plus 75 pour cent. Le mode de vente choisi est «de gré à gré».

COLLÈGE DE BÉMONT

Accord unanime également pour la mise en vente du Collège de Bémont. L'estimation cadastrale de celui-ci est de 65.000 fr., alors que l'assurance du bâtiment s'élève à 115.000 fr. plus 75 pour cent, pour une superficie de 399 m² en tout.

Beaucoup d'amateurs s'intéresseront certainement à l'achat de cet immeuble, étant donné que l'on peut en faire une maison familiale. Le mode de vente est «de gré à gré». Il va sans dire que le locataire actuel a la priorité, pour autant qu'il fasse une offre égale à celles qui pourraient être déposées.

La mise en vente de ces trois immeubles communaux s'effectuera par la parution d'annonces dans les journaux. Ce sont d'après les différentes offres qui se présenteront qu'une décision finale sera prise. On a encore rappelé, qu'avant toutes transactions, il faudra s'assurer que le plan d'aménagement prévu dans l'usine des FAR soit réalisable.

ESCOMPTE SUR LES IMPÔTS

Le deuxième point figurant à l'ordre du jour n'a pas amené de grandes discussions. Le législatif a jugé que l'octroi d'un escompte sur la première tranche d'impôts communaux payée à l'échéance est tout à fait valable, car il a permis d'atteindre les objectifs que le Conseil communal s'était fixés, à savoir d'une part, de récompenser les contribuables qui respectent les échéances et, d'autre part, de l'apport certain d'un roulement de trésorerie.

Dans les divers, une lettre de la Commission d'agriculture concernant la nouvelle loi du traitement chimique des campagnols terrestres a démontré qu'il est très difficile de prendre une décision définitive quant à l'acceptation de celle-ci. Il est donc préconisé de faire de sérieux sondages afin de déterminer l'état de la population des campagnols dans nos sols. C'est sur la base d'un nouveau rapport de la Commission d'agriculture que le Conseil général décidera d'accepter ou de refuser la loi du Conseil d'Etat. (Texte paf)

Collision entre un camion et une voiture
Un Loclois tué au Crêt-du-Locle

La gendarmerie a procédé à une reconstitution de l'accident au point de choc. (Photo Impar-Perrin)

Hier après-midi vers 13 h. 10, M. Conrad Vallélian, 53 ans, du Locle qui circulait au volant de sa voiture pour se rendre à son travail à La Chaux-de-Fonds a perdu la vie après s'être jeté contre un camion à quelque 95 mètres à l'ouest du passage sous voies CFF du Crêt-du-Locle. C'est quelques minutes après son admission à l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds, où il a été conduit par ambulance, que M. Vallélian est décédé. C'est dans cet établissement que sont actuellement hospitalisés les deux passagers qui étaient à bord de son véhicule. Soit sa fille, Mlle Viviane Vallélian, 30 ans, et son neveu, M. Bernard Gogniat, 35 ans, tous deux également domiciliés au Locle. L'état de Mlle Vallélian inspire certaines inquiétudes tandis que celui de M. Gogniat semble moins grave.

Une véritable tempête sévissait sur la région au moment de l'accident. M. Conrad Vallélian occupé à La Chaux-de-Fonds depuis la fermeture de la brasserie du Locle, se rendait à son travail emmenant sa fille et son neveu. Arrivé à 90 mètres du sous-voies des CFF il perdit le contrôle de sa voiture, alors que la chaussée était fortement enneigée.

Il heurta un camion qui circulait correctement en sens inverse conduit par M. P. S., 20 ans, de Ebikon (LU). Sous l'effet du choc, le véhicule lourd se mit en travers de la chaussée et heurta de son aile avant gauche le flanc de la voiture conduite par M. D. J., de Villers-le-Lac. Celui-ci comme sa passagère ne furent pas blessés.

En revanche, sur sa lancée, le véhicule de la victime poursuivit sa route et s'arrêta violemment sur un talus de neige, sur le côté droit de la route. Le choc occasionné par la collision avec le camion et les blessures qui devaient en résulter entraînèrent le décès du conducteur de l'auto. Son neveu, M. Gogniat, assis à l'avant de la voiture n'est que blessé tandis que sa fille, Mlle Vallélian qui avait pris place derrière eux a été éjectée par la vitre arrière et s'est retrouvée sous le camion.

Son état est sérieux. La nouvelle de l'accident qui s'est répandue à travers la Mère-Commune comme une traînée de poudre, a suscité une vive émotion. Tant le défunt était une figure très connue au Locle, ayant travaillé de nombreuses années comme responsable de bureau chez M. Hermann Widmer qui avait repris de son beau-père l'affaire de la Brasserie Leppert.

Après la cessation des activités de cette entreprise, il avait été transféré à La Chaux-de-Fonds.

Pour procéder au constat d'usage, les gendarmes des polices cantonales du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont dû interrompre durant deux heures le trafic entre Le Crêt-du-Locle et Le Locle, le déviant soit par Beauregard ou par Les Roulets. Ce qui a créé passablement de perturbations puisque beaucoup d'automobilistes se sont empêtrés dans les neiges recouvrant ces petites routes de campagne.

La circulation fut normalement rétablie peu après 16 heures.

JCP

NAISSANCES

RACHEL
a la joie d'annoncer
la naissance de sa petite sœur

REBECCA

le 23 janvier 1984

Maternité de
La Chaux-de-Fonds

Monsieur et Madame
C.-A. BANDERET
Marais 26
Le Locle

2266

SÉBASTIEN
a la grande joie d'annoncer
la naissance de sa petite sœur

CAROLINE

le 22 janvier 1984

Clinique des Grangettes
Chêne-Bougeries

Monique et Clément
DUMAS-BEURET
10, rue des Pêcheries
1205 Genève

2270

Serge, Laurance et Florian
DROZ
ont la grande joie d'annoncer
la naissance de

MATTHIEU

le 23 janvier 1984

Clinique Saint-Pierre
F 25300 Pontarlier

4, rue des Prairies
F 25500 Morteau

2301

TRIBUNE LIBRE

Détention-rééducation-resocialisation
«Qu'on arrête de nous rebattre les oreilles»

Au lendemain de deux évasions de Bochuz, dont l'issue tragique a sans doute frappé tout le monde, on s'étonne de constater qu'elles ont été possibles. On doit alors se souvenir des déclarations de M. J.-F. Leuba, chef du Département de justice et police du canton de Vaud, prononcées après d'autres évasions au mois de juin 1983 (on en dénombrait alors 19 en onze mois dans ce pénitencier): «Il faut toujours que le détenu pense qu'il y a possibilité d'évasion car cela entretien son espoir; sans cela il sombrerait dans la dépression (sic)». Il relevait également que des mesures plus sévères auraient bien des suicides pour conséquences et que d'autre part cela pourrait briser la personnalité du prisonnier.

Constant dans ses déclarations M. Leuba ajoute aujourd'hui que le public se fait bien des illusions s'il imagine que les pénitenciers sont des établissements d'où l'on ne sort qu'avec une autorisation. Que faut-il penser de ces paroles alors qu'une veuve et trois orphelins ont maintenant toutes les raisons de sombrer dans la dépression. Il importe peu finalement de savoir que la principale victime exerçait alors ses fonctions car victimes il y a, tout simplement, et elles auraient pu être beaucoup plus nombreuses.

Comment peut-on déterminer les raisons pour lesquelles un policier s'est – ou a été – sacrifié? A cette question M. Leuba répondait: «On doit éviter à tout prix (apparement le prix à payer échoit aux policiers et non pas au délinquant) que des otages soient mis en danger par le comportement irresponsable de délinquants et éviter également que ces prises d'otages n'aboutissent car alors nous aurions une véritable épidémie de prises d'otages (sic)». Dans un cas comme celui-là je ne pense pas qu'on puisse qualifier ce gangster d'irresponsable car manifestement il a froidement fait un choix: je purge ma peine ou je tente le tout pour le tout. Le considérer tout à coup comme irresponsable c'est déjà lui trouver des circonstances atténuantes et c'est également laisser entendre que son comportement était imprévisible.

C'est faux puisqu'en lui conservant précieusement l'intégralité de sa personnalité on lui donnait la possibilité d'agir comme il l'a fait. Qu'on arrête donc de nous rebattre les oreilles avec cette soi-disante détention - rééducation - resocialisation alors qu'on n'a de toute évidence pas encore trouvé le moyen de désarmer moralement ces individus; et ce n'est pas des pénitenciers sans quartier de haute sécurité mais avec courts de tennis et piscines qui amélioreront cet aspect des choses.

Il ne s'agit pas de retourner au cachot et au pain sec mais de reconnaître franchement qu'actuellement la détention n'est encore qu'une peine compensatoire et une mesure de protection de la société et que nos magistrats ont un choix à faire: protéger la collectivité des dangers que représentent de tels individus ou donner, dans un but soi-disant humanitaire mais en réalité démissionnaire, toutes possibilités à des individus présumés dangereux de recommencer leurs forfaits.

Enfin, restons logiques, si on dorlote la personnalité d'un délinquant on s'expose grandement à le voir sortir de prison dans le même état d'esprit que lorsqu'il y est entré. Il serait temps que nos magistrats s'interrogent au sujet de leurs responsabilités et qu'ils cessent de nous faire accroire que la balance de Dame justice a plusieurs plateaux.

Hier une brèche a été taillée dans le rempart que constitue la police entre la société et les délinquants. Il reste maintenant à savoir si elle va être colmatée ou si au contraire on attend avec indifférence que tout l'édifice s'écroule.

Fabienne Maître-Evard,
La Molière 21, Le Locle.

Technicum et parfum d'enterrement

En lisant dans le numéro du 12 janvier de «L'Impartial», les articles concernant la réorganisation du Technicum, beaucoup de Loclois ont estimé que votre journal ne méritait pas son sous-titre «la voix d'une région», mais n'était plus que la voie d'une ville!

C'est particulièrement l'interview de M. P. Imhof rédigé par M. Carrera qui a soulevé l'indignation. Ce dernier a rédigé ses questions d'une manière si tendancieuse et déformant la réalité qu'elles nécessitent une réponse rétablissant la vérité.

Première question: «La ville du Locle n'est-elle pas favorisée en obtenant l'Ecole d'ingénieurs et l'électronique...»

M. Imhof et M. Carrera savent parfaitement que la ville du Locle n'a pas «obtenu» ces écoles à l'occasion de la réorganisation. Elles ont toujours été domiciliées au Locle et leur localisation n'était pas remise en question par la réorganisation. Le Locle n'a donc «obtenu» aucun avantage.

Deuxième question: «Et La Chaux-de-Fonds quels avantages lui restent-ils ?». La formulation de cette question fait preuve d'une méprisante hypocrisie. Non seulement La Chaux-de-Fonds conserve tout ce qu'elle possédait jusque-là mais voit son école de mécanique et celle de microtechnique grandement renforcées par la suppression des deux écoles correspondantes au Locle qui perd deux écoles à la suite de beaucoup d'autres.

La solution équitable consistait à concentrer l'école de mécanique à La Chaux-de-Fonds et celle de microtechnique au Locle. Mais le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds a fait preuve de beaucoup plus de dynamisme que celui du Locle, naïvement sûr de son bon droit. Et le Conseil d'Etat, comme le dit M. Imhof a choisi «une solution politique», c'est-à-dire qu'il a préféré mécontenter 12.000 électeurs loclois plutôt que 37.000 Chaux-de-Fonniers!

Par contre votre collaborateur M. Krebs a parfaitement raison quand il stigmatise la mésentente qui règne entre les exécutifs des deux villes, pourtant politiquement de même couleur. Mais dans le cas du Technicum, force est de constater que l'intransigeance de l'exécutif chauxois a empêché tout consensus. Cette mésentante semble être aussi la cause de la paralysie partielle de Centre-Jura dont les deux exécutifs ont fait leur chasse gardée, en se gardant d'y faire participer la population.

Quant aux «fleurs» que M. Krebs adresse, par bouquets entiers au Conseil d'Etat, elles ont pour nous Loclois un sinistre parfum d'enterrement!

Paul Huguenin
Monts 8
Le Locle

Notre rubrique TRIBUNE LIBRE est ouverte (sans frais) à tous les lecteurs qui désirent exprimer leur opinion ou faire connaître des faits d'intérêt public.

Les lettres, brèves et conformes aux usages seront signées et mentionneront l'adresse complète de l'auteur.

cela va se passer

Vente de mimosa

Samedi prochain 28 janvier se déroulera la traditionnelle vente du «mimosa du bonheur». C'est ainsi qu'un stand sera installé sur la place du Marché où le public pourra acheter un brin de mimosa. La population est invitée à réserver bon accueil à cette vente qui se déroule simultanément à 400 endroits différents du pays.

Rappelons qu'elle a pour objectif, grâce aux bénéfices récoltés, de venir en aide aux enfants peu favorisés. C'est ainsi qu'au Locle le produit de la vente sera versé au «Mouvement de la jeunesse suisse romande» et à d'autres groupements qu se chargent d'organiser des colonies; à l'Office social du Locle pour les gosses de parents nécessiteux et au Centre d'accueil et d'animation de la rue de la Chapelle.

La vente du «mimosa du bonheur», touche en grande partie les entreprises, fabriques et commerces puisque les trois quarts des ventes leur sont généralement destinées alors que le dernier quart est vendu à la population. (cm)

LE LOCLE

L'ART du MEUBLE

meubles, rideaux et tapis
Rue de France 4 LE LOCLE
tél. 039/31 38 85
(à côté de l'Union de Banques Suisses)

SOLDES jusqu'à 50% SOLDES

autorisés par la Préfecture du 16.1 au 4.2
91-279

VILLE DU LOCLE

TAXE DES CHIENS

Les propriétaires de chiens sont avisés que la perception de la taxe se fera

AU POSTE DE POLICE
JUSQU'AU 31 JANVIER 1984

Le certificat de vaccination contre la rage doit être présenté à cette occasion.

Nous rappelons que:
a) tout nouveau chien doit être annoncé au poste de police,
b) la taxe est due dès l'âge de 6 mois atteint avant le 1er juillet.

91-220 DIRECTION DE POLICE

AU RESTAURANT DU DOUBS
Les Brenets

Pour fêter la nouvelle année et la fidélité de notre clientèle, nous vous proposons du **mardi 24 au vendredi 27 janvier** pendant toute la journée:

deux truites pour le prix de Fr. 8.–

Se recommande: Famille Jacot, ✆ 039/32 10 91

Veuillez réserver votre table svp. 91-67

Dans le cadre des activités du 20e anniversaire:

Le Locle, ✆ 039/31 13 47

Nous vous accueillons dès maintenant dans notre tea-room complètement rénové

Les entreprises locales suivantes ont collaboré à la bonne réussite des rénovations:

F. Humbert-Droz Carrelage
C. Jeanneret Peinture
J.-P. Tripet Bois dorés, décoration
M. Berger Electricité
P. Steiner Construction métallique
Photo Création SA Reproduction de gravures
P. Frey Fleuriste

91-319

VACCINATION et REVACCINATION CONTRE LA POLIOMYÉLITE

Une action gratuite est organisée

MARDI 14 FÉVRIER 1984

au Collège des Jeanneret, rez-de-chaussée ouest

Inscriptions: Hôtel de Ville, bureau No 13, jusqu'au mercredi 8 février 1984, dernier délai. **Prière de se munir du livret de vaccinations.**

Il est instamment recommandé aux personnes suivantes de se faire vacciner ou revacciner:

1) tous les nouveaux-nés d'au moins 3 mois
2) les enfants et les adultes qui n'ont pas encore reçu le vaccin Poloral
3) toutes les personnes dont la vaccination ou revaccination remonte à plus de 5 ans.

Service sanitaire communal
91-220

1948

Alors les Nanas, on remet ça ?
OUAIS !
Cette fois c'est parti on y va !
Où ça ?
AU TERMINUS, Le Locle
vendredi 27 janvier à 20 h. 30
91-60050

Vous envisagez l'achat d'un **téléviseur** ou d'une **installation vidéo**

Profitez des importantes remises que le CLUB PRIVILÈGE organise pour ses membres.

Club d'achat PRIVILÈGE, ✆ 038/41 34 04.
87-575

Abonnez-vous à L'Impartial

A louer à Centre Locle bloc C
H.-Grandjean 7
pour avril ou époque à convenir

2 appartements 1½ pièce
1 appartement 3 pièces
avec balcon
1 appartement 3½ pièces
sans balcon
avec cuisines agencées, tapis tendus, interphone, excellente insonorisation.
Pour tous renseignements, s'adresser à Gérance H. Bezzola, Bournod 33, 1er étage, Le Locle, ✆ 039/31 65 45.
91-421

Bulletin de souscription

Veuillez me considérer comme nouvel abonné de L'IMPARTIAL
dès le: Je paierai par 3 - 6 - 12 mois*

Nom et prénom:

Domicile:

No - Localité:

Signature:

Prix d'abonnement:

3 mois: Fr. 41.50 - 6 mois: Fr. 79.- - annuellement: Fr. 152.-

*biffer ce qui ne convient pas.

Compte de chèques postaux 23 325, La Chaux-de-Fonds

Ne pas payer d'avance, mais à réception du bulletin de versement

A retourner «L'Impartial» - 2301 La Chaux-de-Fonds

Pour tous vos imprimés
adressez-vous au bureau de L'Impartial

038-24 70 67
DETTES
PAS DE PANIQUE NOUS VOUS AIDONS
intervalle NEUCHATEL
Fausses-Brayes 1

À VENDRE

LES BRENETS

PETIT IMMEUBLE

comprenant un local commercial, un appartement de 4 pièces et un appartement de 3 pièces. Confort. Dépendances. Garage. Belle situation.
Pour traiter: Fr. 50 000.-
S'adresser à: 91-119

CHARLES BERSET
gérant d'immeubles
La Chaux-de-Fonds
Jardinière 87 - Tél. 039/23 78 33

LETTRES CACHÉES

Rayez de la grille les mots de la liste ci-dessous, en commençant par les plus longs. Solution: page 22

E	D	I	A	F	F	A	I	R	E	E	S
M	I	R	I	T	N	E	R	P	P	A	T
I	R	E	U	E	R	E	I	R	V	U	O
S	R	U	R	E	V	E	R	G	E	N	B
S	E	G	E	I	B	E	N	I	M	O	O
I	R	R	T	U	U	A	C	P	U	R	R
O	V	L	V	N	S	D	L	L	E	E	M
N	U	E	E	I	L	O	O	C	G	H	R
C	O	G	T	O	T	N	U	R	I	C	I
R	R	R	U	A	N	E	E	L	P	A	G
E	A	P	O	E	R	V	U	E	O	T	A
E	E	I	R	A	L	A	S	R	E	U	S

Affaire; Agir; Aide; Apprenti; Artisan; Boulonner; Cloué; Coolie; Créé; Cultiver; Erg; Labeur; Loup; Mine; Mission; Nègre 2 ×; Oeuvre; Ouvrer; Ouvrier; Pige; Produire; Raté; Robots; Salarié; Serviteur; Suer; Sueur; Tâcheron.
Cachées: 6 lettres. Définition: Travail

ESPAGNE
OH ! BEGUR, BEGUR
La perle de la Costa Brava

Villas avec jardin plus terrasse, salon, cheminée, salle de bain, à partir de 4 225 000 ptas, soit env. Fr. 60 000.-. A 60 km de la frontière française, au cœur de la Costa Brava, avec des immenses pinèdes, les pieds dans l'eau et la plus époustouflante vue panoramique sur la mer garantie.

Haut standing et bas prix, construction de qualité suisse.

EXPOSITION
samedi 28 et dimanche 29 janvier, à l'Hôtel Terminus à Neuchâtel, face à la gare, de 9 à 18 h.

Finques Begur SA
Bel-Air 2, 1003 Lausanne
✆ 022/94 22 14 026/2 73 53
038/25 23 25 037/23 11 22
✆ 021/22 22 25 - 021/22 22 26

QUALITÉ **QUALITÉ**
60 366511

Seul le prêt Procrédit est un Procrédit

Toutes les 2 minutes quelqu'un bénéficie d'un «Procrédit»

vous aussi vous pouvez bénéficier d'un «Procrédit»

rapide simple discret

Veuillez me verser Fr. .....
Je rembourserai par mois Fr. .....
Nom .....
Prénom .....
Rue ..... No. .....
NP/localité .....

à adresser dès aujourd'hui à:
Banque Procrédit
2301 La Chaux-de-Fonds, 81 M4
Avenue L.-Robert 23, Tél. 039-23 16 12

52-414436

Société anonyme en formation cherche

actionnaires

avec possibilité d'un siège au sein du conseil d'administration. Mise de fonds souhaitée pour traiter, Fr. 20 000.– à Fr. 40 000.–

Veuillez adresser vos offres détaillées sous chiffre 87-819 à Assa, Annonces Suisses SA, case postale 351, 2000 Neuchâtel

ENTRESOL SA
LE PAILLASSON

Coupons tapis divers dès Fr. 2.- le m²
Linos + PVC fin de séries dès Fr.0.50 le m²
10% sur stock
5% sur collections

Vente autorisée par la Préfecture
Et toujours notre service de pose gratuite! ! !

Cannage de chaises
✆ 039/35 13 65
2083

MIROITERIE - VITRERIE DU MANÈGE
Wermuth & Studer
La Chaux-de-Fonds
24, rue du Manège
✆ 039/23 43 62
Le Locle
OUVERT le samedi
Biseautage, sablage, sous-verre, vitrage isolant, décorations, vitrine, remplacement de vitres
Travaux sur verrières, joints de dilatation
Travail soigné et rapide. 92612

L'annonce, reflet vivant du marché

Coop City

HIT DU MOIS

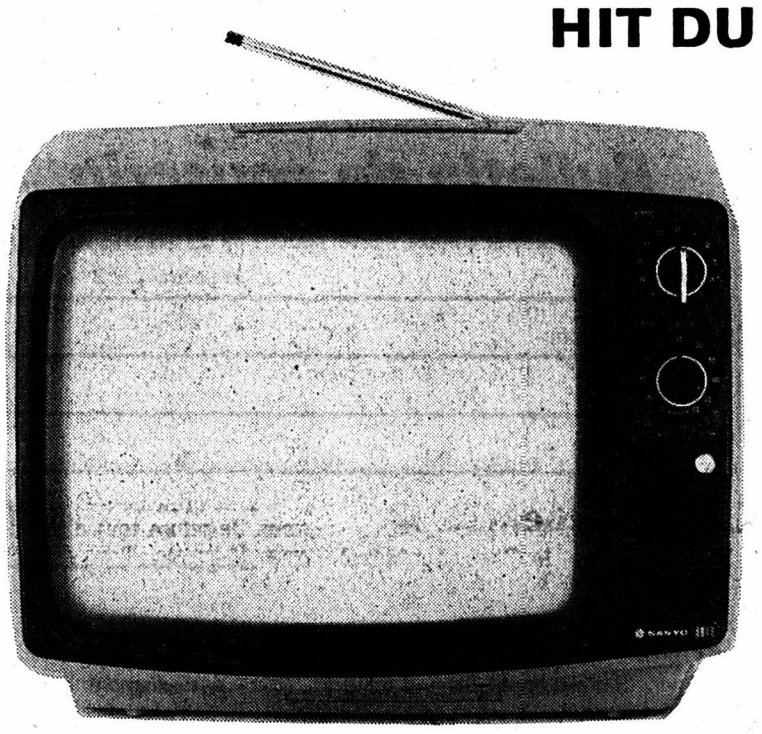

Téléviseur couleur portable SANYO

12 programmes
Ecran 36 cm.
Système Pal
Antenne VHF/UHF

499.-

YVO-MODE
CONFECTION DAMES CLASSIQUE
Serre 11-Chs-Guillaume 16
2e rue derrière L'Impartial
TAILLES 38 à 52
Fermé le lundi

PHILIPPE CHATELAIN
Bureau fiduciaire
Pour votre comptabilité
vos bouclements, vos impôts
Crêtets 82 - ✆ 039/23 46 48
2300 La Chaux-de-Fonds

À VOTRE SERVICE
Débarras en tous genres, caves, greniers, galetas, ateliers, appartements complets. Achats.
G. MEUNIER, ✆ 039/28 48 19. 2013

Lunetterie Centrale
Lunetterie Centrale
Lunetterie Centrale
Lunetterie Centrale
Jacques-E. Mahéas
Daniel-JeanRichard 15
✆ 039/23 22 00
La Chaux-de-Fonds 364

En toutes saison,
L'IMPARTIAL
votre source d'informations

A LOUER
dès le 1er février, quartier Recorne
GARAGE non chauffé
Fr. 100.– par mois.
GERANCIA SA
Léopold-Robert 102
La Chaux-de-Fonds, tél. 039/23 54 33
1978

A LOUER
tout de suite ou à convenir,
PLEIN CENTRE
STUDIOS
avec niche à cuire et WC-douche.
Non meublé dès Fr. 282.–
tout compris
GERANCIA SA
Léopold-Robert 102
La Chaux-de-Fonds, tél. 039/23 54 33
922

A REMETTRE au plus vite

bar à café

bien situé, très bon rendement. Location éventuelle.

Les personnes possédant le certificat sont priées de faire des offres sous chiffre IH 2151 au bureau de L'Impartial.

CANTON DE NEUCHATEL

la voix d'une région

Un jugement qui descend en flammes certains biaisages de la démocratie

Le Tribunal cantonal à SAIOD: «Vous avez brûlé les étapes»!

Page 13 ◄

Les délibérations de la Cour civile du Tribunal cantonal ont pris hier une ampleur inaccoutumée qui témoignait de l'importance de cette cause «communes de Cressier, Gorgier/Chez-le-Bart et Le Landeron contre SAIOD».

INTERPRÉTATION TROP LARGE DES STATUTS

Pour le juge rapporteur de Rougemont, le nœud du problème se situe dans l'interprétation à donner des buts statutaires de SAIOD. Les statuts lui donnent celui bien sûr d'exploiter une usine d'incinération des ordures. Et accessoirement ceux de mener toutes les opérations immobilières, techniques et commerciales nécessaires à cette exploitation, ainsi qu'à celle de l'énergie produite. Pour la majorité des actionnaires de SAIOD, créer et exploiter un réseau de chauffage à distance entrait dans ces buts, puisqu'il s'agit bien de commercialiser ainsi l'énergie produite, et de servir le but premier de la société en réduisant, par des produits, les charges d'exploitation.

Interprétation trop extensive, aux yeux du tribunal. Pour une question d'échelle, financière et technique, essentiellement. SACAD, filiale qui voulait se donner SAIOD, devait avoir un capital social aussi important que celui de SAIOD, impliquer des investissements considérables (on parle de 11 millions en première étape), exiger une infrastructure étendue. Cela dépasse manifestement la simple interprétation de bonne foi des statuts. Le juge a comparé la situation avec celle d'une société de charbonnage qui acquerrait et exploiterait un réseau ferroviaire sous prétexte que ses statuts incluent le transport de ses produits.... La commercialisation de l'énergie (que SAIOD réalise par exemple en produisant et vendant de l'électricité) n'implique pas que la société s'engage elle-même dans une entreprise de cette ampleur. Ou alors, elle devrait au préalable modifier ses statuts. D'ailleurs, ceux-ci prévoient expressément l'autorisation pour SAIOD de s'occuper aussi du transport des ordures, activité plus nécessaire au but statutaire. A plus forte raison les auteurs auraient-ils précisé explicitement, s'ils l'avaient voulu, la création ou la participation à une société de commercialisation de l'énergie.

D'autant que SACAD présentait des risques pour les actionnaires d'impliquer des charges accrues, l'Etat, malgré le recours admis par le Tribunal fédéral, ayant contraint les communes actionnaires à couvrir les déficits.

La loi prévoit l'annulation possible d'une décision si trois actionnaires minoritaires le demandent. Sans contester l'opportunité politique, écologique et financière de la récupération de chaleur prévue par SACAD, et en regrettant même que la sentence risque de l'empêcher, le juge rapporteur estime qu'on ne peut imputer ni aux communes plaignantes ni au tribunal le résultat d'une rédaction trop peu précise des statuts de SAIOD et une interprétation trop large...

Il estime dès lors inutile de trancher les autres moyens invoqués, et prononce l'annulation des décisions de l'assemblée des actionnaires de SAIOD du 13 janvier 1983, condamnant en outre la société aux frais et au versement d'une indemnité de dépens de 2500 francs à chaque commune demanderesse.

LE PROCÈS DES «SA PUBLIQUES»

Les autres juges se sont ralliés unanimement à ce jugement. Mais en allant au-delà dans l'argumentation. Le tribunal a ainsi fait, à travers le cas particulier, le procès des sociétés de droit privé constituées par des collectvités de droit public et placées tantôt sous les règles de l'un tantôt sous celles de l'autre.

Pour le juge Bauer, il convient, même si le cas peut être limite entre l'extension et la modification du but social, d'empêcher SAIOD de reprendre une décision identique simplement en s'entourant de la procédure formelle adéquate. Car le problème de fond ne serait pas résolu. Et ce problème est que les moyens de contrôle sur les sociétés de droit privé sont insuffisants pour garantir l'intérêt public, mais que l'Etat au mépris de l'article 680 du Code des obligations (qui limite la responsabilité financière des actionnaires à concurrence du seul montant de leurs actions) a obligé, de même que la Banque Cantonale, les communes actionnaires à garantir les déficits et de SAIOD et de SACAD, et à s'interdire toute mise en faillite des sociétés. Ce faisant, les conseillers généraux des communes seraient mis devant le fait accompli sans pouvoir se prononcer. Pour lui, les SA constituées par les collectivités de droit public devraient se voir appliquer par analogie le droit applicable aux syndicats intercommunaux.

Le Tribunal administratif devra bien un jour se prononcer dans ce sens, a renchéri le juge Zen-Ruffinen, soutenant l'avis de son collègue. Dès lors qu'il y a activité d'intérêt public, il doit y avoir garantie de continuité dans la poursuite des objectifs. Le droit privé ne le permet pas. On dénature la SA en lui appliquant des règles de droit public pour atteindre ce but, tout en court-circuitant les droits des législatifs.

Même avis chez le juge Perrin, qui qualifie d'abus de droit le fait d'intercaler entre exécutif et législatif un organisme de droit privé qui déjoue le fonctionnement normal des institutions démocratiques. Quand on se veut d'intérêt public, il faut respecter les règles de droit public, et quand on choisit la forme du droit privé pour ses commodités, il faut respecter ses règles propres aussi.

Résumant les avis exprimés, le président Rognon a confirmé l'opinion que les décisions de SAIOD n'étaient pas seulement contraires aux statuts, mais à la loi. Car elles violent les dispositions du Code des obligations limitant la responsabilité des actionnaires, dans la mesure où les contraintes imposées par l'Etat aux communes actionnaires (interdiction de faillite, couverture des déficits) impliquent pour celles-ci des charges financières, initiales et potentielles, non conformes aux règles du droit privé. Et parce que simultanément, ces décisions éludent les règles de droit public en soustrayant la société aux procédures de décision démocratique.

ET MAINTENANT?

Le tribunal se rallie à l'unanimité à ce jugement.

Quel sera son impact?

Interrogé à l'issue de l'audience, le directeur de SAIOD, M. L.-G. LeCoultre, a évidemment exprimé ses regrets, invoquant l'intérêt économique, écologique, technique, politique du projet – que le tribunal avait unanimement pris soin de ne pas mettre en cause. Il n'a pas pu se déterminer encore sur l'éventualité d'un recours ni de manière générale sur la suite des événements.

Mais à l'évidence, le jugement porte au-delà de SAIOD...

Michel-H. KREBS

● Lire aussi le «Regard», page 13.

Au Tribunal du Val-de-Travers

Affaire de Me R.: seulement des rumeurs

Page 13 ◄

L'affaire s'ébruite. Le procureur ouvre une enquête. Il adresse le dossier au Tribunal cantonal pour qu'il prenne d'éventuelles sanctions disciplinaires. Des mois passent et le dossier est finalement adressé au Tribunal de police de La Chaux-de-Fonds qui juge Me R. sans respecter la publicité des débats. Libération du prévenu. Recours du substitut du procureur en avril 1983.

Intervention de deux députés socialistes au Grand Conseil. Renvoi de Me R. devant le Tribunal du Val-de-Travers sous la prévention d'extorsion et de chantage, subsidiairement de contrainte. Dans cette affaire, s'est exclamé son avocat, «il n'y a ni plaignant, ni dénonciateur, seulement des rumeurs...». Geneviève Fiala s'est donné huit jours pour rendre son jugement. L'audience a duré près de 4 heures, avec une simple pause cigarette à midi...

Le montant des honoraires, tout d'abord. Il est ressorti des débats d'hier qu'ils n'étaient pas vraiment exagérés. La valeur litigieuse atteint 106.000 francs (les arriérés des rentes pendant trois ans), en plus, la rente mensuelle servie au client de l'étude atteignait 2800 francs. Il n'en a pas profité pendant longtemps car il est mort pendant l'été 1982.

C'est une collaboratrice de Me R. qui s'était occupée de ce cas, mais ils arbitrèrent le mémoire ensemble. C'est-à-dire qu'ils fixèrent le montant des honoraires en fonction du travail accompli et de la valeur litigieuse.

Facture trop élevée?

L'épouse du défunt, citée comme témoin, a expliqué que son mari avait trouvé la facture trop élevée:

– Regarde ce qu'il me demande...

Le bénéficiaire de la rente AI s'en va trouver un avocat d'une autre étude chaux-de-fonnière dont le nom a été cité pour la première fois hier par l'épouse du défunt:

– Il l'a aidé à rédiger sa requête de modération.

La lettre fait poche restante. Le client de Me R. hésite pendant deux mois avant de l'envoyer.

A l'étude de Me R., on n'entend plus parler de lui. Auparavant, il téléphonait plusieurs fois par semaine. C'est alors que le Tribunal cantonal fait connaître sa décision. Les honoraires sont réduits à 2000 francs. Colère de Me R., ainsi que l'explique sa collaboratrice au juge:

– Il était furieux. «Tu te rends compte, on nous prend pour des voleurs».

SECRET PROFESSIONNEL

L'avocat écrit le jour même à son client. Ainsi qu'au Tribunal cantonal. La première lettre, dictée sous le coup de la colère lui vaudra passablement d'ennuis. Il avertit le bénéficiaire de la rente AI qu'il va faire recours au Tribunal fédéral et que cela pourrait avoir des conséquences sur le maintien de la rente. Me R. n'a pas voulu faire pression:

– Le médecin de notre client n'était pas favorable à l'octroi d'une rente AI totale et ce dernier ne voulait pas entendre parler d'un stage de rééducation au Centre ASI. Pour obtenir gain de cause, ma collaboratrice a dû franchir toutes ces barrières. Des négociations qui ne figurent pas dans le mémoire car il s'agissait de respecter le secret professionnel.

En clair, pour justifier le montant de ses honoraires devant le Tribunal fédéral, Me R. aurait dû faire état de toutes les démarches entreprises par son étude en faveur du client auprès du médecin traitant. La collaboratrice de Me R. pensait qu'il pouvait y avoir révision du cas. C'est pourquoi le client en a été averti dans la fameuse lettre. Me R. se défend d'avoir voulu faire pression. Toujours est-il que le bénéficiaire de la rente AI arrive trois jours plus tard à l'étude avec les 5000 francs, ainsi que l'explique Me R.:

– Il se présente à l'étude sans rendez-vous. Je refuse tout d'abord de le recevoir. Il insiste. Nous discutons dans le hall. Il veut absolument me payer. Je lui ai proposé de modérer les honoraires de 1000 francs. Il n'a rien voulu entendre. J'ai fini par accepter l'argent après qu'il m'eut signé une décharge. J'étais plutôt embarrassé. Je venais d'écrire sèchement au Tribunal cantonal...

L'affaire prend alors la tournure que l'on sait. Me R. rend 2500 francs aux héritiers de son client et verse 2500 francs à une bonne œuvre de La Chaux-de-Fonds. Il le dit et le répète pendant toute l'audience: jamais il n'a voulu faire pression sur son client.

UN CERTAIN COURAGE

Après avoir rappelé l'essentiel de l'affaire et rendu hommage au juge chaux-de-fonnier, l'avocat de Me R. termine sa plaidoirie par cette phrase:

– Il faudra un certain courage à la justice pour démontrer que cette accusation est absurde et que toute l'affaire est disproportionnée.

Geneviève Fiala rendra son jugement mercredi prochain à 9 h. 30. (jjc)

LES BAYARDS

Coup de théâtre

Fin novembre, le Conseil général des Bayards avait décidé que les prochaines élections communales se dérouleraient selon le système majoritaire. Une liste unique de citoyens allait donc être constituée et soumise au verdict des urnes.

C'était la fin des partis politiques dans ce village de 300 habitants.

Cette décision, fragile, pouvait être attaquée de deux manières: référendum contre l'arrêté ou pétition pour le retour au système proportionnel.

L'arrêté a passé le cap du délai référendaire. Mais, hier soir, une liste revêtue des noms de 46 personnes (30 auraient suffi) a été déposée à l'administration communale.

Les signataires demandent qu'on en reste au système proportionnel pour les communales de ce printemps.

Requête tout à fait recevable, ainsi que le prévoit l'article 110 de la loi sur l'exercice des droits politiques.

C'est de cette manière que se déroulera la bataille électorale. Voilà qui promet... (imp.-ct)

Tribunal correctionnel de Boudry

Une caravane, lieu discret pour une étrange transaction...

Y.M.,citoyen français qui tient un bar à Toulouse, a fait la connaissance d'un Suisse. Il lui a demandé s'il connaîtrait quelqu'un intéressé par une trentaine de kilos d'or, provenant de la vente d'un bateau en Afrique.

Un bijoutier de Colombier se déclara d'accord d'effectuer cet achat, pour autant que la transaction, menée par l'intermédiaire suisse, se déroule légalement et que l'or soit livré par étape de cinq kilos.

Y. M. accepta que le premier transfert, cinq kilos d'or à 30.000 fr. soit un total de 150.000 fr. soit payé à raison de bijoux pour 100.000 fr., le solde en argent liquide. La transaction avec l'intermédiaire V. P. – à qui une participation était assurée – devait se dérouler dans une caravanne stationnée à Concise.

V. P. arriva avec les bijoux et les 50.000 fr., il retrouva Y. M., un complice qui sera jugé en France et son amie du jour M.-A. F. qu'il avait invitée à passer des vacances en Suisse.

Alors que la femme se trouvait à l'extérieur du véhicule, les deux hommes assommèrent V. P., le ligotèrent, le baillonèrent, le menaçant d'un révolver.

Le véhicule prit la direction de Genève où il fut abandonné avec la victime toujours ligotée.

Quant aux trois agresseurs, ils gagnèrent Toulouse ; le couple poursuivant ensuite sa route en direction de l'Espagne où il mena grande vie avec l'argent volé. La femme n'était pas au courant de l'affaire projetée par son ami, elle ne participa pas au brigandage mais elle eut la tâche de surveiller la victime couchée au fond de la caravane entre Concise et Genève. Elle savait qu'il vivait ensuite avec de l'argent provenant d'une agression. Quant à l'or, personne ne l'a vu...

La femme était seule, hier après-midi, à se présenter devant le Tribunal correctionnel de Boudry, Y. M. a été jugé par défaut.

La majorité des bijoux a été récupérée ainsi qu'une petite partie de l'argent volé.

Le procureur général, M. Thierry Béguin relève la gravité d'un brigandage. Il n'a pas été prouvé que des menaces de mort aient été formulées, que l'or existait, ni que l'arme utilisée était chargée. C'est pourquoi Y. M. a été cité devant un tribunal correctionnel et non devant la Cour d'assises.

Le ministère public requiert une peine de trois ans de réclusion, vu le caractère dangereux du prévenu. Il demande au jury de prononcer également son expulsion du territoire suisse.

En ce qui concerne M.-A. F., âgée de 20 ans, elle a agi bien légèrement. Il faut retenir à sa décharge que c'est grâce à ses révélations que l'enquête a abouti et qu'elle a déjà subi plusieurs mois de détention préventive. Le procureur requiert contre elle dix mois d'emprisonnement, sans s'opposer à l'octroi du sursis. Les défenseurs, surtout celui de Y. M., estiment que les faits ont été grossis et que les deux victimes, le bijoutier et l'intermédiaire ont agi avant tout pour s'enrichir. Pour lui, le brigandage n'est presqu'une plaisanterie...

Le tribunal est présidé par M. François Buschini, Mmes Anne-Marie Cardinaux et Josette Vaucher fonctionnant comme jurés, Mme Jacqueline Freiburghaus comme greffier.

Le jugement suivant est prononcé :

Y. M. est condamné par défaut pour brigandage à 36 mois de réclusion, dont à déduire 301 jours de préventive, à 14.000 fr. de frais judiciaires. Il est expulsé du territoire suisse pour une durée de dix ans.

Pour recel, M.-A. F. écope de 7 mois d'emprisonnement, moins 211 jours de préventive, avec sursis pendant 4 ans et à 2800 fr de frais.

RWS

VIE POLITIQUE

Un comité contre le service civil

En vue de la votation du 26 février prochain, concernant l'initiative pour l'introduction d'un service civil, quelques citoyens du canton de Neuchâtel se sont constitués en comité d'action.

Ces citoyens se proposent d'informer l'opinion publique d'une manière objective – entre autres moyens par voie d'annonce dans la presse – des raisons pour lesquelles il faut rejeter cette initiative.

Le comité, présidé par Mme Heidi-Jacqueline Haussener, se compose de MM. Pierre Dolder, vice-président, Fabien Süsstrunk, secrétaire; Emile Amstutz, Gilles Attinger, Jean-Pierre Authier, Edmond Collaud, Francis Favre, Claude Frey, Antoine Grandjean, Georges Hertig, Pierre Hirschi, Bernard Mayor, Bernard de Montmollin, Olivier Ott et François Reber. (comm)

Décès

NEUCHÂTEL

Mme Antoinette Hauser, 1905.

LES GENEVEYS-SUR-COFFRANE

M. Alfred Buchs, 1905.

Au Ciné-Club de Cernier

Demandez le programme!

Pour la seconde partie de son programme annuel, le Ciné-Club de Cernier propose une série de films particulièrement intéressants à l'aula du collège de La Fontenelle. Les séances ont lieu le vendredi à 20 h. 30.

27 janvier: «Le Cirque» (1928) de et avec C. Chaplin. Le plus beau et le mieux conçu des films de ce grand maître du cinéma. – **17 février:** «Mon oncle d'Amérique» (1980) de Alain Resnais avec Gérard Depardieu, Roger Pierre. Une analyse clairement présentée qui met en évidence la primauté de l'agressivité dans les pulsions de l'individu. – **24 février:** «Un mariage» de Robert Altman, avec Vittorio Gassman. Film inracontable, et dont le secret réside peut-être dans une profusion et une variété d'inspiration pratiquement sans rivale à l'heure actuelle dans le cinéma américain. – **9 mars:** «Le dernier des hommes» (1924) de F. Murnau. Un portier d'hôtel que l'âge réduit au rang de surveillant de lavabos et qui cesse de se sentir un homme en perdant son uniforme. Le meilleur film de Murnau. – **23 mars:** «Barry Lyndon» (1976) de S. Kubrick (parlé anglais, sous-titré français-allemand). Chaque plan est un enchantement. Avec B. Lyndon, Kubrick nous donne un chef-d'œuvre. D'autres films se tournaient vers le futur, celui-ci se tourne vers le passé: XVIIIe siècle pendant la guerre de sept ans. – **6 avril:** «La plante sauvage» (1973) de René Laloux; dessin animé de Topor-Trnka, au style plastique insolite donnant au fantastique une place privilégiée et invitant à la réflexion sur la condition humaine.

(comm.)

cela va se passer

Portes ouvertes au centre professionnel de Chézard-St-Martin

Jeudi 26 janvier, de 13 h. 30 à 19 h. 30, les portes seront ouvertes au Centre professionnel de Chézard. Les maîtres d'apprentissage de la Fabrique d'horlogerie de Fontainemelon ainsi que les apprentis se feront un plaisir de vous montrer leur métier: mécanicien de précision, mécanicien électronicien, dessinateur de machine, mécanicien en étampe.

(m)

Un bon conseil pour une belle touche:

S'il vous en faut une petite, une légère et portative pour votre correspondance privée, en voyage, ou une plus grande électrique à boule – Migros les a toutes, petites et grandes.
Avec les accessoires les plus divers: du ruban à la boule.

Et les prix ne sont pas des fautes de frappe!

Machine à écrire électronique M-Office 7000
Cassette à marguerite, changement rapide d'écriture, dispositif pour bande correctrice, mémoire de correction sur une ligne entière avec fonction Relocate, 3 positions 10/12/15, clavier changeable de l'allemand en français, poids env.: 7,8 kg, poignée et couvercle inclus. Écriture: Prestige.

830.–

Machine à écrire électrique portative à boule M-Office 5000
Clavier intégral à 88 caractères, rappel électrique à répétition. Ruban en cassette, dispositif pour bande correctrice. Demi-espace et barre d'espacement à répétition automatique. Débrayage du cylindre. Pose et annulation des taquets de tabulation. Chariot grande largeur (A4), largeur de frappe maximale de 28 cm. Boule interchangeable, écriture: PICA. Poids: 10,1 kg. Avec ruban en cassette et bande correctrice.

580.–

Accessoires utiles à prix Migros:
Cassette à ruban de carbone pour la M-Office 5000 ou la M-Office 7000 **6.50**
Bande correctrice, **2 pièces 6.–**
Cassette à ruban carbone plastique pour toutes les machines à écrire à boule **4.50**

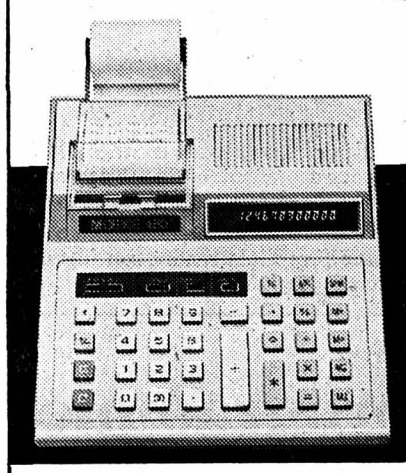

Calculatrice M-Office 450
Imprimante et affichage à 12 chiffres, mémoire, fonction pourcentage et pourcentage delta.

145.–

Calculatrice M-Office 350
Affichage à 12 chiffres, virgule fixe ou flottante. Calculs arrondis automatiquement. Facteur constant, pourcentage automatique, touche d'inversion, effacement par chiffre, racine carrée, 4 touches de mémoire, affichage d'erreurs et de dépassement de la capacité.

85.–

1 année de garantie.
Service après-vente haute fiabilité.

SERVICE APRES-VENTE M SERVICE M SERVIZIO DOPO VENDITA

Oui, MIGROS l'a.

Dans les MM La Chaux-de-Fonds et Le Locle

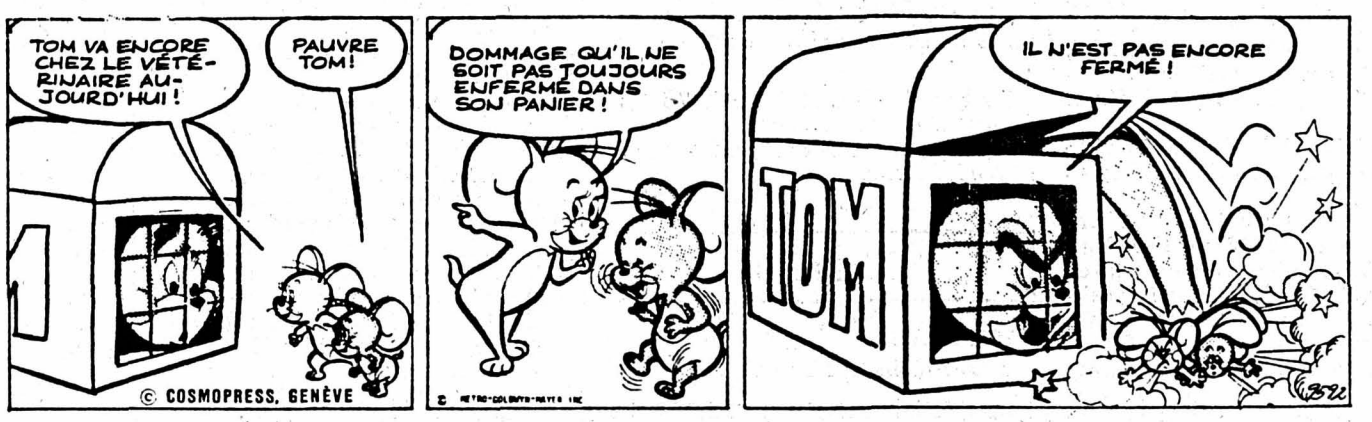

Fust

Électro-Ménager · Cuisines Fust

Une économie de courant allant jusqu'à
50%
(comparativement à votre ancien modèle)
avec nos nouveaux **réfrigérateurs, congélateurs** (bahuts et armoires), **lave-linge et lave-vaisselle** de: AEG, Bauknecht, Bosch, Electrolux, Miele, Siemens, Novamatic, Schulthess, Adora.

- **nous vous donnons la meilleure reprise pour votre ancien appareil**
- **nos livraisons sont de stock**

Nous pouvons vous prouver la différence, vous serez très étonnés.

Garantie de prix: Argent remboursé, si vous trouvez le même meilleur marché ailleurs.

La Chaux-de-Fonds, Jumbo, 039/26 68 65
Bienne, rue Centrale 36, 032/22 85 25
Marin, Marin-Centre, 038/33 48 48
Yverdon, rue de la Plaine 9, 024/21 86 15

Fust

ALTERNATIVE BOUTIQUE

Balance 12
2300 La Chaux-de-Fonds

SUPER SOLDES

MODE HIVER 83

40 %

DE RÉDUCTION SUR UNE GRANDE PARTIE DU STOCK

autorisé par la préfecture 2175

ARA-COLOR SA
Balance 6
℡ 039/28 44 24
2300 La Chaux-de-Fonds

Rénovation-construction
vente de nos cheminelles-poêles et fourneaux d'exposition
(jamais utilisés)

une cheminelle d'angle rustique
une cheminelle de face moderne
un poêle cigalou moderne
un fourneau suédois RAIS
PRIX TRÈS AVANTAGEUX
Renseignez-vous vite 2155

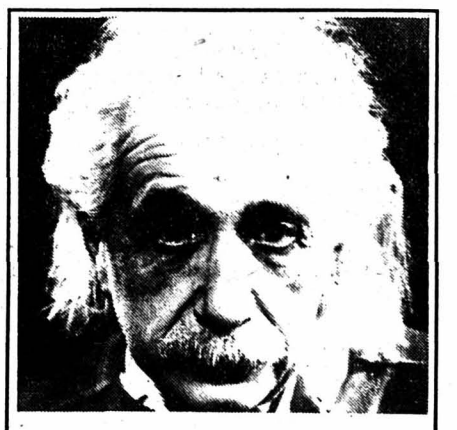

Nous n'utilisons que 10% de nos facultés mentales

Ce sont les propres mots d'Albert Einstein, le plus grand physicien des temps modernes.
Dans son livre **LA DIANÉTIQUE, ● la Science moderne du Mental,** L. Ron Hubbard a fait un autre pas de géant dans cette direction. Il démontre comment chacun peut utiliser ces découvertes et se libérer lui-même des barrières qui l'ont jusque-là empêché d'utiliser pleinement son potentiel mental.
Commandez votre propre exemplaire aujourd'hui, 400 pages passionnantes.

Envoyez le coupon ci-dessous à 5
SCIENTOLOGIE
av. du Théâtre 16, 1005 Lausanne,
℡ 021/23 86 30.
Oui ! Envoyez-moi mon exemplaire de **LA DIANÉTIQUE, la Science moderne du Mental,** par L. Ron Hubbard.
Prix Fr. 19.50, contre remboursement.
☐ Edition de poche
Nom.....
Adresse.....
140-884.437

JURA BERNOIS

la voix d'une région

Cours d'éducation sexuelle à l'école

Le mauvais exemple du canton de Berne

Un député de l'union démocratique fédérale (udf) de Thoune, M. Werner Scherrer, est scandalisé: après avoir transformé le cours d'histoire biblique en un cours de religion et d'éthique, le canton veut maintenant introduire à l'école des leçons d'éducation sexuelle. Pour le député qui vient de déposer une motion à ce sujet, le canton de Berne montre le mauvais exemple: «Il fait fi des mauvaises expériences recueillies à l'étranger en se plaçant en tête de file sur le plan national, avec tout ce que cela implique d'émulation parmi les autres cantons». Pas d'accord, mais alors pas du tout, le gouvernement bernois lui répond aujourd'hui et rejette sa motion.

Dans le texte de sa motion, le député Scherrer de Thoune constate: «L'introduction d'un tel cours aura pour effet non seulement de compromettre l'influence des valeurs bibliques et éthiques mais aussi de violer la sphère privée des enseignants comme des élèves et de susciter des conflits entre l'école et le foyer familial». Ni plus ni moins.

Réplique du gouvernement cantonal sur un ton sec: contrairement à l'avis du motionnaire, la branche religion-éthique, dans sa nouvelle désignation, comprend précisément, et de la façon la plus large pour toutes les années scolaires, les matières principales obligatoires fondées sur la Bible. «Toute personne sans préjugés s'en convaincra à la faveur d'un survol rapide du plan d'études».

«PAS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRALISÉ DE L'ÉDUCATION SEXUELLE»

Le Conseil exécutif bernois tient à souligner que les nouveaux plans d'étude ne visent aucunement à introduire un enseignement généralisé de l'éducation sexuelle dans toutes les écoles primaires et secondaires, comme le motionnaire semble le craindre. Ces questions seront traitées dans le cadre de disciplines existantes, par exemple le cours religion-éthique ou histoire naturelle. Aucun de ces sujets n'appartient à la matière principale obligatoire de la discipline en question.

De plus, selon les dispositions contenues dans les plans d'étude, l'éducation sexuelle est en premier lieu du ressort des parents. Pour pouvoir inclure des questions d'éducation sexuelle dans son enseignement, l'école doit être au bénéfice de l'accord des parents dans leur majorité.

Les parents ont le droit de soustraire leur enfant au cours sans présenter de demande. Le cas échéant, lorsque le maître aborde tout naturellement des problèmes de caractère sexuel dans le cadre de l'enseignement, il respectera la mission pédagogique générale que la loi lui prescrit.

Enfin, la commission d'école doit être informée. Le gouvernement constate que cela permettra d'éviter des conflits entre l'école et la famille et que cela favorisera un dialogue entre parents et enseignants. L'ancien plan d'étude, d'ailleurs, permettait déjà, en accord avec les maîtres, les parents et la commission d'école, l'évocation de ces questions.

LE CANTON DE SOLEURE EN TÊTE

Pour terminer, le canton de Berne n'entend pas «se placer en tête de file, en Suisse, en offrant des contenus non obligatoires ou un cadre à l'éducation sexuelle, provoquant ainsi une émulation parmi les autres cantons».

En effet, d'autres cantons ont déjà inclu de telles matières dans leurs plans d'études ou dans leurs moyens d'enseignement et ils les abordent. Citons, à titre d'exemple, le canton de Saint-Gall qui a intégré des notions d'éducation sexuelle dans ses plans d'études, il y a quelques années.

Dans son manuel d'anthropologie de 1979, le canton de Zurich a consacré un chapitre spécial à la reproduction et au développement de l'être humain. Mais surtout, en 1973 déjà, le canton de Soleure publiait une information sur les questions sexuelles pour les élèves de dernière année scolaire.

C. D.

Le be-a-ba de l'hygiène

Par voie d'interpellation, le député Dauwalder, socialiste, d'Ittigen, préconise lui l'introduction de cours d'hygiène. Or, pour le gouvernement cantonal bernois, à l'instar d'autres domaines nouveaux tels que l'éducation routière, la préparation au choix d'une profession, l'éducation du consommateur, l'éducation aux médias, etc., des cours sont offerts dans le domaine de l'hygiène. Cet enseignement, quant au fond, fait partie intégrante des plans d'études des disciplines telles que l'histoire naturelle, la religion-éthique, l'économie familiale. Il faudra cependant encore préparer certains moyens d'enseignement qui prendront en considération les notions d'hygiène inhérentes à la branche donnée. (cd)

CORGÉMONT

La population en hausse

Alors qu'au 30 juin 1983, Corgémont comptait 1461 habitants, le chiffre est de 1466 au 31 décembre 1983. Il en ressort donc une augmentation de 5 habitants pour le second semestre de 1983.

Du 1er janvier au 31 décembre 1983, 94 habitants sont arrivés dans la commune, soit 73 de nationalité suisse et 21 étrangers. Pour l'année précédente, les chiffres étaient respectivement de 91 arrivées, dont 69 Suisses et 22 étrangers.

Le nombre des naissances, qui avait été de 26 en 1982 – année faste a régressé à 10 en 1983.

Les départs de la localité pour l'an dernier se chiffrent à 98, dont 79 Suisses et 19 étrangers, contre 90 départs en 1982, dont 65 Suisses et 25 étrangers.

Au 31 décembre 1982, 144 ressortissants résidaient dans le village. Au 31 décembre 1983, ils sont 146. La population de nationalité suisse est donc au nombre de 1320 unités.

En 1982, le nombre réjouissant des naissances (26) était de 12 unités supérieur à celui des décès (14). Pour 1983, les décès sont en augmentation par rapport aux naissances: 17 décès (14) pour 10 naissances (26).

Dans la rubrique de l'état civil, 7 mariages ont été contractés, mais on enregistre également 3 divorces. En outre une personne a obtenu la nationalité suisse. (gl)

Première séance du Conseil général de Tramelan

Nombreuses nominations au menu

La première séance du Conseil général est convoquée pour lundi 30 janvier à la halle de gymnastique. Cette séance sera consacrée tout d'abord à l'assermentation des nouveaux membres du Conseil général, à la formation du bureau du Conseil et, plat de résistance, à la nomination des commissions permanentes et à la désignation de quatre représentants au Conseil de la fondation des Lovières.

L'assermentation sera faite par M. Marcel Monnier, préfet. Les autorités municipales seront élues conformément au nouveau règlement d'organisation, et afin de faciliter le travail, les partis politiques ont été invités à déposer leur proposition sur le bureau du Conseil général en début de séance.

Il est à relever que le nombre de membres de certaines commissions a été modifié et que de plus deux commissions ont été supprimées, soit la commission d'abornement et la commission de l'Ecole primaire des Reussilles. Si l'on ne parlera pas de la commission de l'Ecole secondaire, c'est que les quatre membres désignés par le Conseil général restent en fonction jusqu'au 31 juillet 1986. Cette commission comprend 9 membres au total soit 5 représentants de l'Etat et 4 membres élus par le Conseil général, ceci pour une période de 6 ans.

Les diverses commissions permanentes sont les suivantes:

Commision des abattoirs (5 membres); agricole (9); des bâtiments publics (5); de dépouillement (9); de l'Ecole commerciale et professionnelle (11 ont 6 membres élus par le Conseil général et 5 représentants de l'Etat); de l'Ecole primaire (15); des finances (5); des forêts (7); des impôts (7); des œuvres sociales (7); de police (5); de salubrité publique (5), des Services industriels (7); d'urbanisme et travaux publics (7); de vérification des comptes (5).

Rappelons pour ce début de législature qu'à la suite des dernières élections pour le Conseil général, la parti radical a gagné un siège qu'il a ravi de justesse au parti socialiste. Le législatif est composé de 20 socialistes (−1); 11 radicaux (+1); 7 udc (sans changement) et 7 pdc/psa (sans changement).

Le Conseil municipal est composé quant à lui de 4 socialistes, 2 radicaux, 1 udc et 1 pdc/psa. Le maire,M. Jämes Choffat est radical. (vu)

Socialistes au Conseil fédéral

Le comité central du Parti socialiste bernois favorable au retrait

Le comité central du Parti socialiste (ps) du canton de Berne s'est prononcé, hier soir à Berne, en faveur du retrait des socialistes au Conseil fédéral. Le vote a été acquis par 26 voix contre 22. La moitié seulement des membres du comité central du ps bernois étaient présents à cette réunion. (ats)

Dans le district de Courtelary

Ligne CFF coupée et routes fermées

La tempête qui a sévi hier dans la région de Saint-Imier a semé le désordre un peu partout. Les automobilistes ont très tôt été contraints à rouler presque au pas. La route des Pontins-Neuchâtel a été fermée à la circulation de 16 h. à 18 h. A ces petits ennuis s'est ajoutée la coupure de la ligne CFF entre Cortébert et Corgémont. C'est la locomotive du train qui circulait en direction de Cortébert vers 15 h. 50 qui a arraché la ligne de contact. Un service de car a assuré la liaison des passagers de et jusqu'à Sonceboz. Avant 20 h. la circulation des trains a pu être rétablie. (cd)

MOUTIER

Vandalisme: la commune porte plainte

Dans sa dernière séance, le Conseil communal de Moutier a décidé de porter plainte contre inconnu pour différents actes de vandalisme commis ces derniers temps en ville. En effet il y a eu des vitres de l'ancien collège primaire fracassées par des jets de bouteilles et également des dégâts pour 800 francs à une dizaine de globes de lampadaires qui ont été brisés volontairement. (kr)

SOLDES 10% à 50% REELLEMENT
Aut. off. 16.1-4.2
moco meubles · Cernier
Le grossiste qui détaille

L'annonce, reflet vivant du marché

BUNGALOWS POUR VACANCES AU TESSIN
Maisonnettes et appartements pour vacances à Caslano, au **Lac de Lugano.** A partir de Fr. 14.– par personne. S'adresser à Beltramini M.D., via Ciseri 6, 6900 Lugano. 24-328

Vivre ici et maintenant
Comment ?
Découvrez
ECKANKAR
021/77 42 50
83-49350

En toute saison, L'IMPARTIAL, votre source d'informations

volston
Avenue de la Gare 6A
2013 COLOMBIER ☎ 038/41 14 10
Installation de protection et d'alarme
ULTRAK Tecnoalarm
«Un coup de fil, c'est si facile»

CLEFS Kaufmann

Pour toutes marques de voitures et de serrures, simples ou combinées

P.-A. KAUFMANN succ.
Marché 8-10
Tél. 039/23 10 56

Libérez-vous du souci de perdre vos clefs et demandez-nous à temps des copies supplémentaires
68304

OFFRES D'EMPLOIS

LOUIS LANG S.A.
Fabrique de boîtes de montres
2900 Porrentruy

cherche un

créateur-vendeur

Le champ d'activité
- création de nouvelles lignes de produits
- réalisation de modèles à la demande des clients
- relations permanentes avec la clientèle
- promotion de sa création sur le marché horloger

Les exigences
- connaissance approfondie de la technique et de l'esthétique de la boîte de montre
- dispositions et expérience pour traiter avec les clients
- sens de l'initiative, du savoir-faire, de l'enthousiasme
- aptitudes à collaborer avec une équipe existante, dans le cadre du département déjà structuré
- âge souhaité: 25 à 35 ans

Nous offrons
- un poste avec responsabilités
- un travail indépendant et varié
- une contribution et des conditions sociales en rapport avec les exigences du poste.

Prière de présenter les offres de services, avec les documents utiles, à la Direction de l'entreprise, Pré Tavanne 8, 2900 Porrentruy.

ENTIÈRE DISCRÉTION ASSURÉE.
14-14296

Propriétaires, gérances et particuliers

ATELIER DE SERRURERIE ET CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
CHARLES OCHSNER 28 16 67
Ronde 27a et 27b

MAÇONNERIE-TRANSFORMATIONS
LAMBERT-GUYOT 28 67 91
Cure 7

G C R
Giovannini & Röösli Rue Arthur-Munger 12
PLÂTRERIE-PEINTURE
PLAFONDS SUSPENDUS
SPÉCIALITÉS: CRÉPIS RUSTIQUES 28 38 39

CG
Corthesy + Girard sa
sanitaire - ferblanterie
INSTALLATIONS SANITAIRES
Grenier 31 23 18 23

CHARPENTE - MENUISERIE - SCIERIE
USINE DE LA CHARRIÈRE 28 49 51
Charrière 59

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONE
Edouard SCHNEIDER & Cie
Temple-Allemand 111 23 33 44

WENGER
TOITURES - ÉTANCHÉITÉS
ISOLATIONS
Maîtrise fédérale Granges 10 28 24 66

noël forney
Chauffages centraux
Paix 111 23 05 05

Pour vos décorations florales en tous genres
Laurence Perret
succ. de
Jeanneret-Fleurs
Numa-Droz 90 23 18 03

REVÊTEMENTS DE SOLS
TAPIS - PARQUETS
ducommun sa
Serre 32 23 11 04

Un coup de téléphone suffit

En toute saison, **L'IMPARTIAL** votre source d'informations

- **Mieux que des «Soldes»**
- **de véritables affaires**
- **À RENIFLER !**

		Prix «normal»	Notre prix
1	salon transformable	Fr. 1600.-	Fr. 890.-
1	salon transformable	Fr. 1700.-	Fr. 1200.-
1	salon classique	Fr. 2900.-	Fr. 1990.-
1	salon cuir	Fr. 4100.-	Fr. 2900.-
1	salon cuir	Fr. 3800.-	Fr. 2700.-
1	meuble paroi pin	Fr. 1750.-	Fr. 1200.-
1	meuble paroi moderne	Fr. 990.-	Fr. 750.-
1	meuble paroi classique	Fr. 4600.-	Fr. 3300.-
1	chambre à coucher simple	Fr. 1490.-	Fr. 990.-
1	chambre à coucher moderne	Fr. 2700.-	Fr. 1900.-
1	chambre à coucher style	Fr. 4950.-	Fr. 3900.-

MEUBLES GRABER
RUE DE LA SERRE 116
EX-USINE MOVADO

À VENDRE
Gorgier ouest
terrain villa
environ 800 m². Très belle vue.
S'adresser: 87-263
Comina Nobile SA
2024 Saint-Aubin
✆ 038/55 27 27

Solution des lettres cachées: Emploi

À VENDRE
Peugeot 304 SL
toit ouvrant, expertisée, pneus neige, 1977, 76 800 km. Fr. 2700.-
✆ 039/28 53 62.
1988

Superbe
Ford Taunus 2000 V6
spéciale, 4 portes, 1982, bleu-foncé métal, 76 000 km., radio-cassettes. Expertisée, garantie, totale. Fr. 190.- par mois seulement, sans acompte. Egalement beaucoup d'autres voitures aux mêmes conditions. Reprise éventuelle.
M. Garau,
2503 Bienne
✆ (032) 51 63 60

Grande première en Europe
CONCERT
avec le groupe
Wango Wango
en provenance du Ghana
Suivi de **DISCO**

Hôtel de l'Ours à Cortébert
Mercredi 25, jeudi 26, vendredi 27, et samedi 28 janvier
dès 20 h. 30
Pour réservations:
✆ 032/97 17 75 93-149

Attention! Soldes
autorisées du **16.1.** *au* **4.2.**
Nous continuons à vendre plus de
1000
appareils électroménagers allant de la machine à café jusqu'au lave-linge, en passant par les cuisines agencées et les meubles de salles de bains
aux prix ***Fust imbattables***
de toutes les marques, *par exemple:* ***Miele, AEG, Novamatic, Bosch, Electrolux, Bauknecht, Jura, Turmix etc.***
- *Livraison gratuite*
- *Grand rabais à l'emporter*
- *Location, possibilité d'achat*

Garantie de prix: votre argent est remboursé si vous trouvez le même appareil officiellement meilleur marché

Electroménagers cuisines + salles de bains

La Chaux-de-Fonds, Jumbo 039/26 68 65
Marin, Marin-Centre, 038/33 48 48
Bienne, rue Centrale 36 032/22 85 25
Yverdon, rue de la Plaine 9 024/21 86 15

Fust

FAITES DE L'ANNÉE 1984 L'ANNÉE DE VOTRE RÉUSSITE PROFESSIONNELLE

FORMATION EN SOIRÉE
à La Chaux-de-Fonds — Neuchâtel
ainsi que dans toutes les villes de Suisse

☐ **SECRÉTARIAT**
Réception, dactylographie, correspondance commerciale, comptabilité

☐ **COMPTABILITÉ**
Cours complet

☐ **COURS DE VENTE**

A renvoyer pour de plus amples renseignements à Institut BYVA, Evole 5, 2000 Neuchâtel

Nom: ..... Prénom: .....
Rue, No: ..... NP Loc.: .....
✆ privé: ..... ✆ prof.: .....
Profession: ..... Age: .....
162

AVIS MORTUAIRES

Maintenant, l'Eternel mon Dieu m'a donné le repos.
1 Rois 5/4.

Monsieur et Madame Ulysse Hirt-Frickart, leurs enfants et petit-fils;
Madame Alfred Balmer-Hirt;

Les descendants de feu Ulysse Hirt-Emmeneger;
Les descendants de feu Jean Wessner-Salzmann,

ainsi que les familles parentes et alliées, ont la grande douleur de faire part du décès de

Madame
William WESSNER
née Léa HIRT

leur chère et regrettée sœur, belle-sœur, tante, cousine, parente et amie, enlevée à leur tendre affection lundi, dans sa 94e année.

LA CHAUX-DE-FONDS, le 23 janvier 1984.

L'incinération aura lieu jeudi 26 janvier.
Culte au Centre funéraire, à 10 heures.
Le corps repose au pavillon du cimetière.

Domicile de la famille: Mme Rosine Balmer-Hirt, Croix-Fédérale 44.

IL NE SERA PAS ENVOYÉ DE LETTRE DE FAIRE-PART, LE PRÉSENT AVIS EN TENANT LIEU. 160862

LES GENEVEYS-SUR-COFFRANE † *Repose en paix. II Timothée.*

Madame et Monsieur Gilberte et Serge Kramer et leurs enfants Carine et Alain;
Madame Denise Buchs et sa fille Patricia, à Yvonand,
Monsieur Martial Mingard;
Monsieur et Madame Frédy Buchs-Amiet et leurs enfants Yann, Steve et Natacha, à Yverdon;
Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu Pierre Buchs;
Madame Gaston Aellen, ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants et arrière-arrière-petits-enfants,
ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur
Alfred BUCHS

leur très cher et bien-aimé papa, grand-papa, frère, beau-fils, beau-frère, oncle, cousin, parrain, parent et ami, que Dieu a rappelé à Lui, après une courte maladie, dans sa 79e année, muni des sacrements de l'Eglise.

2206 LES GENEVEYS-SUR-COFFRANE, le 23 janvier 1984.
Prelets 20.

L'ensevelissement aura lieu mercredi 25 janvier.
Culte à la chapelle du «Bon Pasteur», à 13 h. 30.

Domicile mortuaire: Hôpital de Landeyeux.

R. I. P.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part. 160871

LE LOCLE

Lorsqu'une épouse et maman disparaît
Le soleil pour toujours s'enfuit
C'est une rose qui, à jamais, s'en va fleurir le paradis.

Monsieur Charles Matthey et ses enfants Alain et Laurence;
Monsieur et Madame René Feutz-Barthelemy:
Madame et Monsieur Marcel Staub-Feutz et leurs enfants, à Goumoens-la-Ville;
Madame Olga Matthey, ses enfants et petits-enfants,
ainsi que les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part du décès de

Madame
Claudine MATTHEY
née FEUTZ

leur très chère et bien-aimée épouse, maman, fille, sœur, belle-fille, belle-sœur, tante, nièce, cousine, parente et amie, enlevée à leur tendre affection, dans sa 42e année, après une cruelle maladie.

LE LOCLE, le 20 janvier 1984.

Le culte et l'incinération ont eu lieu lundi 23 janvier, dans l'intimité de la famille.

Domicile de la famille: Monts 66, 2400 Le Locle.

IL NE SERA PAS ENVOYÉ DE LETTRE DE FAIRE-PART, LE PRÉSENT AVIS EN TENANT LIEU. 2279

LES ÉQUIPIERS DU CENTRE SOCIAL PROTESTANT, DU SERVICE DE RAMASSAGE ET DES BOUTIQUES

ont le chagrin d'annoncer le décès de

Madame Claudine MATTHEY

épouse de leur ami et collègue, M. Charly Matthey.

2278

CANTON DU JURA

la voix d'une région

Perspectives de l'élevage chevalin en 1984

On se battra à nouveau sur deux fronts

Depuis quelques années, les éleveurs de chevaux de race Franches-Montagnes multiplient les campagnes de promotion pour s'ouvrir à de nouveaux débouchés. La création d'une société jurassienne d'attelage s'inscrit dans cette logique: démontrer les aptitudes au trait de ces chevaux. Au cours d'une assemblée, qui s'est tenue récemment, la Société jurassienne d'attelage a réaffirmé sa volonté d'intensifier les manifestations de démonstration et les concours. Parallèlement, la Fédération jurassienne d'élevage chevalin maintien un contact permanent avec des acheteurs étrangers potentiels. Au même titre ou presque que dans l'industrie, les exigences du marché sont plus draconiennes que jamais.

Raymond Baume, des Breuleux, éleveur averti et président de la Fédération jurassienne d'élevage chevalin, insiste beaucoup sur la nécessité de «produire» – le terme est vulgaire aux yeux des éleveurs on vous l'accorde – un cheval polyvalent, apte au trait et à la monte. «Nous devons absolument pouvoir offrir un produit fini, si nous voulons assurer un nouvel avenir à notre élevage». Raymond Baume sait de quoi il parle. A plusieurs reprises, il s'est rendu à l'étranger, aux grandes foires européennes de chevaux (Hoffenburg, Vérone, Paris).

Votre atout?

«Un cheval de trait moyen qui convient aussi bien à la monte pour débutant qu'à l'attelage. Et surtout: un caractère souple.

LA CHERTÉ DU FRANC!

Suite aux revendications des milieux de l'élevage, le Conseil fédéral a décidé d'assouplir les conditions pour l'exportation des chevaux de race Franches-Montagnes. Pour Raymond Baume, cette amélioration est susceptible d'ouvrir de nouveaux marchés à l'élevage jurassien. Mais comme pour l'industrie, le franc suisse freine sérieusement l'enthousiasme des éleveurs. Un seul exemple: l'an passé, le Pakistan a acheté 120 chevaux de trait. Objectivement, le cheval de race Franches-Montagnes pouvait tenir la dragée haute à d'autres races. Malheureusement, le franc suisse a fait la différence... Les 120 chevaux ont été achetés en Autriche.

«Nous n'allons pas nous décourager pour autant. Nous participerons cette année à une grande foire européenne de chevaux. Deux chevaux partiront en France pour des tournées équestres et cinq chevaux de race Franches-Montagnes sont actuellement en Amérique. Leur propriétaire se dit très satisfait de son attelage.»

Les perspectives pour 1984?

«Elles sont stables«, répond Raymond Baume. Un président prudent qui ne veut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. En fait, les éleveurs jurassiens se battent sur deux fronts: l'exportation et la promotion du cheval dans les activités touristiques en Suisse. Car manifestement, le cheval de race Franches-Montagnes n'a pas dit son dernier mot. Si un mouvement se dessine pour son utilisation dans des travaux agricoles légers ou en forêt (le débardage dans les régions escarpées), des propriétaires de manège préfèrent confier à des débutants un cheval docile plutôt qu'un cheval à «sang chaud».

Sur le plan touristique, il est certain que la nomination de Francis Erard, directeur de Pro Jura et de l'Office jurassien du tourisme, à la tête de la Société jurassienne d'attelage n'est pas un hasard...

Au niveau de l'exportation, les éleveurs ne peuvent pas assumer seuls la création d'un fond pour atténuer la cherté du franc suisse. Un coup de pouce des pouvoirs publics serait le bienvenu... Toutefois, il ne faut pas se faire d'illusions: les caisses publiques sont déjà énormément sollicitées... (pve)

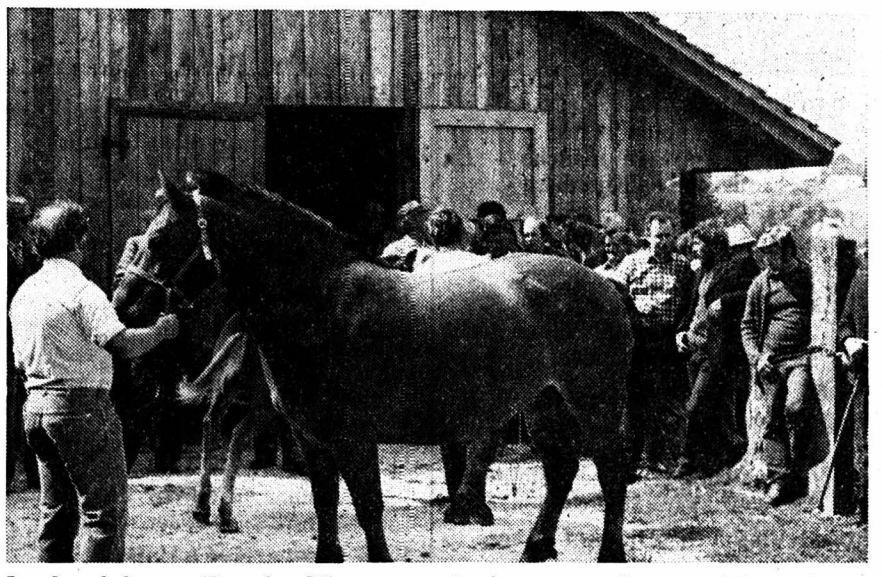

Le cheval de race Franches-Montagnes: réussir sa promotion pour lui assurer un nouvel avenir. (pve)

Permanence chômage franc-montagnarde

Il faut connaître la loi...

Le 1er janvier 1984 coïncidait avec la mise en vigueur de la nouvelle loi sur le chômage.

Afin que les intéressés puissent en découvrir le mécanisme, la Permanence chômage a invité M. Valentin Girardin, secrétaire social au Service des arts et métiers et du travail du canton du Jura, à venir présenter cette loi lors d'une soirée publique, vendredi 27 janvier à 20 heures, à l'Hôtel du Cerf à Saignelégier.

Après l'exposé, des syndicalistes prendront la parole et répondront aux questions.

Le chômage s'installant et persistant dans les Franches-Montagnes (47 chômeurs fin décembre) ainsi que dans le Jura (831 chômeurs), la Permanence chômage invite toute la population (personnes sans emploi et personnes actives) à venir à cette conférence-débat afin de s'informer sur ses droits et devoirs.

La Permanence chômage est ouverte, les mardi et jeudi, de 9 à 11 heures au Noirmont, bâtiment du Service social, téléphone (039) 53.13.38. (comm.)

BASSECOURT

Le timbre-poste marié à l'histoire jurassienne

Pour commémorer le 10e anniversaire de la libération du Jura, la section du Rassemblement jurassien de Bassecourt et Unité jurassienne de Saint-Imier ont mis sur pied une grande exposition: histoire contemporaine du Jura. L'exposition aura lieu du 28 janvier au 5 février 1984 à la maison des œuvres de Bassecourt et sera ouverte tous les jours de 14 à 22 heures.

Les thèmes. Le Jura des plébiscites: collection qui appartient à un philatéliste de Saint-Imier, lequel a su marier le timbre-poste à l'histoire grâce à des documents historiques. Chaque document est affranchi et cacheté d'une date historique.

Les 83 communes qui composent le canton du Jura: collection d'un philatéliste de Delémont; les lieux spirituels du canton: églises, temples, etc.; le plus beau fleuron de l'exposition: une collection regroupant tous les événements politico-culturels qui se sont déroulés depuis le 30e anniversaire du RJ...

(comm-pve)

Fédération des syndicats d'élevage bovin du Haut-Jura

L'année des situations extrêmes

Une trentaine de délégués des syndicats affiliés ont participé à l'assemblée générale de la Fédération des syndicats bovins du Haut-Jura, tenue à Saignelégier, sous la présidence de M. Henri Huelin des Ecarres. Ils ont approuvé les comptes ainsi que tous les rapports présentés.

Dans son rapport présidentiel, M. Huelin a relevé que 1983 fera date par les situations extrêmes qui ont été enregistrées. En raison d'un printemps froid et pluvieux suivi d'un été très chaud et sec, la récolte de fourrage a été inférieure à la moyenne. Heureusement, un magnifique automne a permis aux éleveurs de faire pâturer leur bétail jusqu'à la mi-novembre.

Le président a ensuite fait le point sur la situation de l'élevage en Suisse. Le cheptel bovin a diminué de 1,3 %. La consommation de viande de bœuf a légèrement régressé alors que celle de porc a augmenté. Les campagnes d'élimination prennent toujours plus d'importance. C'est ainsi que 88.500 bêtes ont été commercialisées avec le soutien des subventions fédérales et cantonales.

L'assemblée a rendu ensuite un bel hommage à M. Ernest Erard qui fut durant plus de trente ans le caissier dévoué de la fédération et l'une des chevilles ouvrières du marché-exposition. C'est M. Henri Garessus qui lui a succédé et qui assumera en outre le secrétariat.

Le président s'est réjoui du succès remporté par le dernier marché-exposition. Ce fut une bonne cuvée tant par la qualité du bétail présenté que par le nombre record des visiteurs. La prochaine édition aura lieu le jeudi 30 août 1984.

Les comptes présentés pour la première fois par M. Garessus ont été approuvés. Ils bouclent avec une augmentation de fortune si bien que le comité a pu proposer à l'assemblée de ne pas modifier la cotisation qui demeure fixée à 75 francs par syndicat.

Enfin, M. Paul Erard, de Saint-Brais, a présenté un rapport détaillé sur l'activité de la Chambre d'agriculture du Haut-Plateau, et M. Paul Varin, des Cufattes, a remercié le président Huelin et tous les membres de son comité pour leur dévouement. (y)

AVIS MORTUAIRES

SAINT-IMIER *Heureux ceux qui procurent la paix.*

Monsieur Emile Gutmann, à Saint-Imier,
ainsi que les familles parentes et alliées, font part du décès de

Madame
Nelly GUTMANN

leur chère épouse, belle-sœur, tante, parente et amie, décédée le 23 janvier 1984, dans sa 79e année.

Le culte suivi de l'incinération auront lieu vendredi 25 janvier 1984, au crématoire de La Chaux-de-Fonds, à 11 heures.

Le corps repose au pavillon du cimetière de La Chaux-de-Fonds.

Ceux qui désirent honorer la mémoire de la défunte peuvent penser à l'Hôpital de Saint-Imier, ccp 23-1105.

Domicile de la famille: rue des Jonchères 69,
2610 Saint-Imier.

IL NE SERA PAS ENVOYÉ DE LETTRE DE FAIRE-PART, CET AVIS EN TENANT LIEU. 160866

LE GROUPEMENT DES ARCHITECTES NEUCHÂTELOIS

a le pénible devoir de faire part du décès de

Monsieur
Tell JACOT
Architecte

Membre honoraire de la société.

2288

LE LOCLE

La famille de

MADEMOISELLE EDITH SAUSER

très touchée par les marques de sympathie qui lui ont été témoignées lors de son deuil, remercie très sincèrement toutes les personnes qui y ont pris part, soit par leur présence, leur don, leur envoi de fleurs ou leur message de condoléances et les prie de trouver ici l'expression de sa vive reconnaissance. 2053

LE LOCLE Et il essuiera toutes larmes de leurs yeux, et la mort ne sera plus; ni deuil, ni cri, ni douleur ne seront plus.
Les choses anciennes ont disparu.
Révélation ch. 21, v. 4
ou Apocalypse.

Madame Gabriele Masciangelo-Nasuti:

Madame et Monsieur Marcus Egli-Masciangelo, à La Chaux-du-Milieu,

Monsieur Walter Masciangelo,

Mademoiselle Daniela Masciangelo,

ainsi que les familles Masciangelo, Nasuti, parentes et alliées, ont le grand chagrin de faire part du décès de

Monsieur
Gabriele MASCIANGELO

leur très cher époux, papa, beau-père, frère, beau-fils, beau-frère, oncle, neveu, cousin, parent et ami, enlevé à leur tendre affection, dans sa 54e année.

LE LOCLE, le 17 janvier 1984.

La cérémonie funèbre a eu lieu vendredi 20 janvier, dans l'intimité de la famille.

Domicile de la famille: Le Corbusier 9,
2400 Le Locle.

IL NE SERA PAS ENVOYÉ DE LETTRE DE FAIRE-PART, LE PRÉSENT AVIS EN TENANT LIEU. 2167

LE LOCLE

Profondément touchés par les témoignages de sympathie et d'affection reçus lors du décès de

MONSIEUR GEORGES FALLET

nous remercions très sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à notre douloureuse épreuve, soit par leur présence, leur don, leur message de condoléances, leur envoi de fleurs.

Nous les prions de trouver ici l'expression de notre profonde reconnaissance.

MADAME BERTHE FALLET-CHÉDEL
SES ENFANTS ET FAMILLE.

2169

Cartes de visite – Imprimerie Courvoisier S.A.

Carnet de deuil

LES BREULEUX. – On conduisait hier au cimetière Mme Cécile Leuenberger née Charmillot, décédée dans sa 90e année, au home La Promenade à Delémont où elle avait été admise il y a environ trois ans.

La défunte est née à Rebevelier où elle a passé toute sa jeunesse. En 1920 elle a épousé M. Jules Leuenberger qui devait malheureusement la laisser avec un fils unique 12 ans après, à la suite d'un tragique accident de travail. Elle a alors passé toute son existence dans la famille de son fils, à Choindez, Courrendlin, enfin aux Breuleux depuis une trentaine d'années. (pf)

LES GENEVEZ. – L'annonce du décès prématuré de M. Ulrich Ochsenbein a profondément consterné la population. Le défunt s'en est allé à l'Hôpital de l'Ile à Berne, à l'âge de 30 ans seulement, après une longue et cruelle maladie. M. Ochsenbein était l'un des trois fils du maire de Tavannes, M. Franz Ochsenbein. Installateur-électricien, il travaillait dans une entreprise biennoise. Né le 14 août 1953, il était venu s'établir aux Genevez au moment de son mariage avec Mlle Marlyse Berberat, fille du village, en juillet 1982. Le bonheur du jeune couple a été de courte durée. Bientôt se déclara une maladie implacable qui contraignit M. Ochsenbein à maints séjours à l'hôpital, à Bienne d'abord, puis à Berne ainsi qu'à Hanovre où il subit une délicate opération. A chaque mieux, il regagnait son domicile et les amis qu'il s'était rapidement créés aux Genevez où l'on appréciait sa cordialité et sa gentillesse. (impar)

L'IMPARTIAL
Société éditrice et imprimeur:
Imprimerie Courvoisier
Journal L'Impartial SA,
La Chaux-de-Fonds.
Rédaction et administration:
L'Impartial, rue Neuve 14,
2300 La Chaux-de-Fonds.
Tél. (039) 21 11 35 - Télex 95-2114.

Rédaction:
Rédacteur en chef responsable: **Gil Baillod.**
Rédacteurs RP:
Philippe-O. Boillod, Correspondant parlementaire, Berne. - **Willy Brandt,** Monde. - **Roland Carrera,** Economie. - **Jean-Jacques Charrère,** Val-de-Travers. - **Michel Déruns,** Sports. - **Raymond Déruns,** Agriculture, Magazine et TV. - **Cécile Diezi,** Jura bernois, Jura. - **Patrick Fischer,** La Chaux-de-Fonds. - **Roland Graf,** Coordination de nuit. - **Laurent Guyot,** Sports. - **Ingrid-C. Jeannet,** La Chaux-de-Fonds. – **Michel-Henri Krebs,** Canton de Neuchâtel. - **Catherine Montandon,** Le Locle. - **Jean-Claude Perrin,** Le Locle. - **Mario Sessa,** Régionale. - **Pierre Thomas,** Coordinateur de jour. - **Pierre Veya,** Jura. – **Ruth Widmer-Sydler,** Littoral.
Stagiaire:
Pascal Brandt.

mardi TELEVISION RADIO

TV ROMANDE

9.50 Ski alpin
Coupe du monde: Slalom géant messieurs, 1re manche - En Eurovision de Kirchberg

12.15 Ski alpin
Coupe du monde: Slalom géant messieurs

12.55 Ski alpin
Coupe du monde: Slalom géant messieurs, 2e manche

13.55 point de mire

14.05 Télévision éducative
Balade à travers la musique populaire (3) - Les idiophones (instruments à percussion)

14.45 Vision 2: «Dis-moi ce que tu lis...»
Gabrielle Nanchen qui parlera de cinq livres de son choix

15.40 L'histoire au présent
Ces malades qui nous gouvernent (2) - Les maladies cachées de Roosevelt, Staline et Churchill

16.35 Le choc du futur
Le paysage du plaisir. Série

17.15 Flashjazz
Larry Nozero avec son quartet

17.50 Téléjournal

17.55 4, 5, 6, 7... Babibouchettes

18.10 La Vallée secrète

18.40 Journal romand

19.00 Dodu Dodo (16)

19.10 De A jusqu'à Z
Jeu

19.30 Téléjournal

20.05 Rock d'outre-Manche
Stevie Nicks, chanteur du groupe Fleetwood Mac

En direct de Cannes

20.30 Tubes à gogo

Gala transmis en direct du Midem (Marché international du disque), qui réunit les nouveaux talents mondiaux 1983

22.00 Guy Baer
A la rencontre du peintre veveysan

22.30 Téléjournal

22.45 Hockey sur glace

ALLEMAGNE 1

16.00 Téléjournal
16.10 Histoires de femmes
16.55 Humour du mardi
17.50 Téléjournal
18.00 Programmes régionaux
20.00 Téléjournal
20.15 Tout ou rien
L'impératrice Elisabeth d'Autriche
21.00 Reportage
Baden-Baden
21.45 Dallas
Série
22.30 Le fait du jour
23.00 Le monde culturel
23.45 Téléjournal

FRANCE 1

11.30 TF1 Vision plus
12.00 Le rendez-vous d'Annik
12.30 Atout cœur
Avec: Dick Rivers - Amélie Morin
13.00 Actualités
13.45 Portes ouvertes
14.05 Jo Gaillard
L'Etrange Traversée. Série - Avec: Bernard Fresson
14.55 Contre-enquête
La rumeur des sourds, par Patrick Le Gall et Mireille Dumas - Courrier des lecteurs, par Michèle et Jean Vigne
15.55 C'est arrivé à Hollywood
16.15 Forum du mardi
L'accueil à l'hôpital
17.20 TV service
Avec France Cavalie
17.30 Microludic
Avec «Superdéfi»
18.00 Le Neveu d'Amérique (12)
18.15 Le village dans les nuages
18.40 Variétoscope
Annie Cordy
18.55 7 heures moins 5
19.00 Météo première
19.15 Actualités régionales
19.40 Les petits drôles
Jeu
20.00 Actualités
20.30 D'accord, pas d'accord
20.35 Les mardis de l'information
Derrière lès murs du lycée. Etre lycéen en 84

21.35 Il Signor Fagotto

Opéra bouffe de Jacques Offenbach - Avec: Kay Fender - Jocelyne Sand - Gilles Butin - Jean-Marie Lecocq

Le maître Bertolucci souhaite que sa fille Clorinda épouse Caramello, un vieil antiquaire de musique classique mais elle en aime un autre. Avec la complicité du valet Bacolo et de la cuisinière Moscheta...

23.10 Actualités

ALLEMAGNE 2

16.00 Informations
16.05 Mosaïque
16.35 Peppino
La fuite. Série
17.00 Informations régionales
17.15 L'Illustré-Télé
17.50 Waldheimat
Série
18.20 Bugs Bunny
19.00 Informations
19.30 Joseph Süss Oppenheimer
Film avec Jörg Pleva
21.03 Das singende Schiff
21.15 Magazine économique et social
21.45 Journal du soir
22.05 Eine unmögliche Liebe
Film espagnol (1980), avec Hector Alterio
23.50 Informations

ANTENNE 2

10.30 A2 Antiope
11.15 A2 Antiope
12.00 Midi informations
Météo
12.08 L'académie des 9
Jeu
12.45 Antenne 2 midi
13.35 Marianne, une Etoile pour Napoléon (46)
Feuilleton, avec: Corinne Touzet - Marthe Mercadier
13.50 Aujourd'hui la vie
Do you speak étranger ?
14.55 Drôles de Dames
Le Fantôme du Music-Hall. Série, avec: Kate Jackson
15.45 La chasse aux trésors
A Leningrad
16.50 Entre vous
17.45 Récré A2
Latulu et Lireli: Et le problème avec les parents - Papivole: L'Heure bleue
18.30 C'est la vie
18.50 Des chiffres et des lettres
Quarts de finale
19.15 Actualités régionales
19.40 Le théâtre de Bouvard
20.00 Le journal
20.30 D'accord, pas d'accord

20.40 Une Etrange Affaire

Film de Pierre Granier-Deferre (1981) - Avec: Michel Piccoli - Gérard Lanvin - Jean-Pierre Kalfon

Un patron étrange qui engloutit les êtres qui gravitent autour de lui, avant de recommencer ailleurs son travail destructeur...

22.30 Mardi-cinéma
23.30 Edition de la nuit

SUISSE ITALIENNE

9.50 Ski alpin
Slalom géant messieurs. En Eurovision de Kirchberg. 12.30 Slalom géant messieurs
14.00 TV scolaire
Tête et queue
15.00 TV scolaire
18.00 La Pimpa
Au Luna Park
Il Granracconto
Une lutte pour Israël
18.10 Les Schtroumpfs
18.45 Téléjournal
18.50 Viavai
19.25 Billy le Menteur
Billy «Nonna-Sitter». Série
19.55 Magazine régional
20.15 Téléjournal
20.40 Pupo prendre il Purgante
De Georges Feydeau
21.50 Orsa maggiore
22.40 Téléjournal
22.50 Mardi-sports
Hockey sur glace. – Ski alpin
Téléjournal

FRANCE 3

17.00 Télévision régionale
19.55 Inspecteur Gadget
Sports d'Hiver (3)
20.05 Jeux de 20 heures

20.35 Michel Strogoff

Film de Carmine Gallone (1956), d'après le roman de Jules Verne - Avec: Curd Jürgens - Geneviève Page - Jean Parédès - Gérard Buhr

Michel Strogoff est chargé par le tsar de porter un pli à son frère le grand Duc, assiégé dans Irkowisk par les Tartares en révolte. Déguisé en négociant sibérien et accompagné de Nadia qu'il fait passer pour sa femme afin de mieux dissimuler son identité, il accomplira la plus grande partie du trajet accompagné par deux journalistes français, Jolivet et Blond. Michel Strogoff est finalement fait prisonnier par le chef tartare, Féofar-Khan, qui décide de le rendre aveugle. Ogareff, officier russe félon passé à la solde de Féofar-Khan, s'empare de l'ordre de mission de Michel Strogoff et se présente en allié au grand Duc, afin de mieux le trahir. Michel Strogoff qui, grâce à Natko, a échappé au supplice, arrivera à se libérer et ainsi démasque le traître Ogareff sauvant ainsi le grand Duc.

22.30 Soir 3

22.50 Dessin animé

23.00 Prélude à la nuit
Concert au Midem, en simultané sur France-Musique: Quatuor Pro Arte: Quatuor, op. 18 No 1, Beethoven

SUISSE ALEMANIQUE

8.45 TV scolaire
Union soviétique - 9.00 Psychologie - 9.15 Films d'écoliers
9.45 La maison où l'on joue
10.15 Cours de formation
10.30 TV scolaire
Catastrophes naturelles (2) - 10.45 Histoire naturelle (5) - 11.00 L'époque de Napoléon (2)
12.55 Ski alpin
Slalom géant messieurs
14.45 Da capo
Ich bin Kleopatra, film - 15.30 Ludwig van Beethoven: Concerto pour violon en ré majeur, op. 61
16.45 La maison où l'on joue
17.15 TV scolaire
Union soviétique (3) - 17.30 Psychologie (3)
17.45 Gschichte-Chischte
17.55 Téléjournal
18.00 Karussell
18.35 Motel (3)
19.05 Actualités régionales
19.30 Téléjournal - Sports
20.00 Ein Fall für zwei
21.05 CH-Magazine
21.55 Téléjournal
22.05 Mardi-sports
23.00 Sacha Distel
24.00 Téléjournal

NOTES BRÈVES

Sous le signe de la vitesse

Tout pour le TGV

Sur les murs de Lausanne, le TGV pointe son nez, et rappelle une jolie caricature de François Mitterrand, involontairement certes. Des affiches annoncent Paris à 3 h. ¾: sur celles de Neuchâtel, c'est 4 heures, à La Chaux-de-Fonds, 5 h. ¼. Mais les gens des Montagnes devraient combiner rail et route, prendre la navette du TEE aux Verrières (par chauvinisme) ou Pontarlier: ils seraient ainsi à, disons 4 h. ¼ de Paris, gagnant du temps sur le temps officiel.

Le TGV a aussi envahi les colonnes des journaux, moins le petit écran, passablement la radio, forte alors de sa souplesse qui peut, lors du voyage inaugural du «Pays de Vaud» animer un «Radio-rail» exceptionnel, en une matière qui mélange intelligemment le compte rendu officiel (entretiens avec des personnalités, MM. Fiterman et Grosjean par exemple, qui n'appartiennent pas à la même famille politique, mais coexistent le temps d'un voyage), l'information sur la technique (entretiens avec des ingénieurs, des conducteurs de trains, etc.) et le divertissement (Michel Buhler pour faire passer le temps agréablement). De l'excellent travail en direct.

La Streiff

Arrivée de Zurbriggen, qui occupe alors la troisième place: joie de Klammer et de Resch qui risquaient de perdre les deux premières, et occasion pour eux de montrer un peu plus longtemps que d'habitude la marque de leurs skis. Etonnante, cette Streiff, paraît-il la plus belle descente du monde, où l'on voit que la compétition tient plus de l'acrobatie que de la danse, à ces vitesses devenues folles.

Certains descendeurs ont été suivis par les caméras sur tout le parcours: c'est beaucoup plus intéressant que le premier et les derniers segments. Quel saut, tout en haut. Mais je constate que j'ignore si celui qui saute loin va plus vite que celui qui ne décolle pas beaucoup. On peut donc regarder pendant des années des compétitions sans avoir de connaissances sur un élément aussi simple. Distraction de téléspectateur ou insuffisance des commentateurs qui n'ont rien à dire à ce propos ?

Freddy Landry

RADIO

Aujourd'hui

SUISSE ROMANDE 1

12.20 La pince, par E. Gardaz. 12.30 Journal de midi. 13.30 Avec le temps: nouveautés du disque. 14.05 Profil. 15.05 Le diable au cœur. 16.05 Les déménageurs de piano. 17.05 Subjectif. 18.05 Journal du soir. 18.15 Act. régionales. 18.25 Sport. 19.05 Dossiers et revue de presse suisse além. 19.30 Le Petit Alcazar. 20.02 Au clair de la une, par Gil Caraman. 22.30 Journal. 22.40 Théâtre de nuit: Une idée lumineuse – Le médecin, d'Alphonse Allais. 23.00 Blues in the night. 0.05-6.00 Relais de Couleur 3.

SUISSE ROMANDE 2

12.30 Actualité. 12.32 Table d'écoute. 12.55 Les concerts du jour. 13.00 Journal. 13.30 Table d'écoute. 14.05 Suisse-musique. 16.00 La vie qui va... 16.50 La classe, jeu. 17.05 Rock line. 18.10 Jazz non-stop. 18.30 Des sciences et des hommes. 19.20 Per i lavoratori italiani. 19.50 Novitads, émission en romanche. 20.02 Avant-scènes radiophoniques: Outrage aux bonnes mœurs, d'Eric Westphal. 22.00 Kitège, acte 2, Rimski-Korsakov. 22.30 Journal. 22.40 Kitège, acte 3. 0.05-6.00 Relais de Couleur 3.

SUISSE ALEMANIQUE

❶ 12.15 Infos. 13.15 Revue de presse. 14.00 Mosaïque. 15.20 Musique. 16.30 Enfants. 17.00 Welle eins. 17.45 Sport. 18.00 Magazine régional. 18.30 Actualités. 19.15 Disques de l'auditeur. 20.00 Pays et peuples. 21.00 Musique populaire. 22.00 Sports. 23.00 Ton-Spur. 24.00 Club de nuit.
❷ 12.30 Journal. 12.40 Mag. culturel. 13.30 Mus. 14.05 RSR 2. 16.00 Feuilleton. 16.30 Mus. class. 17.50 Italien. 18.20 Novitads. 18.30 Infos, sport. 19.30 Mag. culturel. 20.15 Théâtre. 21.25 Jazz. 23.00 DRS 3.

FRANCE MUSIQUE

Toutes les émissions en stéréophonie.

12.05 Jazz. 12.30 Récital Jorge Luis Prats, piano. 14.30 Les enfants d'Orphée. 15.00 Musiciens à l'œuvre: Les concours de musique internationaux. 17.05 L'imprévu. 18.30 Récital Dewitt Moroney, clavecin. 20.05 Jazz. 20.30 Orchestre de Lyon, avec W. Raffeiner et H. Garetti: œuvres de Weber et Wagner. 22.30-6.00 Fréquence de nuit: Programme musical. 23.00 Prélude à la nuit: Quatuor Pro Arte (simult. FR3).

FRANCE CULTURE

Programmes français donnés sous réserve. 12.05 Agora. 12.45 Panorama. 13.30 Musique: Orgues, par J. Merlet. 14.00 Sons. 14.05 Un livre, des voix, par P. Sipriot. 14.47 Les après-midi de France-Culture. 15.20 Rubriques internationales. 17.32 Musique: Orgues. 18.30 Feuilleton: Les Ethiopiques (11), d'après Heliodore. 19.25 Jazz. 19.30 Science: M. Tompkins au Pays des merveilles, série. 20.00 Dialogues, par R. Pillaudin. 21.15 Musique: Orgues. 22.30-23.55 Nuits magnétiques.

Demain

0.05-6.00 Relais de Couleurs 3. 6.00, 7.00, 8.00 Editions principales du journal. 6.25 Journal routier. 6.30 Journal régional. 6.35 Sports. 6.55 Minute oecuménique. 8.10 Revue de presse. 8.30 Indicateur économique et financier. 8.35 Diagnostic. 8.40 Mémento des manifestations. 9.00 Bulletin météo. 9.05 Saute-mouton, par Janry Varnel: des jeux et des reportages. 11.30 Bon, qu'est-ce qu'on fait demain ? par Jean Charles.

0.05-6.00 Relais de Couleur 3. 6.10 6/9 avec vous. 7.15 La corbeille à billets. 7.30 Classique à la carte. 8.10 La poésie. 8.58 Minute oecuménique. 9.05 La vie qui va... Actuel. 9.30 Le temps d'apprendre. La radio éducative. 10.00 Portes ouvertes sur... la formation professionnelle. 10.30 La musique et les jours, par Pierre Perrin, avec Claudine Perret. 12.00 Nouveautés et traditions, par Marie Nora.

Seul l'essentiel des programmes est donné dans cette rubrique.

❶ Club de nuit. 6.00 Bonjour. 7.00 Actualités. 9.00 Palette. 12.00 Index.
❷ 6.00 Pages de Chopin, Schumann, Weber, Mendelssohn et Brahms. 7.00 Journal. 7.15 Pages de Strohmayer, Clementi, Schubert, Rossini et Janacek. 9.00 Aula: Marché du livre. 10.00 Doppelpunkt; Bumerang. 12.00 Sonates, Beethoven.

6.02 Musiques pittoresques et légères, par P.-M. Ondher. 6.30 Musiques du matin, par H. Goraieb. 7.10 Nouvel orchestre philharmonique, avec: P. Bouveret, soprano; A. Terzian, mezzo: pages de Vivaldi et Scarlatti. 7.45 Le journal de musique. 8.12 Magazine par P. Kaminski. 9.02 Le matin des musiciens: Histoire d'un disque, par G. Cantagrel (3): Artistes et artisans; 11.00 Histoire du «Life», 1880-1980.

Inf. à 7.00, 7.30, 8.30, 9.00, 11.00, 12.30, 14.45, 17.30, 19.00, 23.55. 7.02 Matinales. 8.00 Les chemins de la connaissance. La femme adultère (3), par R. Labourdette. 8.32 Schumpeter et Keynes... (8): crise et déflation. 8.50 Echec au hasard, par J. Yanowski. 9.07 Les matinées de France-Culture: Sciences et techniques. 10.45 Le livre, ouverture sur la vie. 11.02 Musique: Albéric Magnard: Le solitaire, par A. Pâris.